Quatre-vingt-huitième année. — N° 27. Le Numéro: 35 francs. Jeudi 2 Février 1956.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Documents administratifs	DÉBATS			Conseil économique		Documents		
					Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union française	Avis et Rapports	Bulletin	Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union fr.
C. C. P. : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et Outre-mer . .	3.450	1.800	950	300	800	600	400	250	550	1.000	500	250
Etranger.	6.600	3.400	1.750	500	2.100	1.600	800	450	850	1.700	800	400

L'Édition des LOIS ET DÉCRETS comprend: les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent le compte rendu *in extenso* des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Éditions du CONSEIL ÉCONOMIQUE { Avis et rapports ; Bulletin analytique des séances.

Les Éditions des DOCUMENTS de L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition des DOCUMENTS ADMINISTRATIFS comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION: 31, Quai Voltaire, Paris (7e). — Tél.: LIT 27-91

Vient de paraître:

VITICULTURE

Décret n° 55-1197 du 12 septembre 1955, arrêtés du 12 octobre et du 30 décembre 1955 relatifs à la **production,** au **commerce,** à la **circulation et distribution des bois et plants de vigne.** (*Journal officiel* des 13 septembre, 28 octobre 1955 et 11 janvier 1956.)

(Fascicule n° **56-6 S.** — Prix: **25** F.)

(*Règlement par mandat-poste, chèque bancaire ou chèque postal* [*C. C. P.* 9063-13 *Paris*].)

SOMMAIRE

Décret du 1er février 1956 portant nomination des membres du Gouvernement (p. 1387).

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Ministère de la justice.

Arrêté portant détachement (administration centrale) (p. 1388).

Ministère de l'intérieur.

Arrêtés portant détachements (sûreté nationale) (p. 1388).

Ministère de la défense nationale et des forces armées.

Citations à l'ordre de l'armée (rectificatifs) (p. 1388).

Décrets portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (rectificatifs) (p. 1388).

Décrets portant concession de la médaille militaire (rectificatifs) (p. 1388).

Arrêté portant désignation des membres du comité scientifique des poudres et explosifs (rectificatif) (p. 1389).

Arrêtés portant promotions, détachements et acceptation de démission:

Ecole navale (p. 1389).

Services extérieurs de la guerre (p. 1389).

Services extérieurs de l'air (p. 1389).

Techniciens d'études et de fabrications de l'air (p. 1389).

Travaux maritimes (p. 1389).

Instruction précisant les conditions de validité des citations attribuées au titre de la Résistance (rectificatif) (p. 1389).

Tableau exceptionnel d'avancement pour l'année 1956 (armée de terre, active) (p. 1389).

Tableau de départ outre-mer du 1er février 1956 (p. 1389).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Arrêté du 23 janvier 1956 modifiant l'arrêté du 17 janvier 1951 portant attribution d'indemnités aux membres du comité supérieur du tarif des douanes (p. 1397).

Arrêtés du 26 janvier 1956 reportant la date limite de dépôt des demandes d'indemnisation et la date de clôture des travaux de la commission chargée de répartir les indemnités versées par le Gouvernement autrichien au titre des dommages de guerre et de la réforme monétaire en Autriche et portant désignation d'un ordonnateur secondaire auprès de cette commission (p. 1397).

Arrêté du 1er février 1956 fixant la date des élections des représentants du personnel à une commission paritaire administrative des services du Trésor (p. 1397).

Règlement de la tranche spéciale dite « Tranche des gros lots » de la loterie nationale 1956 (p. 1397).

Ministère de la France d'outre-mer.

Arrêtés portant détachements (administration générale et administration centrale (p. 1399).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêté portant désignation d'ordonnateurs secondaires (p. 1396).

Arrêté instituant une commission chargée d'établir un programme en vue de la production de films destinés à l'enseignement de la physiologie dans les facultés (p. 1396).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Arrêtés délivrant des licences d'agence de voyages (p. 1399).
Arrêté portant nomination des membres et des rapporteurs de la commission des marchés des chemins de fer (p. 1399).
Arrêté portant nomination d'un membre de la commission de vérification des comptes des réseaux de chemins de fer (p. 1399).
Arrêté portant nomination du président du conseil de discipline des personnels navigants professionnels de l'aviation civile (p. 1399).
Arrêté portant nomination d'un membre du conseil de perfectionnement de l'école nationale des ponts et chaussées (p. 1400).
Arrêtés portant attribution de fonctions, détachements, admissions à la retraite et conférant l'honorariat (officiers de port et ponts et chaussées) (p. 1400).
Liste des élèves de l'école nationale des ponts et chaussées ayant obtenu le diplôme d'ingénieur civil (p. 1400).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Arrêté du 23 janvier 1956 relatif à la prime de productivité du personnel des mines de potasse d'Alsace (p. 1400).

INFORMATION

Arrêté du 24 janvier 1956 fixant la dotation de la presse filmée sur le fonds de développement de l'industrie cinématographique pour le deuxième semestre de l'exercice 1955 (p. 1401).
Arrêtés portant détachements (radiodiffusion-télévision française) (p. 1401).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté relatif aux diplômes exigés des directeurs, directrices et professeurs des établissements de formation professionnelle agricole reconnus (rectificatif) (p. 1401).
Arrêtés portant détachements et acceptation de démission (eaux et forêts et génie rural) (p. 1401).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêtés portant promotions et détachements:
Administration centrale (p. 1401).
Directions régionales de la sécurité sociale (p. 1401).
Inspection du travail et de la main-d'œuvre (p. 1402).

Ministère de la reconstruction et du logement.

Arrêtés concernant le montant des avances pouvant être consenties et portant détachement (régisseurs d'avances et services extérieurs) (p. 1402).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêté du 19 janvier 1956 approuvant les modifications apportées au règlement de l'Union nationale des associations familiales (p. 1402).
Arrêté du 25 janvier 1956 portant modification de la composition du comité technique du centre de santé publique de Soissons (p. 1402).
Arrêté portant création d'un certificat d'aptitude aux fonctions d'aide-soignant ou d'aide-soignante dans les hôpitaux et hospices publics ou privés (rectificatif) (p. 1402).
Arrêté portant nomination des membres du comité scientifique et pédagogique de l'école nationale de la santé publique (section d'étude des problèmes sanitaires et sociaux concernant la migration algérienne) (p. 1402).
Arrêtés portant inscription au tableau d'avancement, nominations, affectation et acceptation de démission:
Administration centrale (p. 1403).
Hôpitaux psychiatriques (p. 1403).
Inspection de la pharmacie (p. 1403).
Inspection de la santé (p. 1403).

Ministère des anciens combattants et victimes de guerre.

Arrêté habilitant un commissaire colonel pour l'établissement des actes de décès des militaires de l'armée de l'air (p. 1403).
Arrêtés portant détachements (services extérieurs) (p. 1403).

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Arrêté du 26 janvier 1956 approuvant le budget du musée postal pour l'exercice 1956 (p. 1403).
Arrêtés portant détachements (services extérieurs) (p. 1404).

Nominations à des emplois réservés (p. 1404).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Examen des pouvoirs. — Modification aux listes électorales des membres des groupes. — Convocations de la conférence des présidents et de bureau. — Réunions de commission et de bureaux (p. 1404).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Liste des documents mis en distribution. — Groupes politiques. — Convocation de la conférence des présidents. — Réunions de commissions (p. 1407).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Réunions de commissions du mercredi 1er février 1956 (p. 1408).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Résultats du tirage de la quatrième tranche de la loterie nationale 1956 (p. 1409).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Avis de concours pour le recrutement de professeurs techniques adjoints dans les écoles nationales professionnelles et les collèges techniques de jeunes filles (p. 1410).

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Avis relatif au concours ouvert, en 1956, pour l'admission d'élèves aux écoles nationales supérieures des mines de Paris, des mines de Saint-Etienne, de la métallurgie et de l'industrie des mines de Nancy, de l'aéronautique, du génie maritime (p. 1410).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis aux importateurs de pommes de terre primeurs d'Espagne (p. 1410).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis de concours pour le recrutement d'un rédacteur à l'hôpital psychiatrique de Saint-Ylie (Jura) (p. 1410).
Avis de concours pour le recrutement de contrôleurs départementaux des lois d'aide sociale (p. 1410).
Avis de vacance du poste de directeur économe de l'hospice de Peille (Alpes-Maritimes) (p. 1411).
Avis de vacance du poste de directeur de l'hôpital-hospice de Mortagne (Orne) (p. 1411).
Avis de vacance du poste de directeur du centre hospitalier de Metz (Moselle) (p. 1411).
Avis de concours pour le recrutement de rédacteurs aux hôpitaux-hospices de Denain, Hautmont, Armentières et Seclin (Nord) (p. 1411).
Avis de concours pour le recrutement d'un commis à l'hôpital-hospice de Lunel (Hérault) (p. 1411).
Avis de vacance d'un poste de sténodactylographe à la direction départementale de la population et de l'aide sociale d'Eure-et-Loir (p. 1411).
Avis de vacance d'un poste de médecin à temps complet dans les dispensaires antituberculeux du département de la Réunion (p. 1411).

MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Liste de classement des candidats aux emplois réservés de la métropole, établie en application du décret n° 55-690 du 20 mai 1955 (1re à 5e catégorie et emplois comportant une aptitude technique spéciale) (année 1954 et reliquat des listes des années antérieures) (pagination spéciale E. R., pp. 1 à 32) (*à suivre*).

Bulletin des recettes de la Société nationale des chemins de fer français (2e semaine de 1956) (p. 1412).

Annonces (p. 1413).

DECRET DU 1er FEVRIER 1956 PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT

Le Président de la République,

Vu les articles 45 et 46 de la Constitution de la République française;

Vu la communication à lui adressée par le président de l'Assemblée nationale, d'après laquelle M. Guy Mollet, désigné comme président du conseil, a obtenu la confiance de l'Assemblée nationale, ensemble la communication par laquelle M. Guy Mollet lui a fait connaître les noms des membres du Gouvernement qu'il a choisis,

Décrète:

Art. 1er. — M. **Guy MOLLET** est nommé président du conseil des ministres.

Art. 2. — Sont nommés:

	MM.
Ministre d'Etat	**Pierre MENDES-FRANCE.**
Ministre d'Etat, garde des sceaux, chargé de la justice	**François MITTERRAND.**
Ministre des affaires étrangères	**Christian PINEAU.**
Ministre de l'intérieur	**GILBERT-JULES.**
Ministre de la défense nationale et des forces armées	**Maurice BOURGES-MAUNOURY.**
Ministre des affaires économiques et financières	**Robert LACOSTE.**
Ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports	**René BILLERES.**
Ministre de la France d'outre-mer	**Gaston DEFFERRE.**
Ministre des affaires sociales	**Albert GAZIER.**
Ministre des anciens combattants et victimes de guerre	**TANGUY-PRIGENT.**
Ministre résident en Algérie	**Georges CATROUX.**
Ministre délégué à la présidence du conseil	**Félix HOUPHOUET-BOIGNY.**

Art. 3. — Sont nommés:

Secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la recherche scientifique et de l'énergie atomique	**Georges GUILLE.**
Secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de l'information	**Gérard JAQUET.**
Secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique	**Pierre METAYER.**
Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères	**Maurice FAURE.**
Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, chargé des affaires marocaines et tunisiennes	**Alain SAVARY.**
Secrétaire d'Etat à l'intérieur, chargé des affaires algériennes	**Marcel CHAMPEIX.**
Secrétaire d'Etat à l'intérieur	**Maurice PIC.**
Secrétaire d'Etat aux forces armées (terre), chargé des affaires algériennes	**Max LEJEUNE.**
Secrétaire d'Etat aux forces armées (marine)	**Paul ANXIONNAZ.**
Secrétaire d'Etat aux forces armées (air)	**Henry LAFOREST.**
Secrétaire d'Etat au budget	**Jean FILIPPI.**
Secrétaire d'Etat aux affaires économiques	**Jean MASSON.**
Secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme	**Auguste PINTON.**
Secrétaire d'Etat à l'agriculture	**André DULIN.**
Secrétaire d'Etat à la reconstruction et au logement, à l'industrie et au commerce	**Bernard CHOCHOY.**
Secrétaire d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones	**Eugène THOMAS.**
Secrétaire d'Etat aux arts et lettres	**Jacques BORDENEUVE.**
Secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale	**Jean MINJOZ.**
Secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population	**André MAROSELLI.**

Art. 4. — Sont nommés:

Sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande	**Roger DUVEAU.**
Sous-secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce	**Hammadoun DICKO.**
Sous-secrétaire d'Etat à l'agriculture	**Kléber LOUSTAU.**
Sous-secrétaire d'Etat à la reconstruction et au logement	**Pierre de FELICE.**

Art. 5. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1er février 1956.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,
EDGAR FAURE.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
SCHUMAN.

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA JUSTICE

Administration centrale.

Par arrêté du 26 janvier 1956, Mme Mauget, née Isnard (Marcelle), employée de bureau titulaire de 5e échelon à l'administration centrale du ministère de la justice, est, sur sa demande, placée en position de détachement pour occuper un emploi d'employé de bureau au tribunal de première instance d'Angers, pour une durée d'un an, à compter du 1er décembre 1955.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Sûreté nationale.

Par arrêté du 26 janvier 1956, Mlle Bourdon (Andrée), titularisée agent de bureau (3e classe), cadre complémentaire, par arrêté n° 6162 du 5 août 1948, à compter du 1er juillet 1948, reclassée commis de la sûreté nationale par arrêté n° 675 du 3 février 1954, à compter du 1er janvier 1951, est placée en position de détachement auprès des services de la sûreté nationale (direction des services de police judiciaire) en qualité d'employée de bureau sur contrat (6e échelon) pour la période du 1er juillet 1948 au 31 décembre 1952.

Par arrêté du 26 janvier 1956, M. Goursillaud (Fernand), titularisé employé de bureau (8e échelon) de la sûreté nationale, par arrêté n° 2651 du 30 juillet 1954, à compter du 1er janvier 1951, est placé en position de détachement auprès des services de la sûreté nationale (S. R. P. J. Orléans) en qualité d'employé de bureau sur contrat (1e échelon) pour la période du 1er janvier 1951 au 31 décembre 1952.

Par arrêté du 26 janvier 1956, Mlle Mollier (Eliane), titularisée employée de bureau (4e échelon), par arrêté n° 2651 du 30 juillet 1954, à compter du 1er juin 1952, est placée en position de détachement auprès des services de la sûreté nationale (S. R. P. J. Paris), en qualité d'employée de bureau sur contrat (2e échelon), pour la période du 1er juin 1952 au 31 décembre 1952.

Par arrêté du 26 janvier 1956, M. Chartier (André), titularisé commis (3e échelon), par arrêté n° 675 du 3 février 1954, à compter du 1er janvier 1951, est placé en position de détachement auprès des services de la sûreté nationale (direction de la surveillance du territoire), en qualité d'employé de bureau sur contrat (6e échelon), pour la période du 1er janvier 1951 au 31 décembre 1952.

Par arrêté du 26 janvier 1956, le détachement en la même qualité auprès du ministre des finances et des affaires économiques (direction générale des douanes, service national de la répression des fraudes douanières) de M. Arnaud (Henri), officier de police principal de 1er échelon de la sûreté nationale, est renouvelé pour une période de cinq ans, à compter du 16 octobre 1955.

Par arrêté du 26 janvier 1956, le détachement en la même qualité auprès du ministre des finances et des affaires économiques (direction générale des douanes, service national de la répression des fraudes douanières) de M. Gaillard (Lucien), officier de police de 7e échelon de la sûreté nationale, est renouvelé pour une période de cinq ans, à compter du 1er septembre 1955.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Citations à l'ordre de l'armée.

Rectificatif au *Journal officiel* du 24 décembre 1944: page 6. 121, 3e colonne, au lieu de: « Borinov (Yvan), soldat au régiment de marche du Tchad », lire: « Roux (Pierre), *alias* Borinov (Yvan), soldat au régiment de marche du Tchad ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 10 février 1955: page 1592, 1re colonne, B. — Les militaires du 1er bataillon du 2e régiment étranger d'infanterie, au lieu de: « Lejeune (Robert), mle 87450, 2e classe », lire: « Lejeune (Louis), mle 94310 L. M. 5048/52, 2e classe ».

Décrets portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Rectificatif au *Journal officiel* du 15 avril 1949: page 3848, 1re colonne, au lieu de: « Goldbin (Robert), lieutenant, 3e régiment étranger d'infanterie », lire: « Eggs (Rudolf-Robert), *alias* Goldbin (Robert), lieutenant, 3e régiment étranger d'infanterie ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 17 juin 1951: page 6337, 1re colonne, en ce qui concerne de Saint-Etienne (Robert-Yves-Georges), capitaine, 1er bataillon étranger parachutiste, ajouter: « Pour prendre rang du 1er octobre 1950 » (la suite sans changement).

Décrets portant concession de la médaille militaire.

Rectificatif au *Journal officiel* du 22 janvier 1947: page 6. 1677, 1re colonne, en ce qui concerne Jean (Henri-René-Joseph), aspirant, 43e régiment d'infanterie coloniale, ajouter: « Pour prendre rang du 24 décembre 1946 » (la suite sans changement).

Rectificatif au *Journal officiel* du 29 août 1947: page 8579, 3e colonne, au lieu de: « Larbi ben Mohamed, mle n° 2015, maréchal des logis, 1er régiment de marche de spahis marocains », lire: « Rifi Larbi ben Mohamed, mle n° 2015 Q. 1591/36, Maroc, maréchal des logis, 1er régiment de marche de spahis marocains ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 5 février 1949: page 1307, au lieu de: « El Hassane ben Mohamed, 1re classe, mle n° A. 5112/39, bureau de recrutement du Maroc », lire: « Daif Hassan, 1re classe, mle n° A. 5112/39, bureau de recrutement du Maroc ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 9 avril 1949: page 3625, au lieu de: « Mohamed ben Rabah, soldat, mle n° 36545, 1er régiment de tirailleurs marocains », lire: « Abdous Mohamed ben Rabah, soldat, mle n° 36545 — S. 564, 1er régiment de tirailleurs marocains ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 21 juin 1952: page 6204, au lieu de: « Lahousine ben El Kebir, 1re classe, 11/6e régiment de tirailleurs marocains, mle 4214 », lire: « El Houssine ben El Kbir, 1re classe, 2/6e régiment de tirailleurs marocains, mle 4214 — A. 3865/39 ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 1er mars 1953: page 2054, 1re colonne, en ce qui concerne Durand (André), sergent, 1/6e régiment d'infanterie coloniale, ajouter: « Pour prendre rang du 13 décembre 1952 » (la suite sans changement).

Rectificatif au *Journal officiel* du 7 avril 1955:

Page 3484, 2e colonne, D, au lieu de: « Labib Djelloul, 2e classe (T. M.), mle 55-92 L. M. 79 », lire: « Habib Djelloul, 2e classe (T. M.), mle n° 55-92 — 18566 R ».

Page 3488, 1re colonne, en ce qui concerne Tisserand (Claude), sergent (T. C.), 8e bataillon de parachutistes de choc, mle L. M. 2491 Paris, ajouter: « Pour prendre rang du 13 août 1954 » (la suite sans changement).

Rectificatif au *Journal officiel* du 27 mai 1955: page 5405, 2e colonne, en ce qui concerne Gadel (Marc-François), caporal-chef, 6e bataillon de parachutistes coloniaux, ajouter: « Pour prendre rang du 31 juillet 1954 » (la suite sans changement).

Rectificatif au *Journal officiel* du 25 août 1955: page 8510, 2e colonne, au lieu de: « Robelet (Mathusin), caporal, 3e régiment étranger d'infanterie, mle n° 147/52, 89016 », lire: « Le Mer (Mathurin), *alias* Robelet (Mathusin), caporal, 3e régiment étranger d'infanterie, mle n° 147/52, 89016, 56-51952 Rennes ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 22 décembre 1955: page 12438, 1re colonne, en ce qui concerne Hamann (Hans), légionnaire de 1re classe, 1er régiment étranger de parachutistes, au lieu de: « mle n° 74289 », lire: « mle n° 74299 »; en ce qui concerne Barz (Willi), caporal, au lieu de: « 1/3e demi-brigade de légion étrangère, mle n° 75691, 5153/50 », lire: « 1/13e demi-brigade de légion étrangère, mle n° 75694, 5153/50 »; au lieu de: « Narella (Giuseppe), sergent, 1er bataillon étranger de parachutistes, mle n° 49983. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 43 du 15 avril 1952 », lire: « Nardella (Giuseppe), sergent, 1er bataillon étranger de parachutistes, mle n° 49983. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 43 du 15 septembre 1952 »; au lieu de: « S. N. P. Hocine ben Selah, sergent, 1e bataillon de marche du 7e régiment de tirailleurs algériens, mle n° 2591 », lire: « S. N. P. Hocine ben Salah, sergent, 4e bataillon de marche du 7e régiment de tirailleurs algériens, mle n° 2591 »; au lieu de: « Soudali ben Ahmed, sergent, 1er régiment de tirailleurs marocains, mle n° B. 1468/39, 21680 », lire: « Boudali ben Ahmed, sergent, 1er régiment de tirailleurs marocains, mle n° B. 1468/39, 21680 ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 8 janvier 1956: page 356, 1re colonne, en ce qui concerne Boudineau (Guy), maréchal des logis, groupe de transport 516, au lieu de: « Cette concession annule la citation a l'ordre n° 21 du 8 mai 1948 », lire: « Cette concession annule la citation à l'ordre n° 218 du 8 mai 1948 »; en ce qui concerne Ebel (Alfred), 2e classe, 3/13e demi-brigade de la légion étrangère, m'e n° 82715 L. M. 3316, au lieu de: « Cette concession annule la citation à l'ordre n° 1351 du 31 juillet 1954 », lire: « Cette concession annule la citation à l'ordre n° 1351 du 31 juillet 1952 ».

Comité scientifique des poudres et explosifs.

Rectificatif au *Journal officiel* du 12 janvier 1956:

Page 499, 1re colonne, au lieu de: « M. le colonel Derrier », lire: « M. le colonel Doin ».

En outre, par arrêté du 24 janvier 1956, le nom de M. le médecin colonel Jaulmes a été substitué à celui de M. le médecin général Talbot, appelé à d'autres fonctions.

Ecole navale.

Par arrêté du ministre de la défense nationale et des forces armées en date du 25 janvier 1956, M. Coumes (André-Joseph), professeur de physique de 3e classe, 2e échelon, du cadre des professeurs civils de l'école navale, est promu professeur de 3e classe, 3e échelon, pour compter du 1er février 1956.

Services extérieurs de la guerre.

Par arrêté du 26 janvier 1956, M. Marion (Jean), commis des services extérieurs du ministère de la défense nationale et des forces armées (guerre), direction centrale de l'intendance, est placé en service détaché pour une durée d'une année, à compter du 12 avril 1955, auprès du ministère de la santé publique et de la population, pour exercer les fonctions de sous-chef de section administrative stagiaire à la direction départementale de la santé du Nord à Lille.

Services extérieurs de l'air.

Par arrêté du 26 janvier 1956, Mlle Dupeyron (Suzanne), employée de bureau dactylographe, 5e échelon, des services extérieurs de l'air, est détachée dans l'emploi d'employée de bureau dactylographe des services extérieurs de la guerre pour une durée d'un an, à compter du 1er janvier 1956.

Techniciens d'études et de fabrications de l'air.

Par arrêté en date du 25 janvier 1956, la démission de M. Huicq (Pierre), technicien d'études et de fabrications des services techniques de l'aéronautique, a été acceptée à la date du 1er février 1956.

Travaux maritimes.

Par arrêté du ministre de la défense nationale et des forces armées en date du 19 janvier 1956, sont promus dans le corps des ingénieurs des travaux maritimes les ingénieurs dont les noms suivent:

Au grade d'ingénieur en chef hors classe.

M. Dassonville (Ludovic), ingénieur en chef de 1re classe (emploi vacant).

Au grade d'ingénieur en chef de 1re classe.

M. Gendrot (Paul), ingénieur en chef de 2e classe (emploi vacant).

Au grade d'ingénieur en chef de 2e classe.

M. Bertrand (Paul-Louis), ingénieur principal (emploi vacant); M. Raunet (Robert), ingénieur principal (en remplacement de M. Gendrot, promu).

Instruction précisant les conditions de validité des citations attribuées au titre de la Résistance.

Rectificatif au *Journal officiel* du 23 avril 1955: page 4137, article 1er, *in fine*, au lieu de: « 15 avril 1947 », lire: « 30 avril 1947 » (le reste sans changement).

Tableau exceptionnel d'avancement pour l'année 1956 (armée de terre, active).

Vu l'article 16 du décret du 9 janvier 1900 relatif à certaines parties de l'établissement annuel des travaux d'avancement, est inscrit au tableau exceptionnel d'avancement de 1956:

TROUPES MÉTROPOLITAINES

Infanterie.

Officier servant sous le régime du décret n° 55-1108 du 19 octobre 1955.

Pour le grade de chef de bataillon.

M. le capitaine Oufkir Si Mohamed ben Ahemd.

Tableau de départ outre-mer du 1er février 1956.

Dès la parution du présent tableau, les chefs de corps et de service devront obligatoirement faire visiter tous les militaires y figurant et régulariser la situation des sous-officiers et hommes de troupe dans les conditions prévues à l'article 20 de l'I. M. n° 18154 TC/BT.L du 28 juin 1951 (B. O. E. M., volume 323.I). Il est rappelé qu'ils doivent se lier par contrat pour trois années au moins, à compter du mois prochain, et qu'ils sont désignés en fonction du temps de service qu'il leur reste à accomplir.

Ils adresseront d'urgence, à la direction des troupes coloniales et pour le 10 février 1956, dernier délai, les certificats d'aptitude réglementaire « Modèle C », recto et verso. Il en sera de même pour les certificats de visite et de contre-visite des militaires dont l'inaptitude a été constatée.

Dans le cas où ces pièces ne pourraient parvenir au département avant la date précitée, il y aura lieu de faire connaître, par télégramme, le résultat des visites.

Toute erreur qui aurait pu être relevée fera l'objet d'un compte rendu à transmettre dans les moindres délais.

OFFICIERS

Infanterie coloniale.

Lieutenants-colonels.

MM.
Linard (Raoul), 7 février 1910, 1re R. M. — 4 mars 1953.
Lacour (Jean), 17 mai 1910, F. F. A. — 23 mars 1953.
Renan (Robert), 21 août 1911, 10e R. M. — 2 avril 1953.

Chefs de bataillon.

MM.
Duval (Michel), 15 avril 1920, 9e R. M. — 6 janvier 1953.
Saffore (Henri), 2 mai 1918, 10e R. M. — 22 mai 1953.
Cordoliani (Raymond), 24 juillet 1919, 1re R. M. — 24 juin 1953 (capitaine au tableau d'avancement).

De Raffin de La Raffinie (Louis), 6 février 1909, 1re R. M. — 10 juillet 1953.
Voisin (Louis), 31 mai 1909, 1re R. M. — 10 juillet 1953.
Chabot (René), 17 mars 1910, 5e R. M., 11 juillet 1953.
Belon (Jean), 16 février 1908, Maroc. — 11 juillet 1953.
Le Corre (Alain), 3 mars 1908, 1re R. M. — 26 juillet 1953.
Negrerie (René), 31 juillet 1907, 5e R. M. — 27 juillet 1953.
Audry (Marcel), 12 janvier 1912, 9e R. M. — 29 juillet 1953 (capitaine au tableau d'avancement).
Prod'hon (Robert), 24 mars 1909, Maroc. — 29 juillet 1953.

Capitaines.

MM.
Doumerc (Lucien), 13 mai 1921, 9e R. M. — 3 mars 1953 (blindé).
Levavasseur (Frédéric), 29 janvier 1913, Maroc. — 8 juin 1953 (S. M. B. C. mécanique générale).
Dachy (Roger), 26 septembre 1922, 1re R. M. — 30 juillet 1953 (transmissions).
Declercq (Albert), 13 octobre 1912, 9e R. M. — 4 août 1953.
Sandrat (Jules), 9 août 1920, Tunisie. — 14 octobre 1953.
Poussart (Gustave), 24 avril 1910, Tunisie. — 17 octobre 1953.
Priser (Paul), 7 avril 1918, Maroc. — 18 octobre 1953.
Pech (André), 7 juillet 1917, Maroc. — 18 octobre 1953.
Tillier (André), 20 octobre 1915, 10e R. M. — 18 octobre 1953.
Rodet (Robert), 16 novembre 1921, 1re R. M. — 20 octobre 1953.
Morin-Favrot (Jean), 21 octobre 1911, 9e R. M. — 27 octobre 1953.
Morichon (Martial), 16 octobre 1922, F. F. A. — 27 octobre 1953.
Gautier (André), 9 juillet 1914, F. F. A. — 30 octobre 1953.

Lieutenants et sous-lieutenants.

MM.
Bardet (Bernard), 30 juin 1930, 10e R. M. — N'a jamais servi (blindé).
De Carne de Carnavalet (François), 8 juillet 1931, 10e R. M. — N'a jamais servi (blindé).
Tiberghien (Michel), 19 décembre 1931, Maroc. — N'a jamais servi (blindé).
Nicolas (Jacques), 10 octobre 1929, Maroc. — N'a jamais servi (blindé).
Ardaillon (Michel), 13 juillet 1931, 10e R. M. — N'a jamais servi (volontaire méhariste).
Guilbaud (Philippe), 26 avril 1931, Maroc. — N'a jamais servi.
Rogues (Roger), 1er août 1930, Maroc. — N'a jamais servi (transmissions).
Digy (Roger), 25 décembre 1916, 10e R. M. — 12 septembre 1952.
Szwed (Théophile), 2 décembre 1915, 10e R. M. — 4 juin 1953.
Aubry (Jean), 5 septembre 1918, 10e R. M. — 22 février 1954.
Bertin (Jean), 1er septembre 1924, Maroc. — 9 août 1954.
Jonnikoff (Oleg), 5 octobre 1918, 9e R. M. — 15 septembre 1954.
Guillou (Joseph), 12 juin 1917, 1re R. M. — 8 octobre 1954.
Despert (Bernard), 9 avril 1927, 9e R. M. — 18 octobre 1954 (blindé).
Laporte (Georges), 22 janvier 1930, 10e R. M. — 20 octobre 1954.
Daussy (Jacques), 1er janvier 1926, 10e R. M. — 23 octobre 1954.
Thibouville (Roger), 17 avril 1914, Maroc, 26 octobre 1954.
Savin (René), 23 décembre 1920, Tunisie. — 27 octobre 1954.
Negroni (Michel), 9 mars 1924, Maroc, 28 octobre 1954.
Le Boudec (Georges), 13 septembre 1921, 1re R. M. — 2 novembre 1954 (S. M. B. C. administratif).
Daniel (Claude), 12 janvier 1925, 5e R. M. — 5 novembre 1954.
Pinguet (Pierre), 29 mai 1919, 10e R. M. — 9 novembre 1954.
Peysson (Jean), 28 décembre 1916, 9e R. M. — 13 novembre 1954.
Reyjal (Jean), 4 septembre 1928, 10e R. M. — 13 novembre 1954.
Colin (Jean), 31 octobre 1930, 10e R. M. — 13 novembre 1954.

Artillerie coloniale.

Lieutenants-colonels.

MM.
Waroux (Raymond), 12 mars 1907, 2e R. M. — 7 avril 1952.
Knecht (Paul), 13 août 1909, F. F. A. — 8 octobre 1954 (chef d'escadron au tableau).
Griffet (Raymond), 10 octobre 1907, Tunisie. — 22 novembre 1954.

Chefs d'escadron.

MM.
Vincent (Edmond), 7 mars 1911, 5e R. M. — 21 août 1953.
Lecomte (Eugène), 2 février 1911, Tunisie. — 24 août 1953.
Daclin (Lucien), 23 octobre 1912, 1re R. M. — 23 novembre 1953 (capitaine au tableau).
Boissin (Francis), 12 novembre 1915, 1re R. M. — 9 décembre 1953.
Lepine (Albert), 28 juillet 1914, 1re R. M. — 23 décembre 1953 (capitaine au tableau).
Baguet (André), 29 mars 1913, 1re R. M. — 3 mars 1954.
Desrozes (René), 5 septembre 1910, 1re R. M. — 30 juin 1954 (au titre S. M. B. C. Transmissions).

Capitaines.

MM.
Simond (Fernand), 3 février 1916, 1re R. M. — 18 septembre 1953.
Largeot (Lucien), 29 février 1912, Maroc. — 11 novembre 1953.
Jamet (Jacques), 18 septembre 1914, Tunisie. — 20 novembre 1953.
Branswyck (Eugène), 29 novembre 1916, 3e R. M. — 26 novembre 1953.
Henge (Bernard), 11 août 1913, 5e R. M. — 24 décembre 1953.
Catalan (Maurice), 3 octobre 1925, 10e R. M. — 29 décembre 1953.
Maxant (Pierre), 18 décembre 1913, 3e R. M. — 23 janvier 1954.
Benatre (Eugène), 9 octobre 1923, F. F. A. — 25 janvier 1954.
Boussard (Augustin), 2 avril 1907, Maroc. — 1er février 1954.
Rio (Yves), 2 mai 1916, 8e R. M. — 19 août 1954 (au titre S. M. B. C. « autos-chars »).
Rollett (Pierre), 21 juillet 1914, Maroc. — 6 octobre 1954 (au titre S. M. B. C. « autos-chars »).

Service des matériels et bâtiments coloniaux.

A. — Comptables

Capitaine.

M. Le Lièvre (Jean), 7 juillet 1906, 1re R. M. — 15 juillet 1953.

Lieutenant et sous-lieutenant.

MM.
Carrere (Gabriel), 30 octobre 1924, 1re R. M. — 12 août 1953.
Masson (Marcel), 19 juin 1914, 9e R. M. — 22 avril 1955.

B. — Autos-chars

Lieutenants et sous-lieutenant.

MM.
Gentile (Alphonse), 18 février 1921, F. F. A. — 7 avril 1953.
Saulnier (Jacques), 23 octobre 1910, 1re R. M. — 8 juin 1953.
Antoni (Charles), 12 mai 1913, 8e R. M. — 18 septembre 1953.
Cros (Jean), 19 juin 1916, 1re R. M. — 17 janvier 1954.

C. — Transmissions

Commandant.

M. Alata (André), 20 septembre 1908, 1re R. M. — 13 juin 1953 (capitaine au tableau).

Lieutenant et sous-lieutenant.

MM.
Vidaillac (Gaston), 11 mars 1920, 1re R. M. — 15 avril 1954.
Cordier (Pierre), 25 septembre 1914, 9e R. M. — 2 juillet 1953.

D. — Contrôleurs d'armes

Capitaine.

M. Carlotti (Hyacinthe), 28 juin 1910, 9e R. M. — 6 février 1955.

E. — Conducteur de travaux

Commandant.

M. Parant (Edouard), 12 août 1907, 1re R. M. — 29 juillet 1954.

Capitaines.

MM.
Ropars (Yves), 8 juin 1909, 1re R. M. — 22 avril 1954.
Benech (Robert), 30 décembre 1911, 9e R. M. — 22 juin 1954.

Lieutenants.

MM.
Rioux (Charles), 26 décembre 1912, 1re R. M. — 20 juillet 1953.
Chenefront (Jean), 24 décembre 1917, Maroc. — 9 juin 1954.

F. — Artificier

Lieutenant.

M. Simon (Jean), 4 mai 1908, 9e R. M. — 14 septembre 1953.

Intendance coloniale.

A. — FONCTIONNAIRE

Intendant militaire de 3e classe.

M. Clemencon (Jean), 28 juin 1908, 1re R. M. — 29 mars 1954.

B. — OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Lieutenants.

MM.
Rouget (Henri), 22 juillet 1914, 1re R. M. — 19 novembre 1953.
Monthieux (Dackey), 15 avril 1909, 9e R. M. — 7 août 1954.
Soyard (Louis), 31 mars 1916, 9e R. M. — 11 août 1954.

Service de santé colonial.

A. — MÉDECINS

Colonel.

M. Pieri (Etienne), 15 août 1903, 1re R. M. — 15 août 1955.

Lieutenant-colonel.

M. Lafleur (Charles), 17 février 1902, 9e R. M. — 12 janvier 1955.

Commandants.

MM.
Rual (Pierre), 19 août 1914, 4e R. M. — 20 janvier 1955.
Lahitte (Firmin), 12 mars 1913, 9e R. M. — 19 février 1955.
Orthlieb (Tony), 16 novembre 1915, 9e R. M. — 10 mars 1955.
Legier (Jean), 5 octobre 1914, 5e R. M. — 14 mars 1955.

Capitaines.

MM.
Guicheney (Albert), 22 mai 1921, 9e R. M. — 23 février 1955.
Palouzier (Michel), 25 mars 1925, 5e R. M. — 4 mars 1955.
Bascoulergue (Pierre), 23 août 1917, 9e R. M. — 10 mars 1955.
Vialle (Robert), 12 juin 1925, 9e R. M. — 10 mars 1955.
Pele (Jean), 6 août 1925, Maroc. — 10 mars 1955.
Genis (Jean), 20 avril 1920, 9e R. M. — 16 mars 1955.
Loez (Jacques), 6 février 1921, F. F. A. — 21 mars 1955.
Ambard (Pierre), 24 juin 1926, Tunisie. — 23 mars 1955.
Gilles (Jean), 26 mars 1926, Maroc. — 26 mars 1955.
Guillot (François), 18 janvier 1926, Maroc. — 13 avril 1955.
Poulain (Roland), 12 juin 1925, 9e R. M. — 13 avril 1955.
Duron (Jean), 28 août 1924, 10e R. M. — 15 avril 1955.
Burnod (Albert), 21 octobre 1922, 8e R. M. — 4 août 1955.

Lieutenant.

M. Prevost (Georges), 9 novembre 1927, Maroc. — 16 mars 1955.

B. — PHARMACIENS

Commandant.

M. Albrand (Louis), 5 janvier 1906, 9e R. M. — 26 juillet 1955.

Capitaines.

MM.
Rimbaud (Jean), 19 novembre 1914, 9e R. M. — 18 avril 1955.
Le Roux (Louis), 17 avril 1924, 9e R. M. — 6 juillet 1955.

C. — OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Capitaine.

M. Ferrie (Gustave), 3 août 1906, 9e R. M. — 19 avril 1951.

Lieutenants et sous-lieutenant.

MM.
Ortoli (Antoine), 2 juin 1909, 1re R. M. — 6 avril 1955.
Bougel (Alexandre), 9 mars 1911, 9e R. M. — 5 mai 1955.
Carlon (Charles), 8 avril 1914, 9e R. M. — 13 mai 1955.
Bougault (Léon), 14 avril 1929, 9e R. M. — N'a jamais servi.

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe coloniaux.

Commandant.

M. Goujon (Georges), 6 février 1901, 9e R. M. — 11 octobre 1952.

Capitaine.

M. Bonacorsi (Ange), 31 mai 1913, 9e R. M. — 26 mars 1953.

Lieutenants.

MM.
Collet (André), 1er mai 1910, 9e R. M. — 29 octobre 1952.
Pasquet (René), 5 août 1918, 10e R. M. — 10 avril 1953.

SOUS-OFFICIERS ET HOMMES DE TROUPE

1° *RELIQUAT DES TABLEAUX PRECEDENTS*

A. — **Infanterie coloniale.**

Adjudants.

Montens (René), 10 juillet 1923, Maroc, B. S. infanterie. — 11 septembre 1953.
Paoli (Jacques), 17 septembre 1921, 1re R. M., C. A. T. 2 infanterie, — 21 septembre 1953.

Sergent-major.

Conte (Hector), 20 juillet 1921, 1re R. M., C. A. T. 2 infanterie. — 22 juillet 1953.

Sergents-chefs.

Humbert (Jean), 25 novembre 1925, 10e R. M., B. C. S. infanterie. — 26 août 1953.
Faure (Raymond), 16 août 1926, 5e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 29 août 1953.
Natiez (Joseph), 19 mars 1927, 3e R. M., B. C. S. infanterie. — 6 septembre 1953.
Riviere (Emilien), 11 novembre 1926, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 21 septembre 1953.
Thomas (Pierre), 29 avril 1921, 10e R. M., B. E. chiffreur. — 21 septembre 1953.

Sergents.

Beky (Rodolphe), 6 avril 1934, 1re R. M., C. A. T. 2 génie. — N'a jamais servi.
Vilbert (Roger), 21 juin 1932, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie. — N'a jamais servi.
Rouch (Claude), 15 février 1934, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie C. I. A. — N'a jamais servi.
Gonon (Pierre), 30 janvier 1926, 5e R. M., C. A. T. 2 infanterie. — 11 octobre 1952.
Hwiedsa (Michel), 15 décembre 1928, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie. — 26 février 1953.
Fages (Maurice), 6 octobre 1925, 3e R. M. (écoles), B. C. S. infanterie. — 24 juin 1953.
Marieau (Paul), 13 septembre 1928, 4e R. M., C. A. T. 2 infanterie. — 10 juillet 1953.
Tachoires (Etienne), 3 janvier 1921, 4e R. M., C. A. T. 2 infanterie. — 22 août 1953.
Houdet (Fernand), 28 décembre 1924, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 6 septembre 1953.
Longcourty (Raymond), 28 juillet 1927, 1re R. M., C. A. T. 2 infanterie. — 14 septembre 1953.
Guiet (Jean), 2 septembre 1927, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 21 septembre 1953.
Espinasse (Jean), 16 septembre 1922, 1re R. M., C. A. T. 2 infanterie. — 21 septembre 1953.
Marrast (Serge), 10 mai 1927, 10e R. M., C. A. T. 2 comptabilité. — 21 septembre 1953.

B. — **Musiciens.**

Sergent-chef.

Fasce (Albert), 15 mars 1930, F. F. A., B. S. chef de fanfare. — — N'a jamais servi.

Sergent.

Husser (Alfred), 18 mai 1929, F. F. A., C. A. T. 2 musique, — 30 mars 1954.

C. — **Trompette.**

Maréchal des logis chef.

Remir (Virgile), 10 juillet 1920, Maroc, C. A. T. 2 trompette. — N'a jamais servi.

D. — **Arme blindée.**

Sergent.

Raoult (Pierre), 23 août 1929, 10e R. M., C. A. T. 2 A. B. — 18 décembre 1952.

E. — **Corps des télégraphistes coloniaux.**

Sergent-chef.

Rakotoharine (Germain), 27 mai 1924, 1re R. M., B. S. expl. tech. T. A. — 17 juillet 1953.

Sergent.

Hales (Ignace), 14 juillet 1924, F. F. A., B. E. chiffre. — 19 juillet 1953.

F. — **Artillerie coloniale.**

Maréchal des logis chef.

Pergel (Jean), 7 septembre 1917, 5e R. M., C. A. T. 2 artillerie. — 31 juillet 1953.

G. — **Service des matériels et bâtiments coloniaux.**

ATELIERS GÉNÉRAUX

Maréchal des logis chef.

Burle (Roger), 24 juin 1928, 5e R. M., C. A. T. 2 charpentier bois. — 28 octobre 1953.

H. — **Chancellerie coloniale.**

Adjudant-chef.

Vial (Georges), 21 octobre 1918, 1re R. M., B. E. chancellerie. — 6 juin 1953.

I. — **Section des commis et ouvriers d'administration coloniaux.**

Sergent.

Cam (Jean), 30 octobre 1934, 9e R. M. C. A. T. 2 exploitation. — N'a jamais servi.

TAILLEUR

Caporal.

Bechard (Gilbert), 9e R. M., C. A./O. S. — N'a jamais servi.

CORDONNIERS

Caporal-chef.

Fabiani (Jules), 21 décembre 1929, 9e R. M., C. A./O. S. — 7 avril 1954.

Caporal.

Pastinelli (Xavier), 9e R. M, C. A./O. S. — N'a jamais servi.

J. — **Section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales.**

Sergent-major.

Fiordelli (Charles), 7 février 1922, 9. R. M., C. A. T. 2 infirmier. — 25 janvier 1954.

Sergent-chef.

Pigeault (Daniel), 15 décembre 1919, 1re R. M., B. E. infirmier. — 6 juillet 195 .

Sergent.

Pasqualini (André), 9 février 1932, 10e R. M., C. A. T. 2 infirmier. — 29 juin 1954.

II. — *TABLEAU DE DEPART OUTRE-MER DU 1er FEVRIER 1956*

A. — **Infanterie coloniale.**

Adjudants-chefs.

Martin (Arthur), 8 septembre 1917, 10e R. M., B. C. S. infanterie. — 9 mai 1949.
Vaimbois (Albert), 19 novembre 1921, 10e R. M., B. S. infanterie. — 3 juin 1952.
Ambroggi (Marc), 29 juillet 1919, 10e R. M., B. C. S. infanterie. — 25 avril 1953.
Collomb (Camille), 20 novembre 1916, 9e R. M., B. S infanterie. — 10 juillet 1953.
Troesch (Joseph), 6 septembre 1913, 10e R. M., B. E. infanterie. — 19 juillet 1953.
Henry (Jacques), 11 février 1920, Tunisie, B. S. infanterie. — 23 août 1953.
N'Diaye (Mamadou), 22 juillet 1913, 1re R. M., B. C. S. infanterie. — 14 septembre 1953.
Gagneux (Auguste), 10 décembre 1918, 10e R. M., B. S. infanterie. — 24 septembre 1953.

Adjudants.

Pellay (Jean), 7 mai 1922, 10e R. M., B. C. S. infanterie. — 23 octobre 1952.
Lambert (Marc), 25 avril 1923, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie. — 5 novembre 1952.
Corteggiani (Pierre), 30 novembre 1922, 9e R. M., B. E. comptable. — 14 septembre 1953.

Sergents-majors.

Ginovart (André), 10 octobre 1924, 10e R. M., B. E. comptable. — 4 juin 1952.
Brevet (Louis), 6 septembre 1920, 10e R. M., B. C. S., B. E. comptable. — 20 mai 1953.
Danet (Louis), 24 octobre 1925, 10e R. M., B. E. comptable. — 23 juin 1953.
Cressier (Maurice), 31 décembre 1919, Tunisie, B. C. S. infanterie. — 2 septembre 1953.

Sergents-chefs.

Benoit (Emile), 24 janvier 1925, 10e R. M., B. C. S., B. E. comptable. — 14 juin 1952.
Target (Roland), 25 avril 1925, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 25 mai 1953.
Largerie (Modeste), 14 octobre 1916, Maroc, C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 2 juillet 1953.
Gac (François), 26 juin 1922, 10e R. M., B. E. comptable. — 24 juillet 1953.
Pana (Louis), 17 juin 1921, 10e R. M., B. C. S. infanterie. — 24 juillet 1953.
Camersini (Jean), 30 novembre 1920, 10e R. M., B. S. autos-chars. — 27 juillet 1953.
Durvel (Joseph), 4 août 1920, 10e R. M., B. C. S. infanterie. — 4 août 1953.
Glacon (Ernest), 3 décembre 1918, 10e R. M., B. C. S. infanterie. — 14 septembre 1953.

Sergents.

Guillon (Robert), 2 octobre 1932, 10e R. M., C. A. T. 2 trans., C. I. A. — N'a jamais servi.
Lesbordes (Emile), 19 janvier 1932, 9e R. M. C. A. T. 2 infanterie, C. I. A — N'a jamais servi.
Tardif (Marcel), 15 janvier 1932, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie. — N'a jamais servi.
Rakotoarimanana (Jeannot), 3 avril 1932, 10e R. M., C. A. T. 2 transmissions. — N'a jamais servi.
Medori (André), 23 avril 1931, Tunisie, C. A. T. 2 infanterie. — N'a jamais servi.
Ernould (Jean), 21 septembre 1924, 1re R. M., C. A. T. 2 infanterie. — 25 juillet 1951.
Seychelles (Serge), 22 octobre 1926, 1re R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 25 avril 1953.

B. — **Clairon.**

Sergent.

Denis (Jean), 16 mai 1934, F. F. A., C. A. T. 2 clairon. — N'a jamais servi.

C. — **Parachutistes coloniaux.**

Adjudants.

Blanchard (Pierre), 23 février 1924, 5e R. M., B. C. S. infanterie, B. E. Mon. Para. — 19 juin 1952.
Poulain (André), 4 mai 1925, Maroc, B. E. infanterie. — 2 août 1952.
Barnoin (Edouard), 28 octobre 1925, 5e R. M., B. S. infanterie. — 12 août 1952.
Blanc (Marcel), 17 octobre 1919, Maroc, C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. (comptable). — 12 août 1952.
Lajat (Simon), 17 juillet 1923, 10e R. M., B. C. S. infanterie. — 12 août 1952.
Tryk (Gilbert), 17 mai 1925, 5e R. M., B. E. infanterie. — 12 août 1952.
Airaud (André), 6 novembre 1921, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 22 septembre 1952.
Hervé (André), 30 mars 1921, 5e R. M., B. C. S. infanterie. — 19 août 1953.

Sergents-chefs.

Roger (Georges), 5 août 1926, Maroc, C. A. T. 2 infanterie. — 15 septembre 1951.
Mercier (Henri), 17 janvier 1922, 5. R. M., B. C. S. infanterie. — 9 mars 1952.
Boisselier (André), 10 février 1919, Maroc, B. E. Mon. Para., B. E. Op. cinéma. — 27 juillet 1952.
Cadic (Jean), 11 mai 1928, Maroc, B. E. infanterie. — 27 juillet 1952.
Heisserer (Jean), 2 mai 1927, 10e R. M., B. C. S. infanterie. — 23 octobre 1952.
Dutois (Raymond), 29 décembre 1927, 5e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 11 février 1953.
Lavaille (Roger), 23 avril 1926, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie. — 11 février 1953.
Leplang (Roger), 5 mai 1926, 5e R. M., B. E. infanterie. — 11 février 1953.
Zanouy (Guy), 30 novembre 1926, 5e R. M., B. E. auto. — 11 février 1953.
Almin (Raymond), 16 avril 1921, 5e R. M., B. C. S. infanterie. — 27 juillet 1953.
Pelletier (René), 30 janvier 1921, 10e R. M., C. A. T. 2 auto — 22 août 1953.

Sergents.

Rey (Jean-Pierre), 29 juillet 1931, 5e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — N'a jamais servi.
Menage (André), 9 novembre 1927, Maroc, C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 11 juillet 1951.
Marie (Roger), 21 avril 1929, 5e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 29 avril 1952.
Brenner (André), 30 septembre 1929, 5e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 26 juin 1952.
Lescop (Marcel), 23 janvier 1925, Maroc, B. E. Mon. Para. — 22 juillet 1952.
Prevel (René), 4 novembre 1929, Maroc, C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 23 juillet 1952.
Dhures (Jean), 16 janvier 1928, Maroc, C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 12 août 1952.
Delacour (Pierre), 11 novembre 1929, Maroc, B. C. S. infanterie. — 15 septembre 1952.
Charpentier (René), 4 février 1926, 5e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 11 février 1953.
Gerard (Robert), 15 juillet 1923, 5e R. M., C. A. T. 2 inf. C. I. A. — 11 février 1953.
Vidal (Jean), 12 juillet 1932, Maroc, C. A. T. 2 inf. C. I. A. (comptable). — 11 février 1953.
Faure (Gaston), 21 avril 1929, 5e R. M., C. A. T. 2 inf. C. I. A., B. E. mon. para. — 29 mars 1953.
Bakoum (Michel), 4 mai 1928, 5e R. M., C. A. T. 2 inf. C. I. A. — 19 juillet 1953.
Bonjour (Jean), 16 janvier 1921, Maroc, C. A. T. 2 inf. C. I. A. (comptable). — 19 juillet 1953.

D. — Arme blindée.

Sergents.

Aucouturier (Claude), 20 février 1932, 10e R. M., C. A. T. 2 A. B. — N'a jamais servi.
Roufila (Jacques), 30 novembre 1932, 1re R. M., B. E. infanterie portée et C. A. T. 2 arme blindée. — N'a jamais servi.

E. — Corps des télégraphistes coloniaux.

Adjudants-chefs.

Charreteur (Jean), 28 décembre 1921, 1e R. M. (écoles), B. S. E. R. — 5 avril 1953.
Mateja (Ferdinand), 20 octobre 1922, 1e R. M. (écoles), B. S. E. R. — 31 mai 1954.
Egret (Jean), 11 juin 1919, 5e R. M., B. S. E. R. — 9 juin 1954.

Adjudants.

Barnet (Olivier), 25 août 1921, 10e R. M., B. E. chiffre. — 9 septembre 1953.
Ducos (Jean), 5 juillet 1921, 1e R. M. (écoles), B. S. E. R. — 4 décembre 1953.
Linx (Roger), 18 novembre 1922, 1e R. M. (écoles), B. S. E. R. — 6 juillet 1954.

Sergent-major.

Beauvillain (Jean), 29 novembre 1926, 10e R. M., B. S. tech. électricité. — 6 mai 1951.

Sergents-chefs.

Bourhis (Alexis), 13 avril 1926, F. F. A., B. E. exploit. T. A. — 13 mai 1953.
Boiche (Pierre), 9 janvier 1927, 1re R. M., B. E. E. T. A. — 27 septembre 1953.
Pierard (André), 14 avril 1928, F. F. A., B. E. tech. T. A. — 11 novembre 1953.
Garreta (André), 28 novembre 1927, 10e R. M., B. E. expl. trans. — 23 novembre 1953.
Thomain (Bernard), 6 novembre 1929, 1e R. M. (écoles), B. S. T. R. — 25 décembre 1953.
Saint-Arroman (Jean), 10 juillet 1925, 10e R. R., B. S. E. R. — 16 mars 1954.
Aupet (Fernand), 6 mars 1925, 3e R. M., C. A. T. 2 E. R. — 23 mars 1954.
Barnet (Roger), 27 novembre 1921, Maroc, B. E. E. R — 31 mars 1954.
Chassat (René), 24 juin 1923, 1re R. M., B. E. expl. ill. — 7 avril 1954.
Drillon (Roger), 25 juin 1918, 9e R. M., B. E. auto. — 28 juin 1954.
Letienne (Henri), 7 août 1928, F. F. A., B. E. E. T. A. 9 novembre 1954.

Sergents.

Vignolle (Jean), 24 novembre 1920, 10e R. M., C. A. T. 2 E. F. — 13 juillet 1953.
Grosos (Edouard), 11 septembre 1926, F. F. A., B. E. chiffre. — 18 août 1953.
Callet (Romain), 20 octobre 1927, 1re R. M., B. E. expl. T. A. — 21 septembre 1953.
Lavenant (Guy), 17 février 1930, Maroc, B. E. E. R — 5 octobre 1953.
Pierre (Raymond), 25 octobre 1928, Maroc, B. E. expl. trans. — 5 octobre 1953.
Cousin (Pierre), 1er mai 1931, 1re R. M., B. E. expl. trans. T. A. — 11 novembre 1953.
Vincent (Roger), 21 janvier 1930, Tunisie, B. E. expl. trans. — 25 novembre 1953.
Ledu (Isidore), 28 février 1932, 1e R. M. (écoles), C. A. T. 2 T. F. — 10 janvier 1954.
Sentenac (Yvon), 18 juillet 1927, 1e R. M. (écoles), C. A. T. 2 T. F. — 11 janvier 1954.
Lavalard (Guy), 29 août 1928, 1re R. M., C. A. T. 211 trans. — 13 janvier 1954.
Mesmin (Claude), 17 juillet 1932, Maroc, C. A. T. 2 211-221-231 trans. — 25 janvier 1954.
Malaville (Roger), 29 juin 1921, 5e R. M., C. A. T. 2 E. R. — 11 mars 1954.
Berrou (Joseph), 19 février 1927, 1re R. M., C. A. T. 2 211 trans. — 7 avril 1954.
Laplaie (André), 2 juillet 1926, 1e R. M. (écoles), C. A. T. 2 211 trans. — 10 mai 1954.
Tassin (Laurent), 15 mars 1930, 1e R. M. (écoles), B. E. T. R. — 10 mai 1954.
Alcaraz (Michel), 7 mars 1928, 1re R. M., B. E. E. R. — 11 mai 1954.
Platon (Robert), 21 décembre 1931, 1e R. M. (écoles), B. E. T. R. — 17 mai 1954.
Creach (Jean), 13 juin 1930, F. F. A., B. E. T. R. — 9 juin 1954.
Cochard (Pierre), 9 février 1932, 10e R. M., C. A. T. 2 E. R. — 27 juin 1954.
Quergniard (Yves), 25 avril 1929, Tunisie, C. A. T. 2 C. T. — 30 juin 1954.

F. — Artillerie coloniale.

Adjudants-chefs.

Henry (Marcel), 19 avril 1917, F. F. A., B. E. artillerie. — 18 mai 1953.
Verges (Noël), 25 décembre 1919, 3e R. M., B. C. S. artillerie. — 18 mai 1953.
Harmant (Fernand), 14 octobre 1919, 6e R. M. (écoles), B. S. artillerie. — 8 juin 1953.
Humblot (Michel), 16 octobre 1918, 8e R. M., B. E. artificier C. I. A. — 29 juin 1953.
Ribet (René), 9 août 1918, 9e R. M., B. C. S. artillerie. — 29 juin 1953.
Bago (Herminio), 3 mai 1921, 9e R. M., B. S. artillerie. — 6 septembre 1953.

Adjudants.

Accolas (Georges), 14 décembre 1920, 1re R. M., B. E. artillerie. — 13 avril 1950.
Moreau (Jean), 29 juillet 1919, 10e R. M., C. A. T. 2 artillerie. — 23 mars 1953.
Gubian (Louis), 10 novembre 1924, F. F. A., B. S. artillerie — 14 mai 1953.
Percat (Léon), 3 juin 1921, 9e R. M., B. C. S. artillerie. — 8 juin 1953.
Lecourtier (Maurice), 27 octobre 1920, 9e R. M., B. S. artillerie F. T. A. — 20 juillet 1953.

Rossetj (Robert), 1er décembre 1924, 1re R. M., B. S. comptable. — 20 juillet 1953.
Le Nilias (Théodore), 5 décembre 1925, 1re R. M., B. C. S. artillerie. — 27 juillet 1953.
Pereira (Carlos), 12 octobre 1922, Maroc, B. E. comptable C. I. A. — 27 juillet 1953.
Bussonnais (Jean), 8 octobre 1919, 1re R. M., B. E. comptable. — 9 août 1953.
Betachet (Marc), 23 mars 1923, F. F. A., C. A. T. 2 artillerie. — 23 août 1953.
Innocenti (Louis), 9 octobre 1921, 9e R. M., B. E. comptable. — 29 août 1953.
Santus (Robert), 19 juin 1922, 6e R. M., B. S. artillerie. — 14 septembre 1953.
Legry (Roger), 29 février 1924, 1re R. M., B. E. auto. — 21 septembre 1953.

Maréchaux des logis-majors.

Van der Zyppe (Jacques), 24 avril 1928, 10e R. M., B. E. artillerie. — 12 mai 1950.
Larrieu (Marius), 21 avril 1925, 5e R. M., C. A. T. 2 artillerie C. I. A. — 8 juin 1953.
Le Nallio (Henri), 10 mars 1925, 1re R. M., B. C. S. artillerie. — 20 juin 1953.
Simon (Joseph), 13 mai 1926, Tunisie, C. A. T. 2 artillerie C. I. A. — 14 août 1953.
Ruelle (Marcel), 26 mai 1924, 1re R. M., B. E. comptable. — 23 août 1953.

Maréchaux des logis chefs.

David (Georges), 14 septembre 1919, 5e R. M., C. A. T. 2 artillerie. — 16 octobre 1950.
Isel (Armand), 6 mars 1915, 1re R. M., C. A. T. 2 menuisier. — 31 juillet 1953.
Mouden (Ambroise), 23 septembre 1926, 3e R. M., C. A. T. 2 artillerie C. I. A. — 6 août 1953.
Calendini (Dominique), 23 mai 1923, Tunisie, B. C. S. artillerie. — 16 août 1953.
Ceyrolle (Serge), 10 octobre 1928, 10e R. M., B. S. artillerie. — 16 août 1953
Fortin (Bernard), 11 mai 1926, F. F. A., B. S. artillerie. — 16 août 1953.
Maire (Jacques), 12 août 1924, F. F. A., C. A. T. 2 artillerie C. I. A. — 16 août 1953.
Bonnefont (André), 6 janvier 1927, 9e R. M., B. S. artillerie. — 17 août 1953.
Marhic (Jean-Marie), 23 février 1925, F. F. A., B. C. S. artillerie. — 22 août 1953.
Vokleber (Myrthil), 1er novembre 1931, Tunisie, B. E. artillerie. — 28 août 1953.
Griffon (Louis), 26 août 1925, 9e R. M., B. C. S. artillerie. — 1er septembre 1953.
Megemont (Jean), 22 mai 1927, Maroc, B. S. artillerie. — 2 septembre 1953.
Danais (Georges), 31 janvier 1922, 10e R. M., C. A. T. 2 artillerie. — 6 septembre 1953.
Mercier (Marcel), 7 juillet 1925, 1re R. M., B. C. S. artillerie. — 6 septembre 1953.
Guepratte (Léon), 28 décembre 1927, 9e R. M., B. S. artillerie. — 9 septembre 1953.
Muscat (Louis), 10 décembre 1924, 10e R. M, C. A. T. 2 artillerie C. I. A. — 9 septembre 1953.
Pages (Bernard), 8 mai 1927, 5e R. M., C. A. T. 2 artillerie. — 9 septembre 1953.
Frarin (Robert), 1er mars 1924, 10e R. M., B. E. artillerie. — 14 septembre 1953.
Mace (Maurice), 15 août 1927, 3e R. M., C. A. T. 2 artillerie. — 14 septembre 1953.

Maréchaux des logis.

Michel (Pierre), 5 décembre 1935, 1re R. M., C. A. T. 2 artillerie C. I. A. — N'a jamais servi.
Rosillette (Berlin), 6 septembre 1930, 9e R. M., C. A. T. 2 auto C. I. A. — N'a jamais servi.
Ligne (Robert), 26 août 1928, 10e R. M., C. A. T. 2 artillerie C. I. A. — N'a jamais servi.
M'Bodj (Boubakar), 9 mai 1932, 10e R. M., C. A. T. 2 artillerie F. T. A. — N'a jamais servi.
Jung (Jean), 25 avril 1931, 1re R. M., C. A. T. 2 artillerie. — N'a jamais servi.
Fall (Babacar), 23 septembre 1925, 1re R. M., C. A. T. 2 artillerie F. T. A., C. I. A. — 9 septembre 1953.
Leymonerie (Georges), 28 avril 1930, 5e R. M., C. A. T. 2 artillerie F. T. A. — 9 septembre 1953.
Even (Yves), 22 novembre 1930, 1re R. M., B. C. S. artillerie. — 11 septembre 1953.
Drogou (Jean), 12 avril 1927, 1re R. M., C. A. T. 2 artillerie C. I. A. — 12 septembre 1953
Jacques (Achille), 5 mars 1927, 5e R. M., C. A. T. 2 artillerie C. I. A. — 18 septembre 1953.
Bauchet (René), 28 novembre 1928, 3e R. M., C. A. T. 2 artillerie. — 21 septembre 1953.
Bresson (Marcel), 22 décembre 1925, Maroc, B. C. S. artillerie. — 21 septembre 1953.
Gallier (Jean), 3 août 1931, 5e R. M., C. A. T. 2 artillerie. — 21 septembre 1953.
Vireeye (Marius), 12 mars 1926, 5e R. M., C. A. T. 2 artillerie F. T. A. — 21 septembre 1953.
Dupebe (Camille), 25 novembre 1927, Maroc, C. A. T. 2 artillerie. — 22 septembre 1953.
Roess (Maurice), 15 janvier 1930, 1re R. M., C. A. T. 2 artillerie. — 29 septembre 1953.
Boussard (Marcel), 10 juin 1932, 3e R. M., B. C. S. artillerie. — 5 octobre 1953.
Capdevielle (Yves), 21 décembre 1929, 3e R. M, C. A. T. 2 artillerie F. T. A. — 5 octobre 1953.
Chambeau (Zéphirin), 1er septembre 1928, Tunisie, C. A. T. 2 artillerie. — 5 octobre 1953.
Clement (André), 6 février 1932, 1re R. M., C. A. T. 2 artillerie C. I. A. — 5 octobre 1953.
Jade (Jean), 2 septembre 1926, 3e R. M., B. E. artillerie. — 5 octobre 1953.
Mervaille (Gérard), 11 février 1927, Maroc, C. A. T. 2 artillerie. — 5 octobre 1953.
Misat (Sainte-Croix), 3 mai 1930, Tunisie, C. A. T. 2 artillerie. — 5 octobre 1953.
Paul (Aimé), 5 janvier 1919, 9e R. M., C. A. T. 2 artillerie. — 5 octobre 1953.
Perrin (Jacques), 28 novembre 1927, Maroc, C. A. T. 2 artillerie. — 5 octobre 1953.
Perrin (Lucien), 17 mars 1930, 10e R. M., C. A. T. 2 trans. — 5 octobre 1953.
Pietri (Antoine), 4 juin 1930, 10e R. M., C. A. T. 2 artillerie. — 5 octobre 1953.
Roy (Etienne), 26 décembre 1924, 10e R. M., C. A. T. 2 art. C. I. A. — 5 octobre 1953.
Welten (Joseph), 22 décembre 1925, 5e R. M., C. A. T. 2 artillerie. — 5 octobre 1953.
Monvoisin (Henri), 17 octobre 1927, Tunisie, C. A. T. 2 artillerie. — 12 octobre 1953.
Cœur (Paul), 4 octobre 1930, Maroc, C. A. T. 2 artillerie C. I. A. — — 13 octobre 1953.
Malatesta (Joseph), 3 août 1928, Tunisie, C. A. T. 2 art. F. T. A., C. I. A. — 14 octobre 1953.
Martelli (Robert), 26 août 1931, Tunisie, C. A. T. 2 art. C. I. A. — 19 octobre 1953.
Rajaonarivelo (Emmanuel), 26 décembre 1925, Maroc, C. A. T. 2 artillerie. — 24 octobre 1953.
Conill (Joseph), 25 juin 1918, Tunisie, C. A. T. 2 art. C. I. A. — 27 octobre 1953.
Nguyen Cung Truong (Antoine), 2 novembre 1930, 5e R. M., C. A. T. 2 art. F. T. A., C. I. A. — 27 octobre 1953.
Magre (Rodolphe), 2 septembre 1931, Maroc, C. A. T. 2 artillerie. — 29 octobre 1953.

G. — Service des matériels et bâtiments coloniaux.

COMPTABLES

Adjudants-chefs.

Garnier (Louis), 23 avril 1913, 1re R. M., B. E. comptable. — 15 septembre 1952.
Dilon (Robert), 8 octobre 1913, 1re R. M., B. S. comptable. — 29 juillet 1953.

Adjudant.

Mognot (Charles), 24 septembre 1921, 9e R. M., B. S. comptable. — 13 mai 1953.

Maréchaux des logis.

Osinski (Alphonse), 22 février 1926, 1re R. M., C. A. T. 2 comptable. — 15 septembre 1954.
Marchant (Serge), 25 décembre 1930, 9e R. M., C. A. T. 2 comptable. — 21 septembre 1954.

AUTOS-CHARS

Adjudant.

Georges (François), 19 mars 1920, 5e R. M., B. S. auto. — 12 janvier 1954.

Maréchal des logis-major.

Planchon (Robert), 26 juillet 1912, F. F. A., B. E. auto. — 26 septembre 1953.

Maréchaux des logis chefs.

Malavieille (Benjamin), 24 mai 1926, 5e R. M., B. S. auto. — 1er septembre 1953.
Jambon (François), 18 février 1930, 9e R. M., B. E. auto. — 14 septembre 1953.
Penvern (Jean), 23 novembre 1930, 1re R. M., B. E. auto. — 5 octobre 1953.
Sabat (Antoine), 9 décembre 1922, 9e R. M., B. E. auto. — 5 décembre 1953.
Caristan (Anatole), 6 août 1926, Tunisie, B. E. auto. — 13 octobre 1953.
Mickiewiez (Joseph), 10 mai 1925, 6e R. M., C. A. T. 2 auto. — 22 novembre 1953.
Maudet (Arthur), 25 août 1927, 9e R. M., B. E. auto. — 22 décembre 1953.
De Antoni (Joseph), 10 mai 1924, 9e R. M., C. A. T. 2 auto. — 25 décembre 1953.

Maréchaux des logis.

Rallion (Aubert), 26 octobre 1930, 9e R. M., C. A. T. 2 auto. — Jamais servi.
Hauret (Maurice), 6 décembre 1931, 9e R. M., C. A. T. 2 auto. — 25 août 1953.
Chansard (Guy), 22 janvier 1929, 1re R. M., B. E. auto. — 1er septembre 1953.
Gemon (Gilbert), 16 septembre 1921, F. F. A., B. E. auto. — 4 octobre 1953.
Monroc (Aurélien), 21 octobre 1931, 1re R. M., C. A. T. 2 auto. — 27 juin 1954.

Armement et optique.

Adjudants.

Le Mesle (Claude), 18 novembre 1924, F. F. A., B. S. armurier. — 8 mars 1954.
Allouet (François), 19 février 1915, 3e R. M., B. S. armurier. — 14 mars 1954.
Walle (Fernand), 18 mai 1914, 9e R. M., B. E. artificier. — 6 mai 1954.

Maréchal des logis-major.

Marouby (Justin), 29 novembre 1924, 8e R. M., B. E. armurier. — 2 février 1954.

Maréchal des logis.

Mace (Marcel), 1er mai 1927, 9e R. M., C. A. T. 2 artificier. — 22 décembre 1953.

Ateliers généraux.

Adjudants.

Dutko (Albert), 31 janvier 1918, 1re R. M., B. S. mécanique générale. — 10 juillet 1953.
Trably (Hubert), 8 février 1922, 8e R. M., B. E. mécanique générale. — 29 juillet 1953.

Maréchal des logis-major.

Bousquet (Lucien), 16 avril 1924, 1re R. M., B. S. mécanique générale. — 28 juillet 1953.

Maréchal des logis chef.

Wurthele (Norbert), 17 août 1928, 8e R. M., B. E. mécanique générale. — 25 juillet 1953.

Constructions.

Adjudants-chefs.

Marchal (Maurice), 8 mars 1917, 6e R. M., B. S. conducteur travaux. — 20 avril 1953.
Willems (Albert), 31 décembre 1918, 1re R. M., B. E. surveillant travaux. — 21 avril 1953.
Lemoine (Henri), 17 juillet 1918, F. F. A., B. S. conducteur travaux. — 25 mai 1953.
Giorgetti (Paul), 12 septembre 1912, 3e R. M., B. E. surveillant travaux. — 27 juillet 1953.

Adjudant.

Cheniere (Léon), 10 septembre 1916, 4e R. M., B. E. surveillant travaux. — 9 mai 1953.

Maréchaux des logis.

Rolando (Eugène), 22 juin 1929, 6e R. M., B. E. surveillant travaux. — 31 juillet 1953.
Baudrin (Michel), 17 février 1927, 3e R. M., B. E. surveillant travaux. — 29 août 1953.
Clichy (André), 20 avril 1918, 9e R. M., B. E. surveillant travaux. — 29 août 1953.
Vallenet (Jean), 21 septembre 1924, F. F. A., B. E. surveillant travaux. — 26 octobre 1953.

H. — Agents des corps de troupe.

Adjudants-chefs.

Lahegorre (Omer), 17 juin 1910, 4e R. M., B. S. comptable. — 31 mars 1951.
Messaoui (Max), 29 mai 1920, 10e R. M., B. S. comptable. — 10 juin 1951.
Berges-Bazile (Louis), 22 octobre 1910, 10e R. M., B. E. comptable. — 18 décembre 1951.
Guillem (Marcel), 24 janvier 1915, 1re R. M., B. S. comptable. — 18 mai 1953.
Michaud (René), 18 novembre 1913, 3e R. M., B. S. comptable. — 10 juillet 1953.
Deniset (Raoul), 5 février 1914, 1re R. M., B. S. comptable. — 26 août 1953.
Erre (Emmanuel), 3 mai 1915, F. F. A., B. S. comptable. — 21 septembre 1953.
Lencier (Léonce), 4 mars 1911, 9e R. M., B. S. comptable. — 13 octobre 1953.
Lucenay (Georges), 3 mars 1913, 9e R. M., B. S. comptable. — 25 octobre 1953.

Adjudants.

Biloque (Marcel), 12 octobre 1921, 10e R. M., B. S. comptable. — 3 octobre 1952.
Didier (Louis), 25 mai 1920, 9e R. M., B. S. comptable. — 2 mai 1953
Bidault (André), 16 mars 1914, 9e R. M., B. S. comptable. — 28 mai 1953.
Guion (Pierre), 21 janvier 1916, F. F. A., B. E. comptable. — 16 août 1953.
Pulicani (Hyacinthe), 2 juillet 1918, Maroc, B. S. comptable. — 18 septembre 1953.
Dalifard (Joseph), 27 septembre 1920, 1re R. M., B. E. comptable. — 1er octobre 1953.
Pierrisnard (Gilbert), 4 décembre 1918, 1re R. M., B. S. comptable. — 2 octobre 1953.
D'Erneville (Alfred), 7 mai 1915, Maroc, B. S. comptable. — 26 novembre 1953.

Sergents-majors.

Sampson (Henri), 23 septembre 1919, 10e R. M., B. E. comptable. — 13 août 1952.
Vincent (Pierre), 15 mai 1912, 1re R. M., B. E. comptable. — 3 juillet 1953.
Duboze (Robert), 3 octobre 1916, 5e R. M., B. E. comptable. — 23 novembre 1953.

Sergent-chef.

Vauche (Paul), 20 avril 1919, 9e R. M., B. E. comptable. — 24 octobre 1953.

I. — Chancellerie coloniale.

Sergents-majors.

Geronimi (Jacques), 23 janvier 1923, 1re R. M., B. S. chancellerie. — 7 juin 1953.
Dorat (Stanislas), 5 août 1920, 1re R. M., C. A. T. 2 chancellerie. — 10 juillet 1953.

Sergents-chefs.

Barriere (Christian), 14 janvier 1920, 4e R. M., B. E. chancellerie. — 11 juin 1953.
Charles (Yves), 12 janvier 1926, Tunisie, B. E. chancellerie. — 18 juin 1953.
Fretay (Jean-Marie), 20 novembre 1923, 1re R. M., B. E. chancellerie. — 22 juin 1953.

J. — Section des commis et ouvriers d'administration coloniaux.

Adjudants-chefs.

Favrot (Jean), 4 mars 1915, 9e R. M., B. E. bureaux. — 27 juillet 1953.
Turban (Pierre), 18 janvier 1913, 1re R. M., B. E. bureaux. — 9 novembre 1953.
Bourrion (Adrien), 4 octobre 1908, 10e R. M., B. S. bureaux. — 11 avril 1954.

Adjudants.

Giacobi (Emile), 10 septembre 1923, 9e R. M., B. E. bureaux. — 7 novembre 1953.
Rouxel (Eugène), 15 octobre 1910, 5e R. M., B. E. bureaux. — 5 juillet 1954.

Sergents-majors.

Martel (Claude), 26 juin 1923, 1re R. M., B. S. bureaux. — 20 août 1952.
Bernard (Yves), 29 avril 1926, 1re R. M., B. E. bureaux. — 13 octobre 1953.
Buril (Maurice), 13 février 1919, 1re R. M., B. E. bureaux. — 19 octobre 1953.

Sergents-chefs.

Santarelli (François), 3 décembre 1925, 9e R. M., B. E. bureaux. — 4 août 1953.
Crestor (Eléonor), 17 septembre 1921, 9e R. M., B. E. bureaux. — 3 novembre 1953.
Chatelain (André), 5 janvier 1919, 1re R. M., B. E. bureaux. — 21 novembre 1953.
Fenies (Pierre), 11 juin 1920, 9e R. M., C. A. T. 2 exploitation. — 19 juillet 1954.

TAILLEURS

Sergent-major.

Schwab (Antoine), 13 décembre 1911, 5e R. M., B./M. O. — 23 septembre 1953.

Sergent-chef.

Sicard (Paul), 1er mars 1921, 9e R. M., B./M. O. — 6 octobre 1952.

Sergents.

Roareau (Edouard), 9 novembre 1918, 9e R. M., B./M. O. — 20 octobre 1952.
Leca (René), 29 mars 1915, 9e R. M., C. A./O. S. — 4 mai 1954.

CORDONNIERS

Sergents-chefs.

Montfort (Darius), 21 décembre 1899, 5e R. M., B./M. O. —26 octobre 1952.
Salvarelli (André), 4 décembre 1911, 3e R. M., B./M. O. — 8 décembre 1952.

K. — Section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales.

Adjudants-chefs.

Laffont (Ferdinand), 28 novembre 1911, 9e R. M., B. S. infirmier. — 17 septembre 1954.
Varennes (Emile), 11 mai 1916, 9e R. M., B. S. manipulateur radio. — 11 mai 1955.

Adjudant.

Raidot (Paul), 16 décembre 1922, 9e R. M., B. S. secrétaire comptable. — 3 août 1954.

Sergents-majors.

Perrot (Jean), 26 août 1920, 9e R. M., B. E. mécanicien dentiste. — 12 juin 1954.
Bourdet (Pierre), 8 mars 1916, 1re R. M., B. E. manipulateur radio. — 7 juillet 1954.

Sergents-chefs.

Zafari (Alphonse), 16 mars 1914, 1re R. M., B. E. monteur dépanneur radio. — 10 juillet 1954.
Antonini (Jean), 21 septembre 1927, 9e R. M., B. E. secrétaire comptable. — 23 juillet 1954.
Marie-Sainte (Octave), 11 janvier 1920, 1re R. M., C. A. T. 2 infirmier. — 2 août 1954.
Tirfoin (Marius), 4 avril 1922, 5e R. M., C. A. T. 2 infirmier. — 4 août 1954.
Bordon (Pierre), 20 juin 1921, 9e R. M., C. A. T. 2 infirmier. — 8 août 1954.
Ranchain (Jacques), 24 mai 1928, 9e R. M., C. A. T. 2 infirmier — 15 août 1954.

Sergents.

Nicolai (Ferdinand), 11 août 1929, 9e R. M., C. A. T. 2 infirmier. — 4 août 1954.
Barre (Henri), 1er mars 1926, Tunisie, C. A. T. 2 infirmier. — 30 août 1954.
Mahieux (Léon), 7 mai 1920, Maroc, C. A. T. 2 infirmier. — 21 octobre 1954.
Prual (Pierre), 6 avril 1929, 9e R. M., C. A. T. 2 infirmier. — 21 octobre 1954.

ANNULATIONS D'INSCRIPTIONS AU TABLEAU DE DEPART

Sont annulées, les inscriptions aux tableaux de départ outre-mer des 1er mai et 1er décembre 1955, concernant les sous-officiers de la section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales dont les noms suivent:

Sergents.

Thelliez (Roger), 9e R. M., C. A. T. 2 infirmier.
Benoit (Tiburce), 9e R. M., C. A. T. 2 infirmier.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Ordonnateurs secondaires.

Par arrêté du 28 janvier 1956:

Sont désignés en qualité d'ordonnateurs secondaires les conservateurs des bâtiments de France exerçant dans les circonscriptions énumérés ci-après:

Circonscription d'Aix-Marseille (Alpes-Maritimes, Basses-Alpes, Bouches-du-Rhône, Corse, Var, Vaucluse).

Circonscription de Bordeaux (Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Basses-Pyrénées).

Circonscription de Caen (Calvados, Eure, Manche, Orne, Sarthe, Seine-Maritime).

Circonscription de Dijon (Aube, Doubs, Côte-d'Or, Jura, Haute-Marne, Nièvre, Haute-Saône, Yonne, territoire de Belfort).

Circonscription de Lyon (Ain, Loire, Rhône, Saône-et-Loire).

Circonscription de Montpellier (Aude, Gard, Hérault, Lozère, Pyrénées-Orientales).

Circonscription de Strasbourg (Moselle, Bas-Rhin, Haut-Rhin).

Circonscription de Toulouse (Ariège, Aveyron, Haute-Garonne, Gers, Lot, Hautes-Pyrénées, Tarn, Tarn-et-Garonne).

Circonscription de Tours (Charente, Charente-Maritime, Indre, Indre-et-Loire, Deux-Sèvres, Vendée, Vienne, Haute-Vienne).

Circonscription de Versailles (Cher, Eure-et-Loir, Loir-et-Cher, Loiret, Marne, Oise, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise).

Les conservateurs des bâtiments de France exerçant dans ces circonscriptions liquident et mandatent, conformément aux règles de la comptabilité publique, les dépenses ci-après imputables sur les crédits qui leur sont délégués à cet effet par le ministre de l'éducation nationale (direction de l'architecture):

a) Dépenses de matériel des services relevant de la direction de l'architecture;

b) Dépenses de travaux concernant les bâtiments civils, les palais nationaux et les monuments historiques;

c) Dépenses résultant de l'application de la législature sur les monuments historiques et les sites (participations financières accordées par l'Etat; acquisitions, etc.).

Le présent arrêté aura effet du 1er janvier 1956 au 31 décembre 1956.

Commission chargée d'établir un programme en vue de la production de films destinés à l'enseignement de la physiologie dans les facultés.

Le ministre de l'éducation nationale

Arrête:

Art. 1er. — Il est institué une commission chargée d'établir un programme en vue de la production de films destinés à l'enseignement de la physiologie dans les facultés.

Art. 2. — Cette commission est composée comme suit:

Le directeur général de l'enseignement supérieur ou son représentant, président.

Le directeur du centre national de documentation pédagogique.

Le directeur de l'école normale supérieure de Saint-Cloud.

M. Binet, doyen de la faculté de médecine de Paris.

M. Hermann, doyen de la faculté mixte de médecine et de pharmacie de Lyon.

M. Fessard, professeur au Collège de France.

M. Hedon, professeur à la faculté de médecine de Montpellier.
M. Laugier, professeur à la faculté des sciences de Paris.
M. Malmejac, professeur à la faculté mixte de médecine et de pharmacie d'Alger.
M. Monnier, professeur à la faculté des sciences de Paris.

Cette commission pourra inviter à participer à ses travaux, à titre consultatif, des personnes choisies en raison de leur compétence.

Art. 3. — Le directeur général de l'enseignement supérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 janvier 1956.

JEAN BERTHOIN.

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Attribution d'indemnités aux membres du comité supérieur du tarif des douanes.

Le ministre des finances et des affaires économiques, le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu l'arrêté du 17 janvier 1951 fixant les indemnités susceptibles d'être attribuées aux membres du comité supérieur du tarif des douanes,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les dispositions de l'article 1er de l'arrêté du 17 janvier 1951 sont abrogées.

Art. 2. — Le présent arrêté, qui prendra effet à compter du 1er janvier 1956, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 janvier 1956.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PIERRE BESSE.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,
GILBERT-JULES.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le conseiller technique,
JEAN CAZES.

Commission chargée de répartir les indemnités versées par le Gouvernement autrichien au titre des dommages de guerre et de la réforme monétaire en Autriche.

Le ministre des affaires étrangères et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'arrêté interministériel du 20 juillet 1954 portant création, sous l'autorité de l'ambassadeur de France à Vienne, d'une commission chargée de répartir les sommes disponibles en faveur des ressortissants français ayant subi des dommages de guerre en Autriche ou des pertes consécutives à la réforme monétaire autrichienne intervenue le 19 novembre 1947;

Vu l'arrêté du 25 juillet 1955 fixant une date limite pour la clôture des travaux de ladite commission,

Arrêtent:

Article unique. — L'article 2 de l'arrêté susvisé du 25 juillet 1955 est modifié comme suit: « la commission créée par l'arrêté susvisé du 20 juillet 1954 terminera ses travaux le 30 avril 1956 ».

Fait à Paris, le 26 janvier 1956.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PIERRE BESSE.

Pour le ministre des affaires étrangères et par délégation:
Le conseiller technique,
ANTOINE PARTRAT.

Par arrêté du 26 janvier 1956, M. Rolf Tisseau, agent auxiliaire de l'expansion économique, adjoint au conseiller commercial près l'ambassade de France à Vienne, est désigné pour remplir les fonctions d'ordonnateur secondaire auprès de la commission créée par l'arrêté du 20 juillet 1954, en remplacement de M. Gilbert Pommery.

Date des élections des représentants du personnel à la commission paritaire administrative n° 1 « bis » des services du Trésor.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu les articles 20, 21 et 22 de la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n° 47-1370 du 24 juillet 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 19 octobre 1946 et relatif aux commissions administratives paritaires et aux comités techniques paritaires, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété;

Vu l'arrêté du 24 janvier 1956 modifiant l'arrêté du 13 mai 1953 portant institution de commissions administratives paritaires dans les services du Trésor;

Vu les propositions du directeur de la comptabilité publique;

Sur le rapport du directeur du personnel et du matériel,

Arrête:

Art. 1er. — La date des élections des représentants du personnel à la commission administrative paritaire n° 1 *bis* des services du Trésor est fixée au 7 mars 1956.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1er février 1956.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du personnel et du matériel,
RENAUD.

Règlement de la tranche spéciale dite « Tranche des gros lots » de la loterie nationale 1956.

Article 1er.

Par modification aux dispositions du règlement du 14 janvier 1955, inséré au *Journal officiel* du 31 mars suivant, le secrétaire général de la loterie nationale est autorisé à procéder, au titre de la loterie nationale 1956, à l'émission d'une tranche spéciale dite « Tranche des gros lots ».

Article 2.

Cette tranche comprend 400.000 billets, numérotés de 000.001 à 400.000.

Article 3.

Le prix de vente du billet est fixé à 5.500 F. La vente et la revente des billets à un prix supérieur à la valeur d'émission sont rigoureusement interdites.

Les infractions à ces dispositions sont punies d'une amende et, en cas de récidive, d'une peine de prison.

Article 4.

Les représentations de dixièmes de billets de la loterie nationale, mises à la disposition du public, ne pourront être vendues qu'au prix de 600 F.

Article 5.

Les lots, dont le nombre total s'élève à 54.530 et le montant à 1.320.000.000 de francs, sont répartis de la façon suivante:

1	lot de	75.000.000 F	75.000.000 F.
1	—	50.000.000	50.000.000
1	—	40.000.000	40.000.000
1	—	30.000.000	30.000.000
1	—	20.000.000	20.000.000
6	—	10.000.000	60.000.000
8	—	5.000.000	40.000.000
44	—	2.000.000	88.000.000
56	—	1.500.000	84.000.000
120	—	1.000.000	120.000.000
120	—	500.000	60.000.000
400	—	200.000	80.000.000
400	—	100.000	40.000.000
400	—	70.000	28.000.000
800	—	50.000	40.000.000
12.000	—	15.000	180.000.000
40.000	—	6.000	240.000.000

Lots de consolation.

9	lots de	1.000.000 F	9.000.000 F.
9	—	800.000	7.200.000
9	—	500.000	4.500.000
9	—	400.000	3.600.000
9	—	300.000	2.700.000
54	—	200.000	10.800.000
72	—	100.000	7.200.000
54.530	lots formant un total de		1.320.000.000 F.

Article 6.

Le tirage de cette tranche spéciale aura lieu, en présence du public, le mercredi 29 février 1956. Cette date sera confirmée par un avis publié au *Journal officiel* et les résultats de ce tirage paraîtront de même au *Journal officiel*.

Article 7.

Le tirage sera effectué dans les conditions ci-après :

Six appareils seront utilisés. Les cinq appareils de droite contiendront chacun six boules numérotées portant les chiffres 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9; ces appareils correspondront respectivement aux chiffres des unités, des dizaines, des centaines, des mille et des dizaines de mille des numéros gagnants. Le sixième appareil, à gauche, contiendra quatre boules numérotées portant les chiffres 0, 1, 2 et 3. Cet appareil correspondra aux chiffres des centaines de mille des numéros gagnants (étant entendu que, pour le tirage, au numéro 400.000 correspondra la combinaison de chiffres 000.000).

1° *Lots de* 6.000 *F.*

Un chiffre sera extrait du premier appareil. Les 40.000 billets dont le numéro se terminera par le chiffre ainsi tiré gagneront chacun un lot de 6.000 F.

Exemple: Le chiffre 0 est extrait de l'appareil des unités. Tous les billets finissant par le chiffre 0 gagnent chacun 6.000 F.

2° *Lots de* 15.000 *F.*

Le chiffre tiré ayant été remis dans le premier appareil, il sera procédé à un tirage portant sur les deux premiers appareils. Les 4.000 billets dont le numéro se terminera par le nombre formé par ces deux chiffres gagneront chacun un lot de 15.000 F.

Il sera procédé de la même façon à l'extraction de deux nouvelles combinaisons de deux chiffres déterminant chacune 4.000 nouveaux billets gagnant chacun un lot de 15.000 F pour former au total 12.000 lots de 15.000 F.

3° *Lots de* 50.000 *F.*

Les chiffres tirés ayant été remis dans leur appareil respectif, il sera procédé à un tirage portant sur les trois premiers appareils. Les 400 billets dont le numéro se terminera par le nombre formé par ces trois chiffres gagneront chacun un lot de 50.000 F.

Il sera procédé de la même façon à l'extraction d'une nouvelle combinaison de trois chiffres déterminant 400 nouveaux billets gagnant chacun un lot de 50.000 F pour former au total 800 lots de 50.000 F.

4° *Lots de* 70.000 *F.*

Les chiffres tirés ayant été remis dans leur appareil respectif, il sera procédé à un tirage portant sur les trois premiers appareils. Les 400 billets dont le numéro se terminera par le nombre formé par ces trois chiffres gagneront chacun un lot de 70.000 F.

5° *Lots de* 100.000 *F.*

Les chiffres tirés ayant été remis dans leur appareil respectif, il sera procédé à un tirage portant sur les trois premiers appareils. Les 400 billets dont le numéro se terminera par le nombre formé par ces trois chiffres gagneront chacun un lot de 100.000 F.

6° *Lots de* 200.000 *F.*

Les chiffres tirés ayant été remis dans leur appareil respectif, il sera procédé à un tirage portant sur les trois premiers appareils. Les 400 billets dont le numéro se terminera par le nombre formé par ces trois chiffres gagneront chacun un lot de 200.000 F.

7° *Lots de* 500.000 *F.*

Les chiffres tirés ayant été remis dans leur appareil respectif, il sera procédé à un tirage portant sur les quatre premiers appareils. Les 40 billets dont le numéro se terminera par le nombre formé par ces quatre chiffres gagneront chacun un lot de 500.000 F.

Il sera procédé de la même façon à l'extraction de deux nouvelles combinaisons de quatre chiffres déterminant chacune 40 nouveaux billets gagnant chacun un lot de 500.000 F pour former au total 120 lots de 500.000 F.

8° *Lots de* 1.000.000 *de francs.*

Les chiffres tirés ayant été remis dans leur appareil respectif, il sera procédé à un tirage portant sur les quatre premiers appareils. Les 40 billets dont le numéro se terminera par le nombre formé par ces quatre chiffres gagneront chacun un lot de 1.000.000 de francs.

Il sera procédé de la même façon à l'extraction de deux nouvelles combinaisons de quatre chiffres déterminant chacune 40 nouveaux billets gagnant chacun un lot de 1.000.000 de francs pour former un total de 120 lots de 1.000.000 de francs.

9° *Lots de* 1.500.000 *F.*

Les chiffres tirés ayant été remis dans leur appareil respectif, il sera procédé à un tirage portant sur les cinq premiers appareils. Les 4 billets dont le numéro se terminera par le nombre formé par ces cinq chiffres gagneront chacun un lot de 1.500.000 F.

Il sera procédé de la même façon à treize nouvelles extractions d'une combinaison de cinq chiffres déterminant chacune 4 nouveaux billets gagnant chacun un lot de 1.500.000 F pour former au total 56 lots de 1.500.000 F.

10° *Lots de* 2.000.000 *de francs.*

Les chiffres tirés ayant été remis dans leur appareil respectif, il sera procédé à un tirage portant sur les cinq premiers appareils. Les 4 billets dont le numéro se terminera par le nombre formé par ces cinq chiffres gagneront chacun un lot de 2.000.000 de francs.

Il sera procédé de la même façon à dix nouvelles extractions d'une combinaison de cinq chiffres déterminant chacune 4 nouveaux billets gagnant chacun un lot de 2.000.000 de francs pour former au total 44 lots de 2.000.000 de francs.

11° *Lots de* 5.000.000 *de francs.*

Les chiffres tirés ayant été remis dans leur appareil respectif, il sera procédé à un tirage portant sur les six appareils. Le billet dont le numéro correspondra aux six chiffres tirés gagnera un lot de 5.000.000 de francs.

Les neuf autres billets dont les cinq premiers chiffres, à gauche (centaines de mille, dizaines de mille, mille, centaines et dizaines), sont identiques à ceux du numéro désigné gagneront chacun un lot de consolation de 100.000 F.

Il sera procédé de la même façon à sept nouvelles extractions d'une combinaison de six chiffres déterminant chacune un nouveau billet gagnant un lot de 5.000.000 de francs pour former au total 8 lots de 5.000.000 de francs et 72 lots de consolation de 100.000 F.

Exemple: le billet portant le numéro 217.340 gagne un lot de 5.000.000 de francs; les billets nos 217.341, 217.342, 217.343, 217.344, 217.345, 217.346, 217.347, 217.348 et 217.349 gagnent chacun un lot de consolation de 100.000 F.

Le billet portant le numéro 023.619 gagne un lot de 5.000.000 de francs; les billets nos 023.610, 023.611, 023.612, 023.613, 023.614, 023.615, 023.616, 023.617 et 023.618 gagnent chacun un lot de consolation de 100.000 F.

12° *Lots de* 10.000.000 *de francs.*

Les chiffres tirés ayant été remis dans leur appareil respectif, il sera procédé à un tirage portant sur les six appareils. Le billet dont le numéro correspondra aux six chiffres tirés gagnera un lot de 10.000.000 de francs.

Les neuf autres billets dont les cinq premiers chiffres, à gauche (centaines de mille, dizaines de mille, mille, centaines et dizaines), sont identiques à ceux du numéro désigné ci-dessus gagneront chacun un lot de 200.000 F.

Il sera procédé de la même façon à cinq nouvelles extractions d'une combinaison de six chiffres déterminant chacune un nouveau billet gagnant un lot de 10.000.000 de francs pour former au total 6 lots de 10.000.000 de francs et 54 lots de consolation de 200.000 francs.

13° *Lot de* 20.000.000 *de francs.*

Les chiffres tirés ayant été remis dans leur appareil respectif, il sera procédé à un tirage portant sur les six appareils. Le billet dont le numéro correspondra aux six chiffres tirés gagnera un lot de 20.000.000 de francs.

Les neuf autres billets dont les cinq premiers chiffres, à gauche (centaines de mille, dizaines de mille, mille, centaines et dizaines), sont identiques à ceux du numéro désigné ci-dessus gagneront chacun un lot de 300.000 F.

14° *Lot de* 30.000.000 *de francs.*

Les chiffres tirés ayant été remis dans leur appareil respectif, il sera procédé à un tirage portant sur les six appareils. Le billet dont le numéro correspondra aux six chiffres tirés gagnera un lot de 30.000.000 de francs.

Les neuf autres billets dont les cinq premiers chiffres, à gauche (centaines de mille, dizaines de mille, mille, centaines et dizaines), sont identiques à ceux du numéro désigné ci-dessus gagneront chacun un lot de 400.000 F.

15° *Lot de* 40.000.000 *de francs.*

Les chiffres tirés ayant été remis dans leur appareil respectif, il sera procédé à un tirage portant sur les six appareils. Le billet dont le numéro correspondra aux six chiffres tirés gagnera un lot de 40.000.000 de francs.

Les neuf autres billets dont les cinq premiers chiffres, à gauche (centaines de mille, dizaines de mille, mille, centaines et dizaines), sont identiques à ceux du numéro désigné ci-dessus gagneront chacun un lot de 500.000 F.

16° *Lot de* 50.000.000 *de francs.*

Les chiffres tirés ayant été remis dans leur appareil respectif, il sera procédé à un tirage portant sur les six appareils. Le billet dont le numéro correspondra aux six chiffres tirés gagnera un lot de 50.000.000 de francs.

Les neuf autres billets dont les cinq premiers chiffres, à gauche (centaines de mille, dizaines de mille, mille, centaines et dizaines), sont identiques à ceux du numéro désigné ci-dessus gagneront chacun un lot de 800.000 F.

17° *Lot de 75.000.000 de francs.*

Les chiffres tirés ayant été remis dans leur appareil respectif, il sera procédé à un tirage portant sur les six appareils. Le billet dont le numéro correspondra aux six chiffres tirés gagnera un lot de 75.000.000 de francs.

Les neuf autres billets dont les cinq premiers chiffres, à gauche (centaines de mille, dizaines de mille, mille, centaines et dizaines), sont identiques à ceux du numéro désigné ci-dessus gagneront chacun un lot de 1.000.000 de francs.

Article 8.

Les dispositions des articles 2, 6, 10, 11, 12, 13 et 14 du règlement général de la loterie nationale du 14 janvier 1955, inséré au *Journal officiel* du 31 mars suivant, sont applicables à la tranche spéciale de la loterie nationale 1956 dite « Tranche des gros lots ».

Article 9.

Toute souscription à la tranche spéciale de la loterie nationale dite « Tranche des gros lots » implique adhésion au présent règlement.

Article 10.

Ce règlement sera inséré au *Journal officiel* de la République française.

Le secrétaire général de la loterie nationale,
CH. LEONNET.

Approuvé:

Paris, le 30 novembre 1955.

Pour le ministre des finances et des affaires économiques
et par délégation:
Le secrétaire général de la loterie nationale,
CH. LEONNET.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Administration générale.

Par arrêté du 26 janvier 1956, M. Henri Fumey, chef de bureau de 1re classe après trois ans d'administration générale d'outre-mer, est placé en position de service détaché auprès du ministère de l'intérieur pour être mis à la disposition du gouverneur général de l'Algérie pour une période de cinq ans, à compter du 1er mai 1951, pour servir à la préfecture d'Oran.

Administration centrale.

Par arrêté du 26 janvier 1956, Mme Benisti (Mireille), adjoint administratif 11e échelon de l'administration centrale du ministère de la France d'outre-mer, est placée, sur sa demande, en position de détachement pour une durée d'un an à compter du 1er octobre 1955 auprès du ministère de l'éducation nationale, centre national de la recherche scientifique, pour y exercer les mêmes fonctions.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Licences d'agence de voyages.

La licence d'agence de voyages a été délivrée, par arrêtés du 3 janvier 1956, à:

M. Pemonchy, pour le bureau de voyages des « Guides Bleus », 115, rue Réaumur, à Paris, licence n° 37.

Mme Alcover (Mercédès), pour l'agence de voyages « Alcover Frères », 177, rue Maréchal-Joffre, au Havre, licence n° 296.

Commission des marchés des chemins de fer.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu la loi du 29 avril 1941;

Vu les décrets des 29 avril 1941, 30 juin 1944, 13 janvier 1950 et 29 décembre 1951 relatifs à la commission des marchés des chemins de fer;

Vu le décret du 30 janvier 1953 tendant à confier certaines fonctions à des membres du conseil d'Etat honoraires,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés membres de la commission des marchés des chemins de fer, à dater du 1er février 1956:

MM.

Delépine, conseiller d'Etat honoraire, président;
Bellier, commissaire général à la mobilisation industrielle, ministère de l'industrie et du commerce;
Besnard, chef de service adjoint au directeur général des chemins de fer et des transports;
Bizot, chef de service au ministère des finances et des affaires économiques;
Clapier, président de chambre à la cour des comptes;
Louis Franck, directeur général des prix et du contrôle économique du secrétariat d'Etat aux affaires économiques;
Le Sueur, ingénieur général des mines;
Lichtenberger, conseiller-maître à la cour des comptes;
Naud, inspecteur général des ponts et chaussées;
Ségalat, secrétaire général du Gouvernement.

Art. 2. — Sont nommés rapporteurs à la commission des marchés des chemins de fer, à dater du 1er février 1956:

MM.

Balensi, ingénieur des transports;
Benoist, maître des requêtes au conseil d'Etat;
Chadzinsky, sous-directeur du budget;
Corbin, ingénieur en chef des ponts et chaussées;
Dehaye, administrateur civil au ministère des finances et des affaires économiques;
Desvignes, inspecteur général des ponts et chaussées;
Galichon, maître des requêtes au conseil d'Etat;
Jungelson, ingénieur en chef des ponts et chaussées détaché au ministère des finances et des affaires économiques (direction des programmes);
Lefas, conseiller d'Etat;
Marty (Pierre), administrateur civil au ministère des finances;
Panié, inspecteur des finances;
Partrat, conseiller référendaire à la cour des comptes.

Fait à Paris, le 27 janvier 1956.

EDOUARD CORNIGLION-MOLINIER.

Commission de vérification des comptes des réseaux de chemins de fer.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret du 28 mars 1883, modifié par les décrets des 13 février 1932 et 28 juin 1938, qui a institué la commission de vérification des comptes des réseaux de chemins de fer;

Vu le décret du 14 décembre 1949 portant réorganisation du contrôle de l'Etat sur les chemins de fer et les transports par route et par eau de la métropole, et notamment l'article 15 concernant la commission de vérification des comptes;

Vu l'acte dit décret du 12 décembre 1941 et le décret du 23 juin 1947 qui ont modifié la composition de ladite commission,

Arrêtent:

Article unique. — M. Bresson, président de chambre à la cour des comptes, est nommé membre de la commission de vérification des comptes des réseaux de chemins de fer, en remplacement de M. Lichtenberger.

Fait à Paris, le 27 janvier 1956.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
ÉDOUARD CORNIGLION-MOLINIER.

Pour le ministre des finances et des affaires économiques
et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PIERRE BESSE.

Conseil de discipline des personnels navigants professionnels de l'aviation civile.

Par arrêté du 17 janvier 1956, M. René Weiser, ingénieur général de la navigation aérienne, est nommé président de la section « Travail aérien » du conseil de discipline, en remplacement de M. Ange Renvoise, ingénieur général de la navigation aérienne, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Ecole nationale des ponts et chaussées.

Par arrêté du 24 janvier 1956, M. Renaud (Bernard), vice-président du conseil général des ponts et chaussées, a été nommé membre du conseil de perfectionnement de l'école nationale des ponts et chaussées en remplacement de M. le président Parmentier, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Officiers de port.

Par arrêté du 20 janvier 1956, M. Durel (Marcel), lieutenant de port à Marseille, a été, pour compter du 12 février 1956, admis à faire valoir ses droits à la retraite, en application du décret du 9 août 1953 et de l'article 6 (§ 2) du code des pensions.

Ponts et chaussées.

Par arrêté du 24 janvier 1956, M. Rogeaux (Philippe), ingénieur à Besançon, a été chargé à la résidence de Marseille, pour compter du 1er février 1956, du 1er arrondissement du service maritime des Bouches-du-Rhône, en remplacement de M. Gauthier.

Par arrêté du 24 janvier 1956, M. Baticle, inspecteur général des ponts et chaussées, ancien directeur du contrôle de l'exploitation technique et du matériel et de la traction des chemins de fer, précédemment admis à faire valoir ses droits à la retraite, a reçu le titre de directeur honoraire à la direction générale des chemins de fer et des transports.

Par arrêté du 26 janvier 1956, M. Lebas (Charles), ingénieur des travaux publics de l'Etat de classe exceptionnelle (ponts et chaussées), détaché auprès de l'office national de la navigation en qualité de directeur du bureau d'affrètement de Conflans-Sainte-Honorine, est maintenu dans la même situation pour la période du 1er avril 1953 au 28 novembre 1955, date de son admission à la retraite.

Par arrêté du 26 janvier 1956, M. Fleck (René), adjoint technique principal des ponts et chaussées de 5e échelon, détaché auprès du ministère des affaires étrangères (services des affaires allemandes et autrichiennes), est réintégré pour ordre dans son cadre d'origine et détaché pour cinq ans auprès du ministère de la défense nationale et des forces armées en vue d'occuper un emploi d'agent contractuel auprès du commandant des forces françaises en Allemagne.

Cette disposition aura effet du 1er août 1955.

Liste des élèves de l'école nationale des ponts et chaussées ayant obtenu le diplôme d'ingénieur civil.

Par arrêté du 25 novembre 1955, le diplôme d'ingénieur civil de l'école nationale des ponts et chaussées a été accordé aux élèves titulaires désignés ci-après, sortis en 1955 de l'école nationale des ponts et chaussées, savoir:

Elèves français.

MM.		
Kania (André).	Moreau (Jean).	Scherrer (Claude).
De Metz (Henri).	Vincent (Alain).	Rochette (Pierre).
Hayat (Roger).	Gauthiez (André).	Pourdieu (Jean).
Darbin (Maurice).	Bonazzi (Darius).	Jougla (Jean-Pierre).
Grinda (Lucien).	Orsini (Etienne).	Lantran (Jean).
Menard (Louis).	Angles (Michel).	Gonin (Henri).
Houis (Jean).	Mercier (Gilbert).	Pozzi (André).
Leroy (Maurice).	Lafarge (Guy).	Mackowiak (Edmond).
Bres (Michel).	Trousset (Pierre).	Bourely (Paul).

Elèves étrangers.

MM.		
Elias (Georges).	Moharram (Chafic).	Sarradge Mohamed Moudrek.
Erdolen (Siyavus).	Farhi (Emile).	Mastikian (Léon).
Mouzayek (Ismail).	Dakkak Abdul Majed.	Phan Dinh Tang.
	Halabi Abdul-Karim.	

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Prime de productivité du personnel des mines de potasse d'Alsace.

Le ministre de l'industrie et du commerce, le ministre du travail et de la sécurité sociale et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu la loi du 23 janvier 1937 portant fixation du régime définitif des mines domaniales de potasse d'Alsace et notamment son article 7;

Vu le décret n° 46-1133 du 14 juin 1946 portant statut du personnel des exploitations minières et assimilées, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété, et notamment son article 16 *bis;*

Vu l'arrêté du 11 mai 1948 fixant les conditions d'attribution d'une prime de production dans les mines domaniales de potasse d'Alsace, l'arrêté du 19 juillet 1948 qui l'a modifié et les arrêtés des 21 mars 1949, 2 juillet 1949, 16 mars 1950, 18 septembre 1950, 15 janvier 1951, 2 janvier 1952, 27 mai 1953, 18 octobre 1954, 2 février 1955 et 13 juillet 1955 qui l'ont prorogé ou modifié;

Vu le protocole d'accord signé le 30 décembre 1955 par le directeur général des mines domaniales de potasse d'Alsace et les représentants des syndicats chrétiens de mineurs C. F. T. C., du syndicat C. G. C., des ingénieurs et du syndicat C. G. T.-Force ouvrière du Haut-Rhin,

Arrêtent:

Art. 1er. — Il est institué, dans les mines de potasse d'Alsace, une prime de productivité, destinée à intéresser le personnel à l'amélioration du rendement global journalier fond et jour (rapport du tonnage net extrait au nombre total des postes effectués par l'ensemble des agents). Cette prime comprend trois parts, dont les deux premières sont attribuées à l'ensemble des agents de maîtrise, techniciens, employés et ouvriers, et la troisième à l'ensemble du personnel, dans les conditions définies par les dispositions du présent arrêté.

Art. 2. — La part mensuelle fixe de la prime de productivité est acquise lorsque le rendement global fond et jour de l'ensemble des mines de potasse d'Alsace est égal ou supérieur à 2.400 kilogrammes.

Son montant est, pour chaque intéressé, égal à 5,5 p. 100 de la rémunération de base, avec un minimum comportant une partie de 500 F liée à l'assiduité et une partie liée au nombre de jours de travail de l'intéressé, à raison de 60 F par jour de travail.

Il subit, par quinzaine, un abattement de 250 F si l'intéressé compte dans la quinzaine une ou plusieurs absences n'ayant pas pour motif l'un des suivants:

Blessure consécutive à un accident du travail;

Congé payé;

Convocation obligatoire par une autorité, civile ou militaire, à laquelle il est impossible de répondre sans une absence;

Interruption du travail occasionnée par la participation de l'intéressé à des opérations de sauvetage;

Chômage pour raisons techniques ou économiques.

Les montants ci-dessus indiqués s'entendent pour les agents âgés de plus de dix-huit ans; pour les agents âgés de moins de dix-huit ans, ils subissent les abattements applicables au salaire de base en vertu de l'article 9 du statut du mineur.

La part mensuelle fixe de la prime de productivité est exclusive de toute majoration, de quelque nature que ce soit.

Art. 3. — Une part annuelle est versée en juin de chaque année à tout intéressé comptant au 1er juin un an au moins d'ancienneté. En cas d'ancienneté inférieure à un an, le montant de la prime est calculé au prorata de cette ancienneté, décomptée en mois.

Le montant de la part annuelle payable en juin 1956 est fixé à 6.000 F; elle sera acquise si le rendement individuel fond et jour de l'ensemble des mines de potasse d'Alsace est égal ou supérieur à 2.450 kg pour la période du 1er décembre 1955 au 31 mai 1956.

Pour les versements ultérieurs, le montant de cette part sera majoré en fonction du rendement individuel fond et jour de l'ensemble des mines de potasse d'Alsace pour la période de douze mois précédant le 31 mai de l'année du versement, à raison de 500 F de majoration par tranche entière de 60 kg de rendement au delà du rendement de référence de 2.450 kg.

Le montant de ladite part est imputé à due concurrence sur l'attribution revenant à chaque intéressé dans le produit net de l'exploitation de l'exercice précédent par application de l'article 7 de la loi du 23 janvier 1937.

Les montants ci-dessus indiqués s'entendent pour les agents âgés de plus de dix-huit ans au 31 mai de l'année de versement; pour les agents ne satisfaisant pas à cette condition ils subissent les abattements applicables au salaire de base en vertu de l'article 9 du statut du mineur.

La part annuelle de la prime de productivité est exclusive de toute majoration de quelque nature que ce soit.

Art. 4. — La part mensuelle à taux variable, dite prime de productivité est calculée chaque mois, sur la rémunération de base de chaque agent pour le mois considéré, par application à cette rémunération d'un taux dont le pourcentage, en fonction du rendement global fond et jour (R) du mois précédent, est donné par l'une des formules ci-après:

P = 13 + 0,05 (R — 1.770) si R est inférieur ou égal à 1.770 kg.

P = 13 + 0,01 (R — 1.770) si R est supérieur à 1.770 kg et au plus égal à 3.500 kg.

Art. 5. — On entend par rémunération de base, pour l'application des dispositions des articles 2 et 4 du présent arrêté, la somme revenant à chaque intéressé pour le mois considéré, en raison de ses périodes de travail effectif ou du nombre de ses heures de travail, sur la base du traitement ou du salaire de sa catégorie ou de son échelon, compte tenu éventuellement des indemnités horaires statutaires propres à chaque catégorie, et des majorations d'ancienneté.

Art. 6. — En cas de résiliation de l'accord du 30 décembre 1955, les dispositions de l'arrêté du 11 mai 1918 et des textes subséquents susvisés relatifs à la prime de production des mines domaniales de potasse d'Alsace sont applicables de plein droit.

Art. 7. — Le directeur des mines et de la sidérurgie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prend effet au 1er janvier 1956.

Fait à Paris, le 23 janvier 1956.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
RENÉ TERRIEL.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
FRANÇOIS WATINE.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
DOMINIQUE BOYER.

INFORMATION

Dotation de la presse filmée sur le fonds de développement de l'industrie cinématographique pour le deuxième semestre de l'exercice 1955.

Le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu la loi n° 53-684 du 6 août 1953 portant création d'un fonds de développement de l'industrie cinématographique, modifiée par les décrets nos 55-659 et 55-660 du 20 mai 1955 et notamment son article 34;

Vu l'avis du conseil supérieur du cinéma en date du 6 juillet 1955;

Vu l'avis du conseil du fonds de développement de l'industrie cinématographique du 11 janvier 1956,

Arrête:

Art. 1er. — La dotation prévue en faveur des éditeurs de presse filmée par l'article 34 de la loi du 6 août 1953 est fixée, pour le deuxième semestre de l'exercice 1955, à la somme de 110 millions de francs.

Art. 2. — Le directeur général du centre national de la cinématographie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 janvier 1956.

Pour le ministre et par délégation:
Le conseiller technique
délégué auprès des services d'information,
HENRI CARRIER.

Radiodiffusion-télévision française.

Par arrêté du 26 janvier 1956, à compter du 1er janvier 1955 et pour une période de cinq ans, les fonctionnaires ci-après désignés sont, dans les conditions indiquées ci-dessous, placés en position de service détaché dans le corps des spécialistes artistiques des bibliothèque, discothèque, phonothèque, photothèque, cinémathèque de la radiodiffusion-télévision française:

Chef de service, catégorie A, 1e échelon.

M. Dalloz (Maurice) (chef de section).
M. Straram (Enriche) (chef de section).
Mme Lucchini (Lise) (chef de section).

Bibliothécaire, catégorie C, 6e échelon.

M. Fourgeot (Louis) (adjoint administratif).

Discothécaire, catégorie C, 4e échelon.

Mme Feiner (Louise) (adjoint administratif),

Aide technique, catégorie D, 3e échelon.

Mme du Fretay (Yvonne) (adjoint administratif).
M. Vicky (Louis) (employé de bureau).

Bibliothécaire, catégorie C, 5e échelon.

Mme Peillon (Colette) (secrétaire principale).

Par arrêté du 26 janvier 1956, Mme Poisson (Simone), employée de bureau, 8e échelon (indice 160), est réintégrée dans les cadres de la radio-télévision française à compter du 18 mars 1953, date à laquelle prend fin sa mise en position de disponibilité.

A compter de la même date, l'intéressée est placée en position de service détaché, pour une période d'une année, auprès du ministère de la défense nationale et des forces armées (direction du personnel militaire de l'armée de terre) pour servir en qualité d'employée de bureau dans les services de la direction du recrutement et de la statistique de la 9e région militaire.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Diplômes exigés des directeurs, directrices et professeurs des établissements de formation professionnelle agricole reconnus.

Rectificatif au *Journal officiel* du 26 janvier 1956: page 1006, 1re colonne, après la 4e ligne du 1° de l'article 2, ajouter: « diplôme délivré par le centre de formation de moniteurs agricoles de l'union des organisations agricoles du Sud-Est ».

Eaux et forêts.

Par arrêté du 18 janvier 1956, est acceptée, à compter du 1er février 1956, la démission de M. Bosse (Roger), garde forestier auxiliaire à Possession, maison forestière de la Nouvelle, triage n° 41 de la conservation de Saint-Denis.

Génie rural.

Par arrêté du 26 janvier 1956, est renouvelé pour cinq ans, à compter du 1er novembre 1954, le détachement de M. Andrieu (Charles), ingénieur du génie rural de 2e classe, 3e échelon, en vue d'exercer ses fonctions dans le corps des ingénieurs du génie rural de la France d'outre-mer avec le grade d'ingénieur de 2e classe.

Par arrêté du 26 janvier 1956, est renouvelé pour cinq ans, à compter du 1er novembre 1954, le détachement de M. Bonnet (Marcel), ingénieur du génie rural de 2e classe, 3e échelon, auprès du ministère de la France d'outre-mer, en vue d'exercer ses fonctions dans le cadre du génie rural de la France d'outre-mer, avec le grade d'ingénieur de 2e classe.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Administration centrale.

Par arrêté du 19 janvier 1956:

Mme Varenne, secrétaire d'administration de 1re classe, 1er échelon, a été promue au 2e échelon de son grade à compter du 20 mars 1952, puis au 3e échelon, à compter du 1er août 1953.

Mme Laffite, secrétaire d'administration de 1re classe, 1er échelon, a été promue au 2e échelon de son grade, à compter du 24 décembre 1954.

Directions régionales de la sécurité sociale.

Par arrêté du 26 janvier 1956, Mme Tisserant (Renée), commis principal, 11e échelon (indice 230), à la direction régionale de la sécurité sociale de Paris (traitement annuel global: 481.328 F), est détachée pour une nouvelle période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1953, en qualité de sous-chef de bureau temporaire de 1re classe (traitement annuel global: 887.625 F) au ministère du logement et de la reconstruction, dans les conditions fixées par l'article 99 (§ 3) de la loi du 19 octobre 1946.

Inspection du travail et de la main-d'œuvre.

Par arrêté du 26 janvier 1956, M. Michel (Maurice-Paul), inspecteur du travail et de la main-d'œuvre de 7e échelon (indice 500), est détaché auprès du Bureau international du travail, pour une période de six mois, à compter du 21 novembre 1955, en vue d'accomplir une mission d'assistance technique à l'institut du travail, à Istamboul.

Par arrêté du 26 janvier 1955, M. Carn (Paul), inspecteur principal du travail et de la main-d'œuvre à Paris, est placé en position de détachement, pour une durée maximum de cinq ans, à compter du 15 janvier 1956, pour servir auprès de l'office national d'immigration, en qualité de chef de mission.

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DU LOGEMENT

Régisseurs d'avances.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et du logement en date du 1er février 1956 et prenant effet au 1er janvier 1956, le montant des avances pouvant être consenties à M. Girard (Christian), régisseur d'avances auprès du directeur des services départementaux de Seine-et-Oise, pour le payement des dépenses relatives aux opérations de déminage et de désobusage, est porté de 800.000 F à 1 million de francs.

Le montant du cautionnement que ce régisseur est astreint à constituer ainsi que le montant de l'indemnité de responsabilité susceptible de lui être allouée sont fixés conformément aux dispositions de l'arrêté du 12 septembre 1952.

Services extérieurs.

Par arrêté du 26 janvier 1956, M. Moscet (Paul), sous-chef de section titulaire, 1e échelon, des services extérieurs du ministère de la reconstruction et du logement, affecté aux services départementaux de Seine-et-Oise, est placé en congé de disponibilité sans traitement pour une première période de trois ans, à compter du 1er octobre 1955, en vue de lui permettre d'exercer son activité au profit de l'union nationale des fédérations d'organismes d'habitations à loyer modéré.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Union nationale des associations familiales.

Par arrêté en date du 19 janvier 1956, ont été approuvées les modifications apportées à son règlement intérieur par l'association dite Union nationale des associations familiales, dont le siège est à Paris.

Comité technique du centre de santé publique de Soissons.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'arrêté du 14 janvier 1952 portant création d'un comité technique auprès du médecin inspecteur de la santé chargé du fonctionnement du centre de santé publique de Soissons;

Sur la proposition du directeur de l'hygiène publique et des hôpitaux, du directeur de l'hygiène sociale et du préfet de l'Aisne,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 2 de l'arrêté du 14 janvier 1952 est modifié ainsi qu'il suit:

« *Art.* 2. — Ce comité comprend les personnalités suivantes:

« 1° Deux représentants du ministère de la santé publique et de la population (administration centrale), l'un mandaté par le directeur de l'hygiène publique et des hôpitaux, l'autre par le directeur de l'hygiène sociale;

« 2° Un représentant de l'institut national d'hygiène;

« 3° Un conseiller général, membre du conseil départemental d'hygiène, désigné par le conseil général de l'Aisne;

« 4° Un représentant de la section locale du syndicat des médecins;

« 5° Un représentant de la commission médicale consultative des hospices de Soissons;

« 6° Une assistante sociale désignée sur le plan départemental par l'association nationale des assistantes sociales;

« 7° Le directeur départemental de la santé;

« 8° Le directeur départemental de la population;

« 3° Un représentant de chacune des organisations sanitaires internationales intéressées au centre de Soissons:

« Organisation mondiale de la santé,

« Fonds des Nations Unies pour l'enfance,

« Centre international de l'enfance,

« Fondation Rockefeller,

« Comité américain de secours civil ».

Art. 2. — Le directeur de l'hygiène publique et des hôpitaux, le directeur de l'hygiène sociale et le préfet de l'Aisne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 25 janvier 1956.

Le ministre de la santé publique et de la population,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur de cabinet,
PIERRE THEIL.

Création d'un certificat d'aptitude aux fonctions d'aide-soignant et d'aide-soignante dans les hôpitaux et hospices publics ou privés.

Rectificatif au *Journal officiel* du 25 janvier 1956: page 941, 2e colonne, article 7, au lieu de: « Ce certificat permet à leur titulaire », lire: « Ce certificat permet à son titulaire ».

Comité scientifique et pédagogique de l'école nationale de la santé publique (section d'étude des problèmes sanitaires et sociaux concernant la migration algérienne).

Le ministre de la santé publique et de la population et le ministre de l'intérieur,

Vu le décret n° 46-1194 du 24 mai 1946 fixant l'organisation administrative de l'école nationale de la santé publique;

Vu l'arrêté du 5 octobre 1955 portant création à l'école nationale de la santé publique d'une section d'étude des problèmes sanitaires et sociaux concernant la migration algérienne, et notamment son article 4;

Sur la proposition du directeur de l'école nationale de la santé publique,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le comité scientifique et pédagogique de la section d'étude des problèmes sanitaires et sociaux concernant la migration algérienne est présidé par M. le professeur Parisot, président du conseil de direction de l'école.

Art. 2. — Sont nommés membres du comité scientifique et pédagogique de la section d'étude des problèmes sanitaires et sociaux concernant la migration algérienne:

Le directeur du centre de hautes études d'administration musulmane;

Le directeur des affaires d'Algérie au ministère de l'intérieur;

Le directeur de l'institut national d'études démographiques;

Le directeur de l'institut national d'hygiène;

Le directeur général de la population et de l'entr'aide au ministère de la santé publique et de la population;

Le directeur de l'hygiène sociale au ministère de la santé publique et de la population;

Le directeur de l'hygiène publique et des hôpitaux au ministère de la santé publique et de la population;

Le directeur général de la sécurité sociale au ministère du travail et de la sécurité sociale;

Le directeur de la main-d'œuvre au ministère du travail et de la sécurité sociale;

M. le docteur Barthe, président du comité médical de l'Electricité et du gaz de France, président de l'association « Le Service social familial nord-africain »;

M. L. Chevalier, professeur au Collège de France;

M. Colombes, professeur à l'école nationale des langues orientales, secrétaire général du centre d'études de l'Orient contemporain à l'institut d'études islamiques de l'université de Paris;

M. le professeur Gernez-Rieux, directeur de l'institut Pasteur de Lille, membre de l'académie nationale de médecine;

M. J.-N. Ray, professeur à la faculté de droit de Nancy, administrateur délégué de l'association « Comité lorrain d'étude et d'action nord-africaines »;

M. le vice-amiral Rivet, président de l'association « Aide morale aux Nord-Africains »;

M. J.-M. Sedes, secrétaire général adjoint du conseil supérieur des recherches sociologiques outre-mer.

Art. 3. — Le directeur de l'école nationale de la santé publique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 30 janvier 1956.

Le ministre de la santé publique et de la population,
Pour le ministre de la santé publique et de la population
et par délégation:
Le conseiller technique,
JEAN RAVAIL.

Le ministre de l'intérieur,
Pour le ministre de l'intérieur et par délégation:
Le secrétaire général,
RENÉ FAIRA.

Administration centrale.

Par arrêté en date du 23 janvier 1956, le tableau d'avancement à la 1re classe des administrateurs civils pour l'année 1955 est établi ainsi qu'il suit:

1 Mme Colin.
2 M. Blondeau.

Hôpitaux psychiatriques.

Par arrêté en date du 24 janvier 1956, M. le docteur Jouppe, reçu au concours du médicat des hôpitaux psychiatriques du 14 juin 1955, est nommé médecin chef de l'hôpital psychiatrique privé faisant fonction d'établissement public de la Celle (Corrèze), en remplacement de M. le docteur Martinat, mis en disponibilité sur sa demande.

Par arrêté en date du 24 janvier 1956, M. le docteur Fellion, médecin chef à l'hôpital psychiatrique privé faisant fonction d'établissement public de Plouguernevel (Côtes-du-Nord), est nommé, dans l'intérêt du service, médecin directeur de l'hôpital psychiatrique de la Roche-Gandon (Mayenne), en remplacement de M. le docteur Pariente, appelé à d'autres fonctions.

Par arrêté en date du 24 janvier 1956, M. le docteur Gentis, reçu au concours du médicat des hôpitaux psychiatriques du 14 juin 1955, est nommé médecin chef de service à l'hôpital psychiatrique de Saint-Alban (Lozère), en remplacement de M. le docteur Tosquellas, appelé à d'autres fonctions.

Par arrêté en date du 24 janvier 1956, M. le docteur Corre, médecin assistant à l'hôpital psychiatrique de Villejuif (Seine), est nommé médecin chef de service à l'hôpital psychiatrique de Sotteville-lès-Rouen (Seine-Maritime), poste créé.

Par arrêté en date du 24 janvier 1956, M. le docteur Perrin, reçu au concours du médicat des hôpitaux psychiatriques du 14 juin 1955, est nommé médecin chef à l'hôpital psychiatrique de Rouffac (Haut-Rhin), poste créé.

Par arrêté en date du 24 janvier 1956, M. le docteur Benoiston (Jean), médecin chef à l'hôpital psychiatrique de Sotteville-lès-Rouen (Seine-Maritime), est nommé, dans l'intérêt du service, médecin directeur de l'hôpital psychiatrique de Quimper (Finistère), en remplacement de M. le docteur Neveu, appelé à d'autres fonctions.

Inspection de la pharmacie.

Par arrêté en date du 18 janvier 1956, l'offre de démission présentée par M. le professeur Brustier (Vincent), inspecteur principal de la pharmacie à occupation accessoire à Toulouse, est acceptée à compter du 1er janvier 1956.

Par arrêté en date du 23 janvier 1956, M. Pitet (Guy), assistant de toxicologie à la faculté de médecine et de pharmacie de Toulouse, est nommé inspecteur principal de la pharmacie à occupation accessoire à Toulouse.

Cette nomination aura effet à compter de la date d'installation de l'intéressé à son poste.

Par arrêté en date du 23 janvier 1956, M. Romain (Pierre), maître de conférences agrégé à la faculté de médecine et de pharmacie de Bordeaux, est nommé inspecteur principal de la pharmacie à occupation accessoire à Bordeaux.

Cette nomination aura effet à compter de la date d'installation de l'intéressé à son poste.

Inspection de la santé.

Par arrêté en date du 23 janvier 1956, Mme le docteur Fail, médecin inspecteur de la santé, chargée des fonctions de directeur départemental de la santé de l'Orne, a été affectée dans le département de la Marne.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Etablissement des actes de décès des militaires de l'armée de l'air.

Par arrêté du 25 janvier 1956, M. le commissaire colonel Jouet (Henri-Adolphe-Marie), sous-directeur des pensions et de l'état civil, direction centrale du commissariat de l'air, est habilité à dresser les actes de décès pour les militaires de l'armée de l'air, en remplacement de M. Ricard (Joseph).

Services extérieurs.

Par arrêté du 10 décembre 1955, Mlle Martin (Suzanne), employée de bureau dactylographe, 2e échelon, à l'office départemental des anciens combattants et victimes de guerre du Tarn, est détachée, sur sa demande, à compter du 1er décembre 1955, pour un an, et en la même qualité, auprès de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre.

Par arrêté du 26 janvier 1956, Mme Mally (Christiane), employée de bureau, 5e échelon, indice 143, au ministère des anciens combattants et victimes de guerre (direction interdépartementale de Metz), est détachée, en qualité de commis temporaire, 3e échelon, indice 148, au ministère du logement et de la reconstruction (service départemental de Mézières), pour une durée d'un an, à compter du 16 juin 1955.

Ce détachement fait suite à celui prononcé par arrêté du 16 mai 1955 avec effet du 16 juin 1954.

Par arrêté du 26 janvier 1956, Mme Bulot (Solange), employée de bureau, 8e échelon, indice 160, au ministère des anciens combattants et victimes de guerre (direction interdépartementale de Metz), est détachée, en qualité de rédacteur temporaire, 1er échelon, indice 185, au ministère de la reconstruction et du logement (service départemental de Mézières), pour une durée d'un an, à compter du 16 juin 1955.

Ce détachement fait suite à celui prononcé par arrêté du 6 mai 1955 avec effet du 16 juin 1954.

Par arrêté du 26 janvier 1956, Mme Leroy (Solange), aide-commis, 3e échelon, indice 180, au ministère des anciens combattants et victimes de guerre (direction interdépartementale de Metz), est détachée, en qualité de commis temporaire, 7e échelon, indice 200, au ministère du logement et de la reconstruction (service départemental de Mézières), pour une durée d'un an, à compter du 16 juin 1955.

Ce détachement fait suite à celui prononcé par arrêté du 16 mai 1955 avec effet du 16 juin 1954.

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Approbation du budget du musée postal pour l'exercice 1956.

Par arrêté du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre des postes, télégraphes et téléphones en date du 26 janvier 1956, est approuvé le budget du musée postal pour l'exercice 1956 fixé, en recettes et en dépenses, à la somme de 4.118.615 F.

Le président du conseil de gérance est chargé, en qualité d'administrateur du musée postal, de l'exécution de cet arrêté.

Services extérieurs.

Par arrêté du 26 janvier 1956, est mis à la disposition du ministre des anciens combattants et victimes de guerre pendant son stage et pour une durée maximum de cinq ans, à compter du 16 septembre 1954, M. Medard (Roger), agent principal d'exploitation des postes, télégraphes et téléphones à Toulouse-Gare, nommé à l'emploi de secrétaire administratif stagiaire et affecté à la direction interdépartementale des anciens combattants et victimes de guerre de Toulouse.

Par arrêté du 26 janvier 1956, M. Baudelgne (Aimé), chef de section principal des postes, télégraphes et téléphones à Paris, direction des lignes souterraines à grande distance, est mis à la disposition du président du conseil pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1er novembre 1955, pour assurer la direction du service central des documents et du chiffre au secrétariat général permanent de la défense nationale.

NOMINATIONS A DES EMPLOIS RESERVES

Ministère des finances et des affaires économiques.

Par arrêté en date du 23 décembre 1955, M. Monmarche (Jacques-Pierre-Eugène) a été nommé employé de bureau stagiaire à la caisse des dépôts et consignations, en exécution de la loi du 26 octobre 1946 et du décret du 10 juillet 1947 sur les emplois réservés.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

Ordre du jour du jeudi 2 février 1956.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Suite de la vérification des pouvoirs (sous réserve qu'il n'y ait pas débat) :

Territoire de la Côte d'Ivoire. (Rapport de M. Dorey publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 31 janvier 1956.)

2. — Examen d'une demande de délai supplémentaire pour le dépôt du rapport du 4e bureau sur les opérations électorales du département de la Guadeloupe.

3. — Examen d'une demande de délai supplémentaire pour le dépôt du rapport du 6e bureau sur les opérations électorales du territoire du Niger.

4. — Discussion des conclusions du rapport du 3e bureau sur les opérations électorales du département d'Eure-et-Loir (rapport de M. Tourtaud publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 19 janvier 1956).

5. — Discussion des conclusions du rapport du 10e bureau sur les opérations électorales du territoire du Togo (rapport de M. Aubame publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 19 janvier 1956).

6. — Discussion des conclusions du rapport du 1er bureau sur les opérations électorales du département de l'Allier (rapport de M. Vignal publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 20 janvier 1956).

7. — Discussion des conclusions du rapport du 1er bureau sur les opérations électorales du département des Hautes-Alpes (rapport de M. Arbogast publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 20 janvier 1956).

8. — Discussion des conclusions du rapport du 1er bureau sur les opérations électorales du département de l'Ardèche (rapport de M. Camille Laurens publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 20 janvier 1956).

9. — Discussion des conclusions du rapport du 1er bureau sur les opérations électorales du département de l'Ariège (rapport de M. Llante publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 20 janvier 1956).

10. — Discussion des conclusions du rapport du 1er bureau sur les opérations électorales du département de l'Aube (rapport de M. Thamier publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 20 janvier 1956).

11. — Discussion des conclusions du rapport supplémentaire du 2e bureau sur les opérations électorales du département de la Charente-Maritime (4 sièges) (rapport supplémentaire de M. Midol publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 27 janvier 1956).

12. — Discussion des conclusions du rapport du 2e bureau sur les opérations électorales du département de la Corrèze (rapport de M. Pierre Meunier publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 20 janvier 1956).

13. — Discussion des conclusions du rapport du 3e bureau sur les opérations électorales du département de la Dordogne (rapport de Mme Francine Lefebvre publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 20 janvier 1956).

14. — Discussion des conclusions du rapport du 8e bureau sur les opérations électorales du département du Rhône (2e circonscription) (rapport de M. Pommier publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 20 janvier 1956).

15. — Discussion des conclusions du rapport supplémentaire du 8e bureau sur les opérations électorales du département de la Seine (2e circonscription) (dix premiers sièges) (rapport supplémentaire de M. Maurice Faure publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 27 janvier 1956).

16. — Discussion des conclusions du deuxième rapport supplémentaire du 8e bureau sur les opérations électorales du département de la Seine (2e circonscription) (11e siège) (rapport supplémentaire de M. Maurice Faure publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 27 janvier 1956).

17. — Discussion des conclusions du rapport du 10e bureau sur les opérations électorales du département des Deux-Sèvres (rapport de M. Arrighi publié au *Journal officiel*, Lois et décrets, du 24 janvier 1956).

18. — Discussion des conclusions du rapport du 10e bureau sur les opérations électorales du département du Tarn (rapport de M. Arrighi publié au *Journal officiel*, Lois et décrets, du 24 janvier 1956).

19. — Discussion des conclusions du rapport du 10e bureau sur les opérations électorales du département de Vaucluse (rapport de M. Arrighi publié au *Journal officiel*, Lois et décrets, du 24 janvier 1956).

20. — Discussion des conclusions du rapport et du rapport supplémentaire du 10e bureau sur les opérations électorales du département de la Vienne (rapport et rapport supplémentaire de M. Arrighi publiés au *Journal officiel*, Lois et décrets, des 24 janvier et 2 février 1956).

21. — Discussion des conclusions du rapport du 2e bureau sur les opérations électorales du département des Bouches-du-Rhône (2e circonscription) (rapport de M. Létoquart publié au *Journal officiel*, Lois et décrets, du 27 janvier 1956).

22. — Discussion des conclusions du rapport supplémentaire du 2e bureau sur les opérations électorales du département de la Charente-Maritime (2 sièges) (rapport supplémentaire de M. Montalat publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 27 janvier 1956).

23. — Discussion des conclusions du rapport supplémentaire du 3e bureau sur les opérations électorales du département de la Haute-Garonne (rapport supplémentaire de M. Crouan, publié au *Journal officiel*, Lois et décrets, du 31 janvier 1956).

24. — Discussion des conclusions du rapport supplémentaire du 4e bureau sur les opérations électorales du département d'Indre-et-Loire (rapport supplémentaire de M. Dufour publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 27 janvier 1956).

25. — Discussion des conclusions du rapport du 5e bureau sur les opérations électorales du département du Loiret (rapport de M. Musmeaux publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 25 janvier 1956).

26. — Discussion des conclusions du rapport supplémentaire du 5e bureau sur les opérations électorales du département de Lot-et-Garonne (rapport supplémentaire de M. Lamps publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 25 janvier 1956).

27. — Discussion des conclusions du rapport supplémentaire du 5e bureau sur les opérations électorales du département de la Manche (rapport supplémentaire de M. Coutant publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 25 janvier 1956).

28. — Discussion des conclusions du rapport du 7e bureau sur les opérations électorales du département du Puy-de-Dôme (rapport de M. Arnal publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 20 janvier 1956).

29. — Discussion des conclusions du rapport du 8e bureau sur les opérations électorales du département de la Haute-Savoie (rapport de M. Guille publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 20 janvier 1956).

30. — Discussion des conclusions du rapport supplémentaire du 9e bureau sur les opérations électorales du département de Seine-et-Marne (rapport supplémentaire de M. Depreux publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 25 janvier 1956).

31. — Discussion des conclusions du rapport du 10e bureau sur les opérations électorales du département de l'Yonne (rapport de M. Arrighi publié au *Journal officiel*, Lois et décrets, du 24 janvier 1956).

32. — Discussion des conclusions du rapport du 2e bureau sur les opérations électorales du territoire des Comores (rapport de M. Coulnaud publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 24 janvier 1956).

33. — Discussion des conclusions du rapport du 6e bureau sur les opérations électorales du département du Nord (2e circonscription) (rapport de M. Titeux publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 24 janvier 1956).

34. — Discussion des conclusions du rapport du 6e bureau sur les opérations électorales du département de l'Oise (rapport de M. Barennes publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 24 janvier 1956).

35. — Discussion des conclusions du rapport du 7e bureau sur les opérations électorales du département du Bas-Rhin (rapport de M. Cayeux publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 25 janvier 1956).

36. — Discussion des conclusions du rapport du 7e bureau sur les opérations électorales du département de l'Orne (rapport de M. Fontanet publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 25 janvier 1956).

37. — Discussion des conclusions du rapport du 9e bureau sur les opérations électorales du département de la Seine (3e circonscription) (rapport de M. Raingeard publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 25 janvier 1956).

38. — Discussion des conclusions du rapport du 9e bureau sur les opérations électorales du département de la Seine (5e circonscription) (rapport de M. Raingeard publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 25 janvier 1956).

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le jeudi 2 février 1956.

N° 36 (1). — Avis transmis par M. le président du Conseil de la République sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant ouverture de crédits en vue de la commémoration de la présence française en Nouvelle-Calédonie (renvoyé à la commission des finances).

N° 38 (1). — Avis transmis par M. le président du Conseil de la République sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative aux services militaires accomplis par les étrangers antérieurement à l'acquisition de la nationalité française (renvoyé à la commission de l'intérieur).

N° 39. — Avis transmis par M. le président du Conseil de la République sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à accorder à tous les énucléés de guerre un supplément d'invalidité de 10 p. 100 pour défiguration (renvoyé à la commission des pensions).

N° 43 (1). — Proposition de loi, rejetée par le Conseil de la République, tendant à modifier l'article 2101 du code civil et l'article 549 du code de commerce (renvoyée à la commission de la justice).

N° 44 (1). — Proposition de loi, rejetée par le Conseil de la République, relative à l'assistance judiciaire en matière de délais d'expulsion (renvoyée à la commission de la justice).

N° 48. — Proposition de loi, modifiée par le Conseil de la République, modifiant l'article 569 du code de la santé publique (conditions de l'exercice de la pharmacie d'officine) (renvoyée à la commission de la famille).

N° 49 (1). — Proposition de loi, rejetée par le Conseil de la République, tendant à autoriser la cession d'un terrain par la ville de Paris en vue de la reconstruction de l'hôpital Ambroise-Paré (renvoyée à la commission de la famille).

N° 56. — Projet de loi, modifié par le Conseil de la République, portant amnistie dans les territoires d'outre-mer (renvoyé à la commission de la justice).

N° 58 (1). — Proposition de loi, rejetée par le Conseil de la République, tendant à compléter le décret du 20 mai 1935 autorisant certains procédés de traitements des vins (renvoyée à la commission des boissons).

N° 59. — Projet de loi, adopté par le Conseil de la République modifiant les articles 471 et 483 du code pénal en ce qui concerne la contravention d'embarras de la voie publique (renvoyé à la commission de la justice).

N° 60. — Projet de loi, adopté par le Conseil de la République, modifiant les articles 149, 153, 154, 155 et 162 du code pénal en vue de réprimer les faux commis dans certains documents administratifs (renvoyé à la commission de la justice).

N° 61. — Proposition de loi, adoptée par le Conseil de la République, tendant à modifier la loi du 2 juillet 1923 perpétuant le nom des citoyens morts pour la patrie (renvoyée à la commission de la justice).

N° 62. — Projet de loi, adopté par le Conseil de la République, complétant les articles 116 du code d'instruction criminelle, 67 du code de justice militaire pour l'armée de terre et 76 du code de justice militaire pour l'armée de mer (renvoyé à la commission de la justice).

N° 63. — Projet de loi, rejeté par le Conseil de la République, modifiant l'article 475 du code pénal (renvoyé à la commission de la justice).

N° 64. — Projet de loi, adopté par le Conseil de la République, modifiant l'article 114 du code d'instruction criminelle relatif à la désignation des officiers du ministère public près les tribunaux de simple police (renvoyé à la commission de la justice).

N° 65. — Projet de loi, adopté par le Conseil de la République, modifiant la loi du 18 mars 1955 relative à l'interdiction de séjour (renvoyé à la commission de la justice).

N° 66. — Projet de loi, adopté par le Conseil de la République, complétant les articles 119 et 123 du décret du 29 juillet 1939 relatif à la famille et à la natalité françaises, et l'article 6 de la loi du 2 avril 1917 relative au statut des entreprises de groupage et de distribution des journaux et publications périodiques (renvoyé à la commission de la justice).

N° 67. — Projet de loi, adopté par le Conseil de la République, modifiant l'article 54 de la loi du 23 juillet 1947 relative à l'organisation et à la procédure de la cour de cassation (renvoyé à la commission de la justice).

N° 68. — Projet de loi, adopté par le Conseil de la République, modifiant les articles 25, 30 et 35 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse (renvoyé à la commission de la justice).

N° 69. — Projet de loi, adopté par le Conseil de la République, sur la responsabilité du transporteur en cas de transport aérien (renvoyé à la commission des moyens de communication).

N° 70. — Projet de loi adopté par le Conseil de la République portant autorisation et déclaration d'utilité publique des travaux de construction d'un pont à travée levante, en remplacement du pont à transbordeur du Martrou qui donne passage à la route nationale n° 733 sur la Charente et d'aménagement des accès au nouvel ouvrage (renvoyé à la commission des moyens de communication).

N° 71. — Projet de loi adopté par le Conseil de la République tendant à reconnaître la personnalité juridique des sociétés civiles (renvoyé à la commission de la justice).

N° 72. — Projet de loi adopté par le Conseil de la République relatif aux jugements par défaut rendus par les tribunaux de commerce (renvoyé à la commission de la justice).

N° 73. — Proposition de loi adoptée par le Conseil de la République tendant à proroger les dispositions de l'article 12 du décret du 22 septembre 1953 relatif à la location-gérance des fonds de commerce (renvoyée à la commission de la justice).

N° 74. — Proposition de loi adoptée par le Conseil de la République tendant à assurer la protection de l'appellation « tapioca » (renvoyée à la commission des affaires économiques).

N° 77. — Proposition de loi adoptée par le Conseil de la République tendant à réglementer le marquage des ovins (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 78. — Projet de loi modifié par le Conseil de la République en deuxième lecture, portant organisation générale de la défense nationale (renvoyé à la commission de la défense nationale).

N° 79. — Proposition de loi modifiée par le Conseil de la République en deuxième lecture, relative à la location-gérance des fonds de commerce et des établissements artisanaux (renvoyée à la commission de la justice).

N° 80. — Proposition de loi modifiée par le Conseil de la République en deuxième lecture, tendant à remplacer, dans le titre de la loi du 14 mai 1951, les mots « personnes contraintes au travail en pays ennemi, en territoire étranger occupé par l'ennemi ou en territoire français annexé par l'ennemi » par les mots « travailleurs déportés » (renvoyée à la commission des pensions).

N° 81. — Projet de loi modifié par le Conseil de la République en deuxième lecture, relatif au renouvellement de l'Assemblée nationale (renvoyé à la commission du suffrage universel).

N° 85. — Proposition de loi de M. Alduy tendant à réserver les fonds publics à l'enseignement public (renvoyée à la commission de l'éducation nationale).

N° 86. — Proposition de résolution de M. Alduy tendant à inviter le Gouvernement au respect intégral de l'article 2 de la loi sur la séparation des églises et de l'Etat (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 88. — Proposition de résolution de M. Bernard Manceau tendant à inviter le Gouvernement à reporter au 15 mars 1956 les déclarations fiscales et les versements d'acomptes provisionnels (renvoyée à la commission des finances).

N° 92. — Proposition de loi de M. Wasmer relative au mode de recouvrement des taxes sur le chiffre d'affaires et aux mesures à prendre en vue de tempérer la rigueur des dispositions législatives et réglementaires (renvoyée à la commission des finances).

N° 93. — Proposition de loi de M. Wasmer tendant à accélérer la liquidation des pensions des fonctionnaires retraités (renvoyée à la commission des pensions).

N° 95. — Proposition de loi de M. Boscary-Monsservin tendant à abroger le décret du 20 mai 1955 relatif au statut des coopératives de consommation d'entreprises privées ou nationalisées et d'administrations publiques (renvoyée à la commission des affaires économiques).

N° 105. — Proposition de loi de M. Tony Revillon tendant à rétablir le scrutin uninominal d'arrondissement à deux tours (renvoyée à la commission du suffrage universel).

N° 106. — Proposition de résolution de M. Wasmer tendant à décider la revision de l'article 6 de la Constitution (renvoyée à la commission du suffrage universel).

N° 109 (1). — Proposition de loi de M. Wasmer tendant à modifier l'article 7 de la loi du 23 janvier 1937 établissant le statut des mines domaniales des potasses d'Alsace (renvoyée à la commission de la production industrielle).

N° 125. — Proposition de loi de M. Waldeck Rochet tendant à supprimer les abattements de zone (renvoyée à la commission du travail).

N° 126. — Proposition de loi de M. Waldeck Rochet tendant à majorer l'allocation des vieux travailleurs salariés (renvoyée à la commission du travail).

N° 127. — Proposition de loi de M. Malleret-Joinville tendant à ramener à un an la durée du service militaire actif (renvoyée à la commission de la défense nationale).

N° 128. — Proposition de loi de M. Billoux tendant à abroger le décret du 28 août 1955 maintenant sous les drapeaux les hommes du premier contingent de 1954 (renvoyée à la commission de la défense nationale).

N° 129. — Proposition de loi de M. Marrane tendant à porter à trois semaines la durée du congé annuel payé dans l'industrie, le commerce, les professions libérales, les services domestiques et l'agriculture (renvoyée à la commission du travail).

N° 130. — Proposition de loi de M. Billoux tendant à fixer le salaire national minimum interprofessionnel garanti à 25.166 F nets par mois, pour toutes les professions, sur tout le territoire (renvoyée à la commission du travail).

N° 133. — Proposition de loi de M. Garaudy tendant à réserver les fonds publics à l'enseignement public (renvoyée à la commission de l'éducation nationale).

N° 134. — Proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement au respect intégral de l'article 2 de la loi du 9 décembre 1905 sur la séparation des églises et de l'Etat (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 211 rectifié (1). — Proposition de résolution de M. Frédéric-Dupont tendant à décider la création, en vertu de l'article 14, alinéa 24, du règlement, d'une commission spéciale pour l'examen des problèmes intéressant les affaires d'Indochine (renvoyée à la commission du suffrage universel).

N° 220. — Proposition de loi de M. Pierre André tendant à instaurer le scrutin d'arrondissement uninominal à deux tours pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale (renvoyée à la commission du suffrage universel).

N° 227. — Proposition de loi de M. André Monteil relative aux taxes d'usage des installations d'outillage concédé dans les ports de pêche (renvoyée à la commission de la marine marchande).

N° 232. — Rapport de M. Loustau, fait au cours de la précédente législature, au nom de la commission de l'agriculture, sur les propositions de loi et de résolution relatives à l'application à l'agriculture du salaire minimum national interprofessionnel garanti dans les mêmes conditions qu'aux professions industrielles et commerciales.

N° 233. — Rapport fait au cours de la précédente législature, au nom de la commission des boissons, sur la proposition de loi tendant à limiter l'entrée sur le territoire métropolitain des vins d'Algérie et d'Afrique du Nord.

N° 245. — Proposition de loi de M. Kriegel-Valrimont tendant à renouveler la représentation métropolitaine à l'Assemblée de l'Union française après chaque renouvellement de l'Assemblée nationale (renvoyée à la commission du suffrage universel).

N° 258. — Proposition de résolution de M. Temple tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour que dans toutes les villes où un service du logement a été établi, il soit créé des centres d'accueil pour les familles sans logis et pour les isolés (renvoyée à la commission de la reconstruction).

(1) Tirage restreint.

EXAMEN DES POUVOIRS

RAPPORT D'ÉLECTION REMIS A LA PRÉSIDENCE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 5 DU RÈGLEMENT

Territoires d'outre-mer (scrutin de liste à un tour).

10e BUREAU. — *Mme Roca*, rapporteur.

Territoire de la Haute-Volta.

(Collège unique.)

Nombre de sièges à pourvoir: quatre.

Les élections du 2 janvier 1956 ont donné les résultats suivants:

Inscrits	978.090
Votants	633.964
Bulletins blancs et nuls	7.833
Suffrages valablement exprimés	626.131

Nombre de suffrages de liste obtenus par chaque liste:

Liste du parti social d'éducation des masses africaines	273.232	suffrages.
Liste progressiste voltaïque	120.586	—
Liste du mouvement populaire de l'évolution africaine	102.853	—
Liste du rassemblement démocratique africain	71.725	—
Liste indépendante	35.695	—
Liste d'action sociale républicaine voltaïque	15.777	—
Liste du mouvement populaire voltaïque	6.268	—

Conformément à l'article 8 de la loi du 23 mai 1951, alinéa 2, les sièges ont été attribués à la représentation proportionnelle aux listes ayant possédé successivement la plus forte moyenne, la moyenne de chaque liste étant obtenue en divisant le nombre de suffrages de liste recueillis par elle par le nombre, augmenté d'une unité, des sièges déjà conférés à cette liste.

En conséquence, ont obtenu:

La liste du parti social d'éducation des masses africaines	2 sièges.
La liste progressiste voltaïque	1 —
La liste du mouvement populaire de l'évolution africaine	1 —

Ont donc été proclamés élus:

M. Joseph Conombo, présenté par la liste du parti social d'éducation des masses africaines.

M. Henri Guissou, présenté par la liste du parti social d'éducation des masses africaines.

M. Gérard Ouedraogo, présenté par la liste progressiste voltaïque.

M. Nazi Boni, présenté par la liste du mouvement populaire de l'évolution africaine.

Les opérations se sont faites régulièrement.

Les candidats proclamés justifient des conditions d'éligibilité requises par la loi.

Nulle protestation n'était jointe au dossier.

Les pièces justificatives prévues par l'alinéa 2 de l'article 3 du règlement figurent au dossier, sauf l'acte de naissance et le casier judiciaire de M. Nazi Boni; le bureau a estimé que l'absence de ces pièces ne fait pas obstacle à la validation de M. Nazi Boni.

En conséquence, votre 10e bureau vous propose de valider les opération électorales de la Haute-Volta.

10e BUREAU. — *M. Marcel David*, rapporteur.

Territoire du Sénégal.

(Collège unique.)

Nombre de sièges à pourvoir: deux.

Les élections du 2 janvier 1956 ont donné les résultats suivants:

Inscrits	835.035
Votants	457.014
Bulletins blancs et nuls	2.128
Suffrages valablement exprimés	454.886

Nombre de suffrages de listes obtenus par chaque liste:

Liste du bloc démocratique sénégalais	346.266	suffrages.
Liste S. F. I. O. et mouvement autonome de Casamance	101.732	—
Liste d'union démocratique sénégalaise	6.888	—

Conformément à l'article 8 de la loi du 23 mai 1951, alinéa 2, les sièges ont été attribués à la représentation proportionnelle aux listes ayant possédé successivement la plus forte moyenne, la moyenne de chaque liste étant obtenue en divisant le nombre de suffrages de liste recueillis par elle par le nombre, augmenté d'une unité, des sièges déjà conférés à cette liste.

En conséquence, a obtenu:

La liste du bloc démocratique sénégalais	2 sièges.

Ont donc été proclamés élus:

M. Senghor (Léopold-Sédar), présenté par la liste du bloc démocratique sénégalais.

M. Dia Mamadou, présenté par la liste du bloc démocratique sénégalais.

Les opérations se sont faites régulièrement.

Les candidats proclamés justifient des conditions d'éligibilité requises par la loi.

Nulle protestation n'était jointe au dossier.

Les pièces justificatives prévues par l'alinéa 2 de l'article 3 du règlement figurent au dossier.

En conséquence, votre 10e bureau vous propose de valider les opérations électorales du Sénégal.

10e BUREAU. — *M. Marcel David*, rapporteur.

Territoire du Soudan.

(Collège unique.)

Nombre de sièges à pourvoir: 4.

Les élections du 2 janvier 1956 ont donné les résultats suivants:

Inscrits	1.075.645
Votants	438.502
Bulletins blancs ou nuls	5.473
Suffrages valablement exprimés	433.029

Nombre de suffrages de liste obtenus par chaque liste:

Liste d'union soudanaise	215.119	suffrages.
Liste du parti progressiste soudanais	161.911	—
Liste d'union Dogon	29.505	—
Liste du mouvement socialiste de défense des intérêts du Soudan	15.248	—
Liste d'action progressiste indépendante de défense des intérêts économiques du Soudan	10.946	—

Conformément à l'article 8 de la loi du 23 mai 1951, alinéa 2, les sièges ont été attribués à la représentation proportionnelle aux listes ayant possédé successivement la plus forte moyenne, la moyenne de chaque liste étant obtenue en divisant le nombre de suffrages de liste recueillis par elle par le nombre, augmenté d'une unité, des sièges déjà conférés à cette liste

En conséquence, ont obtenu:

La liste d'union soudanaise..... 2 sièges.
La liste du parti progressiste soudanais..... 2 —

Ont donc été proclamés élus:

M. Konaté Mamadou, présenté par la liste d'union soudanaise.
M. Fily Dabo Sissoko, présenté par la liste du parti progressiste soudanais
M. Keita Mamadou dit Modibo, présenté par la liste d'union soudanaise.
M. Dicko Hammadoun, présenté par la liste du parti progressiste soudanais.

Les opérations se sont faites régulièrement.
Les candidats proclamés justifient des conditions d'éligibilité requises par la loi
Nulle protestation n'était jointe au dossier.

Les pièces justificatives prévues par l'alinéa 2 de l'article 3 du règlement figurent au dossier, sauf les actes de naissance et les extraits du casier judiciaire de MM. Mamadou Konaté, Fily Dabo Sissoko, Keita Mamadou dit Modibo et Dicko Hammadoun; votre bureau a estimé, néanmoins, que l'absence de ces pièces ne fait pas obstacle à leur validation.

En conséquence, votre 10e bureau vous propose de valider les opérations électorales du Soudan.

RAPPORT SUPPLEMENTAIRE

10e BUREAU — *M. Pascal Arrighi*, rapporteur.

Département de la Vienne.

Postérieurement au dépôt du rapport initial et à son insertion au *Journal officiel* (lois et décrets) du 24 janvier 1956, votre 10e bureau a été saisi d'une protestation de M. Raffarin, tirée de ce que les premières affiches de la liste de l'union nationale ne comportaient pas la mention des apparentements conclus par cette liste.

Votre 10e bureau, compte tenu du fait que les affiches ultérieures apposées par cette liste, les circulaires et les bulletins de vote ont comporté la mention des apparentements, a estimé que l'omission de cette mention sur le premier jeu d'affiches n'a pu altérer la sincérité du scrutin, non plus que l'absence d'indication du rattachement au groupement national dont se réclamait cette liste.

Dans ces conditions, votre 10e bureau vous propose de rejeter la réclamation et de maintenir les conclusions de son précédent rapport.

Modification aux listes électorales des membres des groupes.

GROUPE SOCIALISTE

(95 membres au lieu de 94.)

Ajouter le nom de M. Farand.

Convocation de la conférence des présidents.

La conférence composée des vice-présidents de l'Assemblée, des présidents des bureaux et des présidents des groupes de quatorze membres au moins est convoquée par M. le président pour le vendredi 3 février 1956, à onze heures quinze, dans les salons de la présidence.

Convocation de bureau.

Le 3e bureau se réunira le vendredi 3 février 1956, à dix heures (local de la commission des territoires d'outre-mer, n° 254):

I. — Examen de dossiers d'élection (Gabon, collège des citoyens de statut personnel; Dahomey).

II. — Nomination d'un rapporteur pour le dossier de la Haute-Garonne, en remplacement de M. Crouan.

Réunions de commission et de bureaux du jeudi 2 février 1956.

Commission de comptabilité, à neuf heures trente. — Local n° 221.

1er bureau. — Suite de l'examen des opérations électorales (Aisne, Aube, éventuellement Ardèche), à quinze heures. — Local n° 255.

2e bureau. — Nomination d'un rapporteur pour le dossier d'élection du Cher et examen de dossiers d'élection (Cameroun, statut français, statut personnel, 2e et 3e circonscription), à quatorze heures trente. — Local n° 232.

4e bureau. — Nomination d'un rapporteur pour le dossier d'élection de la Guinée. Demande de délai pour le dépôt du rapport sur le dossier d'élection de la 1re circonscription de la Gironde, à dix heures. — Local n° 208.

5e bureau. — Examen des opérations électorales (Madagascar, Mauritanie), à seize heures. — Local n° 230.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

Ordre du jour du jeudi 2 février 1956.

A seize heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination d'un membre du conseil supérieur du service social (application du décret du 4 avril 1950).

2. — Fixation de l'ordre du jour.

Documents mis en distribution le jeudi 2 février 1956.

N° 183 (année 1955). — Rapport de M. Marcel Lemaire sur la proposition de résolution relative à la production betteravière et sucrière.

N° 54. — Proposition de résolution de M. Marcilhacy relative à l'institution d'un mode de scrutin majoritaire.

N° 215. — Rapport de M. Jean Bertaud sur le projet de loi portant échange d'objets de fouilles entre les musées de Tokyo et Guimet.

N° 218. — Proposition de loi de M. Jacques Debû-Bridel portant modification de certains articles du code d'instruction criminelle.

N° 219. — Proposition de loi de M. Jacques Debû-Bridel relative à l'assistance judiciaire.

N° 220. — Proposition de loi de M. Jacques Debû-Bridel relative à la durée de la contrainte par corps.

N° 221. — Proposition de résolution de M. Courroy relative à l'âge de la retraite du combattant.

N° 222. — Rapport de M. Beaujannot sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative au versement de la double cotisation de l'allocation de vieillesse.

N° 223. — Rapport supplémentaire de M. Abel-Durand sur le projet de loi modifiant les articles 173 à 176 du livre II du code du travail.

N° 225. — Rapport de M. Brégégère sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, portant statut de la coopération.

Groupes politiques.

M. Waldeck L'Huillier a été nommé président du groupe communiste.

Commission de la défense nationale.

Séance du mercredi 1er février 1956.

Présents. — MM. Robert Aubé, Augarde, Henri Barré, le général Béthouart, Borgeaud, Marcel Boulangé, Claparède, Fousson, Le Gros, de Montullé, Parisot, le général Petit, Piales, Raymond Pinchard, Edgar Pisani, Ramampy, Rotinat, Marcel Rupied.

Suppléants. — MM. Charles Durand, Le Sassier Boisauné, Jean-Louis Rolland.

Excusés. — MM. Julien Brunhes, Jaouen, Sauvêtre.

Commission des finances.

Séance du mercredi 1er février 1956.

Présents. — MM. Armengaud, Auberger, Chapalain, Coudé du Foresto, Courrière, Jacques Debû-Bridel, Kalenzaga, Waldeck L'Huillier, Litaise, Longuet, Jean Maroger, de Montalembert, Pellenc, Alex Roubert, Jean-Louis Tinaud.

Suppléants. — MM. Aubert, Paul Chevallier, Fillon, Fousson, Monichon.

Assistait en outre à la séance. — M. de Villoutreys (au titre de la commission de la production industrielle).

Commission du travail et de la sécurité sociale.

Séance du mercredi 1er février 1956.

Présents. — MM. Beaujannot, Boudinot, Dassaud, Mmes Marcelle Devaud, Girault, MM. Menu, Méric, François Ruin.

Excusés. — MM. Abel-Durand, Marcel Boulangé, de Chevigny, Minvielle.

Convocation de la conférence des présidents.

La conférence constituée conformément à l'article 32 du règlement (vice-présidents du Conseil de la République, présidents des commissions et présidents des groupes d'au moins onze membres) est convoquée par M. le président, pour le jeudi 2 février 1956, à seize heures, au local n° 213.

Réunions de commissions du jeudi 2 février 1956.

Commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales, à quatorze heures quarante-cinq. — Local n° 274.

Commission des finances, à neuf heures quarante-cinq. — Local de la commission.

Commission de l'intérieur, à dix heures. — Local n° 221.

Commission des moyens de communication, à neuf heures quarante-cinq. — Local n° 202.

Commission de la production industrielle, à dix heures. — Local n° 274.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du jeudi 2 février 1956.

A quinze heures trente. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Examen d'une demande de délai supplémentaire présentée par la commission des affaires économiques relative à la demande d'avis (n° 402, année 1954), transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant réorganisation des chambres de commerce, d'agriculture et d'industrie en Afrique équatoriale française.

2. — Discussion de la proposition de MM. La Gravière et Le Brun Kéris tendant à inviter le Gouvernement de la République française: 1° à rassembler d'urgence tous éléments d'information et témoignages concernant le trafic d'esclaves noirs dont, selon des publications et des relations récentes, certains territoires de l'Union française seraient les lieux de passage, de regroupement et même de recrutement; 2° à prendre toutes mesures propres à mettre fin sans tarder, si elles se trouvaient établies, aux survivances de pratiques que l'œuvre de la France prétendait abolir et qui contrediraient singulièrement les principes de liberté et de respect de la personne humaine proclamés par la Constitution de 1946 et la déclaration universelle des Droits de l'homme de 1948. (N°s 362, année 1954, et 75, session 1955-1956, M. La Gravière, rapporteur, et n° 89, session 1955-1956, avis de la commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer, M. Chastenet, rapporteur.)

3. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, modifiant certaines dispositions du décret du 21 novembre 1933 portant réorganisation judiciaire et fixant les règles de procédure en Océanie. (N°s 4 et 77, session 1955-1956. — M. Boisdon, rapporteur.)

4. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, complétant l'article 2 du décret n° 52-964 du 28 juillet 1952 réglementant l'exercice des professions de médecin, chirurgien dentiste et de sage-femme dans les territoires d'outre-mer et dans les territoires sous tutelle du Togo et du Cameroun. (N°s 206, année 1955, et 93, session 1955-1956. — Mme Eboué-Tell, rapporteur.)

5. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, modifiant l'article 2 (§ 8), du décret n° 52-964 du 28 juillet 1952 réglementant l'exercice des professions de médecin, chirurgien dentiste et sage-femme dans les territoires d'outre-mer et dans les territoires sous tutelle du Togo et du Cameroun. (N°s 209, année 1955, et 94, session 1955-1956. — Mme Eboué-Tell, rapporteur.)

6. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur les projets de décret, présentés par M. le ministre de la France d'outre-mer, tendant à rendre applicables les dispositions de la loi du 23 juin 1948, le premier, en Afrique équatoriale française, en Afrique occidentale française, à Madagascar et dépendances, aux Comores, à la Côte française des Somalis, aux Etablissements français d'Océanie, à la Nouvelle-Calédonie et dépendances, au Togo et au Cameroun; le second, dans le territoire de Saint-Pierre et Miquelon. (N°s 3 et 100, session 1955-1956. — M. Pialoux, rapporteur.)

7. — Discussion de la proposition de MM. Theetten, Laurin et Louis Delmas tendant à inviter le Gouvernement de la République française à assouplir le régime fiscal des participations prises dans les sociétés minières d'outre-mer. (N°s 237, année 1954, et 99, session 1955-1956. — M. Marcel Léger, rapporteur, et avis de la commission des affaires économiques. — M. Kaouza, rapporteur.)

8. — Discussion de la proposition de résolution de Mme Lefaucheux et des membres du groupe du mouvement républicain populaire attirant l'attention de l'Assemblée nationale sur l'intérêt et l'urgence qui s'attachent à examiner dans les délais les plus rapprochés le projet de loi portant réforme du régime des tutelles et de l'absence en droit musulman, tel qu'il résulte de l'avis donné par l'assemblée algérienne dans sa séance du 28 janvier 1953. (N°s 21 et 98, session 1955-1956. — M. Alfred Bour, rapporteur.)

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le 2 février 1956.

N° 47 (1). — Rapport d'information par Mme Malroux au nom de la commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer, à la suite de la mission effectuée par une délégation de la commission sur l'éducation de base au Sénégal, en Côte d'Ivoire, au Dahomey et au Cameroun.

N° 102 (2). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée de l'Union française (renvoyée à la commission d'instruction).

N° 103. — Rapport par M. Bangoura, au nom de la commission du plan, de l'équipement et des communications, sur la proposition (n° 91, année 1955) de M. Bangoura et des membres du groupe des républicains sociaux et apparentés tendant à inviter le Gouvernement à entreprendre en Guinée française un programme d'électrification des centres secondaires et ruraux par une exploitation plus rationnelle et plus complète de la ligne de transport d'énergie de la centrale hydro-électrique de Grandes-Chutes.

NOTA. — (1) Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les conseillers de l'Union française le mardi 24 janvier 1956.
(2) Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les conseillers de l'Union française le mardi 31 janvier 1956.

Affaires financières.

Séance du mercredi 1er février 1956.

Présents: MM. Antonini, Avinin, Bernier, Cazelles, Chiarasini, Cornet, Delmas, Guyard, Mme Lefaucheux, M. Schleiter. *Suppléants:* M. Antonini de M. Berne, M. Avinin de M. Eschenbrenner, M. Bernier de M. Reverbori, M. Cazelles de M. Ya Doumbia, M. Chiarasini de M. Theetten, M. Cornet de M. Gay, M. Delmas de M. Leger, Mme Lefaucheux de M. Fontanet, M. Schleiter de M. Hamroun.

Affaires sociales.

Séance du mercredi 1er février 1956.

Présents: MM. Bégarra, Boiteau, Burkhardt, Deroux, Dupuy (Marceau), La Gravière, Mlle Le Ber, M. Léon, Mme Malroux, MM. N'Diaye Guirandou, Sarr Ibrahima. *Suppléants:* M. Bégarra de M. Chekkal Daho, M. Boiteau de M. Toujas, M. Burkhardt de M. Michalet, M. Marceau Dupuy de M. Perier, Mlle Le Ber de M. Gervain, M. Léon de M. Coulibaly, Mme Malroux de M. Thomas.

Excusés: M. Dubois, Mme Eboué-Tell, M. Theetten.

Plan, équipement et communications.

Séance du mercredi 1er février 1956.

Présents: MM. Castex, Charlier, Dède, Fleury, Jacobson, Jacquier, Lhuillier. *Suppléants:* M. Deroux de M. Ahidjo, M. Dède de M. Rogué, M. Jacquier de M. Bangoura, M. Jacobson de M. Iba Zizen, M. Castex de M. Ramus, M. Charlier de M. Gay, M. Fleury de M. Dusseaulx, M. Lhuillier de M. Natali.

Excusés: MM. Duval, Guillabert, Junillon, Marquet, Roy.

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

LOTERIE NATIONALE

Le tirage de la quatrième tranche de la loterie nationale 1956 a eu lieu à Paris (salle Pleyel), le 1er février 1956, à vingt heures trente.

Les billets dont le numéro se termine par :

7	gagnent.....	2.000 F.
1	—	2.000 F.
00	—	4.000 F.
05	—	4.000 F.
67	—	4.000 F.
88	—	4.000 F.
84	—	5.000 F.
94	—	6.000 F.
714	—	12.000 F.
235	—	12.000 F.
426	—	15.000 F.
149	—	25.000 F.
021	—	30.000 F.
5.255	—	40.000 F.
5.835	—	40.000 F.
0.199	—	40.000 F.
6.034	—	40.000 F.
3.611	—	40.000 F.
7.264	—	40.000 F.
0.211	—	50.000 F.
7.868	—	50.000 F.
7.902	—	100.000 F.
8.460	—	100.000 F.
6.646	—	150.000 F.

Les billets portant le numéro :

61.757	gagnent.....	200.000 F.
62.376	—	200.000 F.
65.363	—	200.000 F.
68.385	—	200.000 F.
56.758	—	200.000 F.
74.204	—	200.000 F.
29.831	—	200.000 F
71.397	—	200.000 F.
11.860	—	200.000 F.
00.221	—	200.000 F
94.694	—	250.000 F
24.990	—	250.000 F
62.940	—	400.000 F
05.306	—	600.000 F
65.790	—	1.000.000 F
07.111	—	1.000.000 F.
41.818	—	1.000.000 F.
52.947	—	1.000.000 F.
58.457	—	1.000.000 F.
38.854	—	1.000.000 F.
29.260	—	1.000.000 F.

Le billet portant le numéro :

67.680 gagne 5.000.000 F dans le groupe **3** et 500.000 F dans les quatre autres groupes.
42.176 gagne 10.000.000 F dans le groupe **5** et 1.000.000 F dans les quatre autres groupes.
46.813 gagne 25.000.000 F dans le groupe **3** et 2.500.000 F dans les quatre autres groupes.

Le prochain tirage aura lieu le 8 février 1956 à Paris (Alhambra music-hall).

Ministère de l'éducation nationale.

Avis de concours pour le recrutement de professeurs techniques adjoints dans les écoles nationales professionnelles et les collèges techniques de jeunes filles.

Un concours pour le recrutement de professeurs techniques adjoints dans les écoles nationales professionnelles et les collèges techniques de jeunes filles s'ouvrira à Paris, le 9 avril 1956, pour les spécialités suivantes:

Couture flou	8 postes.
Repassage	2 —
Tailleur dames	1 —
Tailleur hommes	2 —
Broderie	2 —
Couture fillettes	1 —

Les inscriptions sont reçues par le recteur de chaque académie (inspection principale de l'enseignement technique). Elles seront closes le 3 mars 1956.

Les candidats doivent être âgés de vingt-trois ans au moins et de trente-cinq ans au plus et justifier de cinq années de pratique professionnelle, non comprises les années d'apprentissage. Les années d'enseignement ne peuvent être prises en compte dans le calcul du temps de pratique professionnelle.

Tous renseignements complémentaires seront fournis, sur demande, par les inspections principales de l'enseignement technique.

Ministère de l'agriculture.

Avis aux importateurs de pommes de terre primeurs d'Espagne.

Les importateurs sont invités à adresser au ministère de l'agriculture, service des affaires économiques, 4e bureau, 78, rue de Varenne, Paris, leurs justifications d'importation de pommes de terre primeurs d'Espagne au cours des années 1953, 1954 et 1955: certificats d'importation, établis à leur nom, en application des avis aux importateurs des 12 avril 1953, 2 avril 1954 et 18 avril 1955.

Les documents demandés ci-dessus, pour être pris en considération, devront parvenir au ministère de l'agriculture avant le 10 février 1956.

Ministère de l'industrie et du commerce.

Avis relatif au concours ouvert, en 1956, pour l'admission d'élèves aux écoles nationales supérieures des mines de Paris, des mines de Saint-Etienne, de la métallurgie et de l'industrie des mines de Nancy, de l'aéronautique, du génie maritime.

Un concours commun s'ouvrira le 17 mai 1956 pour l'admission d'élèves français et d'élèves étrangers aux écoles nationales supérieures des mines de Paris, des mines de Saint-Etienne, de la métallurgie et de l'industrie des mines de Nancy, de l'aéronautique, du génie maritime.

Le nombre maximum d'élèves à recevoir est fixé à:

ÉCOLES	FRANÇAIS	ÉTRANGERS ET ASSIMILÉS
Des mines de Paris.....	50	N'est pas fixé à l'avance.
Des mines de Saint-Etienne..	45	5
Des mines de Nancy.....	35	N'est pas fixé à l'avance.
Aéronautique	45	Idem.
Génie maritime.....	6	Idem.

Les demandes des candidats seront adressées avant le 1er mars 1956 au directeur de l'école nationale supérieure des mines de Paris.

Le programme des connaissances scientifiques exigées est le même que celui du concours d'admission à l'école polytechnique en 1956.

L'instruction détaillée relative notamment aux pièces à joindre à la demande d'admission, aux modalités du concours, à la nature des épreuves devra être demandée par les candidats au secrétariat de l'école nationale supérieure des mines de Paris, 60, boulevard Saint-Michel, Paris (6e).

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES MINES DE SAINT-ETIENNE

Avis.

Indépendamment des quarante-cinq élèves à admettre par la voie du concours commun organisé par l'école nationale supérieure des mines de Paris ci-dessus annoncé, un nombre maximum de cinq élèves titulaires français pourra être admis en 1956 à l'école nationale supérieure des mines de Saint-Etienne par la voie d'un concours commun organisé par l'école normale supérieure sur le programme des épreuves du groupe II *bis* de la section « Sciences » institué par le décret du 28 novembre 1955 publié au *Journal officiel* du 3 décembre 1955.

Ce concours fera l'objet, en temps utile, d'un avis ultérieur.

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de concours pour le recrutement d'un rédacteur à l'hôpital psychiatrique de Saint-Ylie (Jura).

Un concours sur épreuves en vue du recrutement d'un rédacteur à l'hôpital psychiatrique de Saint-Ylie aura lieu à la préfecture du Jura les 4 et 5 avril 1956.

Peuvent prendre part à ce concours les personnes jouissant de leurs droits civiques et remplissant les conditions suivantes:

1° Posséder la nationalité française depuis cinq ans au moins, sous réserve des dispositions des articles 82 et 83 de l'ordonnance du 19 octobre 1945 portant code de la nationalité française;

2° Avoir eu, au 1er janvier de l'année du concours, vingt et un ans au moins et trente ans au plus. Toutefois, cette limite d'âge est reculée d'un temps égal à la durée des services antérieurs civils et militaires ouvrant des droits à la retraite, sans préjudice de l'application des dispositions de l'article 162 du décret du 29 juillet 1939;

3° Etre titulaire du baccalauréat de l'enseignement secondaire, du brevet supérieur, d'un brevet d'officier de l'armée active de terre, de mer ou de l'air, du certificat de capacité en droit ou d'un diplôme équivalent.

Sont dispensés de la production des diplômes, brevets ou certificats prévus ci-dessus les agents comptant au moins trois ans de services effectifs en qualité de secrétaire d'administration hospitalière ou de commis dans un établissement public d'hospitalisation, de soins ou de cure.

Les candidats du sexe masculin doivent, en outre, avoir satisfait aux obligations militaires.

Les demandes d'admission au concours devront être adressées au secrétariat général de la préfecture du Jura. Tous renseignements complémentaires sur le programme des épreuves et les pièces à fournir pour la constitution des dossiers pourront être fournis par la préfecture, secrétariat général, ou la direction de l'hôpital psychiatrique de Saint-Ylie.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 3 mars 1956.

Avis de concours pour le recrutement de contrôleurs départementaux des lois d'aide sociale.

Un concours sur épreuves pour le recrutement de deux contrôleurs départementaux des lois d'aide sociale aura lieu à la préfecture de la Haute-Garonne le 17 février 1956.

Les candidats devront remplir les conditions suivantes:

1° Posséder la nationalité française depuis cinq ans au moins;

2° Etre âgés de vingt-trois ans au moins et de trente ans au plus au 1er janvier de l'année du concours; cette limite d'âge est reportée à trente-cinq ans lorsqu'il s'agit de fonctionnaires et agents des services publics. Elle est en outre reculée d'un temps égal à la durée des services antérieurs civils ou militaires ouvrant droit à une pension de retraite ou validables pour la retraite, et de celle prévue par les dispositions de l'article 16 du décret du 29 juillet 1939 relatives à la famille et à la natalité françaises. Cette limite d'âge ne peut cependant, en aucun cas, excéder quarante ans au 1er janvier de l'année du concours;

3° Etre titulaire de l'un des diplômes suivants:

Baccalauréat de l'enseignement secondaire;
Brevet supérieur;
Brevet de l'enseignement primaire supérieur (section générale);
Certificat de capacité en droit;
Diplômes des écoles nationales professionnelles et des collèges techniques de l'Etat (section commerciale);
Diplôme de l'école nationale d'administration municipale de l'université de Paris.

Les fonctionnaires et agents des services publics ayant accompli cinq ans de services effectifs peuvent être dispensés de la condition relative aux diplômes;

4° Etre titulaire du permis de conduire les automobiles.

Le concours comportera les épreuves suivantes:

1° Deux épreuves écrites portant respectivement sur une épreuve de culture générale (composition française sur un sujet d'ordre général) et une épreuve sur la législation sociale;

2° Des épreuves orales comportant au minimum une interrogation sur le droit administratif et une interrogation sur la législation sociale.

Dépôt des candidatures. — Les candidatures devront être déposées, avant le 31 janvier 1956, à la préfecture de la Haute-Garonne, 2e division, bureau du personnel, où tous renseignements complémentaires pourront être obtenus.

Un concours sur épreuves sera ouvert à la préfecture du Var les 23 et 24 février 1956 pour le recrutement d'un contrôleur sur place des lois d'aide sociale.

Les candidatures devront être adressées avant le 11 février 1956 au préfet du Var (2e division, 2e bureau), qui communiquera aux personnes intéressées le programme des épreuves et la liste des pièces à fournir par les candidats.

Avis de vacance du poste de directeur économe de l'hospice de Peille (Alpes-Maritimes).

Est déclaré vacant le poste de directeur économe de l'hospice de Peille (Alpes-Maritimes).

Peuvent faire acte de candidature les personnes inscrites sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur économe et de sous-directeur des hôpitaux et hospices publics établie conformément aux dispositions du décret du 17 avril 1943.

Les candidats devront adresser leur demande sous pli recommandé, dans le délai d'un mois à compter de la publication du présent avis, au directeur départemental de la population et de l'aide sociale des Alpes-Maritimes, préfecture annexe, Grand Hôtel, avenue Félix-Faure, à Nice.

Avis de vacance du poste de directeur de l'hôpital-hospice de Mortagne (Orne).

Est déclaré vacant le poste de directeur de l'hôpital-hospice de Mortagne (Orne), établissement de 3e catégorie.

Peuvent faire acte de candidature les personnes inscrites sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur des hôpitaux et hospices publics établie conformément aux dispositions du décret du 17 avril 1943.

Les candidats devront adresser leur demande sous pli recommandé, dans le délai d'un mois à compter de la publication du présent avis, au directeur départemental de la population et de l'aide sociale de l'Orne, 27, rue Saint-Blaise, à Alençon.

Avis de vacance du poste de directeur du centre hospitalier de Metz (Moselle).

Est déclaré vacant le poste de directeur du centre hospitalier de Metz (Moselle), établissement de 4e catégorie.

Peuvent faire acte de candidature les personnes inscrites sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur des hôpitaux et hospices publics établie conformément aux dispositions du décret du 17 avril 1943.

Les candidats devront adresser leur demande sous pli recommandé, dans le délai d'un mois à compter de la publication du présent avis, au directeur départemental de la population et de l'aide sociale de la Moselle, 6, place de la Comédie, à Metz.

Avis de concours pour le recrutement de rédacteurs aux hôpitaux-hospices de Denain, Hautmont, Armentières et Seclin (Nord).

Des concours sur épreuves pour le recrutement de rédacteurs auront lieu:

A l'hôpital-hospice de Denain, le 17 avril 1956 (1 poste).
A l'hôpital-hospice d'Hautmont, le 18 avril 1956 (1 poste).
A l'hôpital-hospice d'Armentières, le 19 avril 1956 (1 poste).
A l'hôpital-hospice de Seclin, le 20 avril 1956 (1 poste).

Peuvent faire acte de candidature les personnes de nationalité française, titulaires du baccalauréat de l'enseignement secondaire, du brevet supérieur, d'un brevet d'officier de l'armée active de terre, de mer ou de l'air, du certificat de capacité en droit ou d'un diplôme équivalent ainsi que les agents ne possédant pas ces diplômes, mais comptant au moins trois ans de services effectifs en qualité de secrétaire d'administration hospitalière ou de commis dans un établissement d'hospitalisation, de soins ou de cure public.

Les candidats doivent avoir eu vingt et un ans au moins et trente ans au plus au 1er janvier 1956. Toutefois, cette limite d'âge est reculée d'un temps égal à la durée des services antérieurs civils et militaires ouvrant des droits à la retraite sans préjudice de l'application des dispositions de l'article 162 du décret du 29 juillet 1939 (enfants à charge).

Pour chacun des concours, les dossiers de candidature devront être adressés un mois au moins avant la date des épreuves à l'inspecteur divisionnaire, directeur départemental de la population et de l'aide sociale, 91, rue d'Esquermes, à Lille, qui fournira sur demande tous renseignements utiles aux postulants, et notamment la liste des pièces à produire et le programme des épreuves.

Avis de concours pour le recrutement d'un commis à l'hôpital-hospice de Lunel (Hérault).

Un concours sur épreuves pour le recrutement d'un commis aura lieu le 15 mars 1956, à l'hôpital-hospice de Lunel (Hérault).

Peuvent participer à ce concours les personnes des deux sexes, de nationalité française, titulaires du brevet élémentaire, du diplôme de fin d'études secondaires, du diplôme de gradué de l'école nationale d'administration municipale ou d'un diplôme équivalent.

Peuvent également se présenter les sténodactylographes, dactylographes et employés de bureau non titulaires des diplômes susvisés, mais comptant au moins trois ans de fonctions dans une administration hospitalière.

Les candidats devaient être âgés, au 1er janvier 1956, de plus de vingt et un ans et de moins de trente ans. Cette limite d'âge peut toutefois être reculée d'une durée égale à celle des services antérieurs civils ou militaires ouvrant des droits à la retraite et dans les conditions prévues par l'article 162 de la loi du 29 juillet 1939 (enfants à charge).

Les demandes d'admission au concours devront parvenir, au plus tard le 1er mars 1956, à la direction de l'hôpital-hospice de Lunel, qui fournira aux personnes en faisant la demande tous renseignements utiles concernant notamment le programme des épreuves et la liste des pièces à produire par les candidats pour constituer leur dossier.

Avis de vacance d'un poste de sténodactylographe à la direction départementale de la population et de l'aide sociale d'Eure-et-Loir.

Un poste de sténodactylographe est vacant à la direction départementale de la population et de l'aide sociale d'Eure-et-Loir.

Les sténodactylographes en fonctions dans les directions départementales de la santé ou de la population et de l'aide sociale intéressées par cette vacance sont priées de se faire connaître, dans un délai de trois semaines à compter de la date de publication du présent avis, et de s'adresser pour tous renseignements à la direction de l'administration générale, du personnel et du budget, 2e bureau, ministère de la santé publique et de la population, 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Avis de vacance d'un poste de médecin à temps complet dans les dispensaires antituberculeux du département de la Réunion.

Un poste de médecin à temps complet des dispensaires antituberculeux est actuellement vacant dans le département de la Réunion.

Les candidats doivent remplir les conditions fixées par le décret du 12 juin 1948 relatif au recrutement des médecins des services antituberculeux (médecins de sanatoriums publics, médecins à temps complet déjà en fonctions dans les dispensaires antituberculeux, médecins issus du concours des services antituberculeux). Ils bénéficieront des avantages accordés aux fonctionnaires coloniaux.

Les candidats devront, avant le 25 février 1956, adresser leur demande, accompagnée d'un exposé de leur titres, à la direction départementale de la santé de la Réunion où ils pourront obtenir tous renseignements utiles, notamment en ce qui concerne les facilités de logement qui pourraient leur être ultérieurement accordées.

BULLETIN DES RECETTES DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

PUBLICATION DES RECETTES

I. — Evaluation des recettes de la deuxième semaine (du 7 au 13 janvier 1956). (En milliers de francs.)

NATURE DU TRAFIC	1956 — Recettes évaluées	1955 — Recettes comptables	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE: 1956 — En valeur absolue	1956 — Pourcentage	1955 — En valeur absolue	1955 — Pourcentage
1	2	3	4	5	6	7
Voyageurs	1.683.620	1.539.972	143.648	9,3	»	»
Bagages	24.160	23.340	820	3,5	»	»
Colis dont le poids ne dépasse pas 50 kg..	283.700	263.200	20.500	7,8	»	»
Marchandises (détail et wagons)	5.460.240	5.312.148	148.092	2,8	»	»
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français	7.451.720	7.138.660	313.060	4,4	»	»

II. — Evaluation des recettes au 13 janvier 1956.

NATURE DU TRAFIC	RECETTES comptables du... au... 1956.	RECETTES évaluées du 1er janvier au 13 janvier 1956.	TOTAL des recettes du 1er janvier au 13 janvier 1956.	RECETTES comptables du 1er janvier au 13 janvier 1955.	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE: 1956 — En valeur absolue	1956 — Pourcentage	1955 — En valeur absolue	1955 — Pourcentage
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Voyageurs	»	3.586.410	3.586.410	3.350.181	236.229	7,1	»	»
Bagages	»	52.290	52.290	51.351	939	1,8	»	»
Colis dont le poids ne dépasse pas 50 kg..	»	463.860	463.860	434.564	29.296	6,7	»	»
Marchandises (détail et wagons)	»	9.039.720	9.039.720	8.685.881	353.839	4,1	»	»
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français	»	13.142.280	13.142.280	12.521.977	620.303	5,0	»	»

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris (7e). — *Le Préfet, Directeur des Journaux officiels:* JEAN-PAUL MARTIN.

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TELEGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse	Pays	Devise	Parité	Cours limites pratiqués par la Banque de France	Cours extrêmes cotés à la Bourse du 1er février 1956.	Derniers cours cotés en Bourse	Pays	Devise	Parité	Cours limites pratiqués par la Banque de France	Cours extrêmes cotés à la Bourse du 1er février 1956.
350 ..	États-Unis	1 $ U.S.A	350 .. (1)	....	349 95	4918 ..	Norvège	100 c. n	4900 ..	4863 75 4937 ..	4913 .. 4911 ..
350 50	Canada	1 $ Can	.... ..	....	350 35	9239 50	Pays-Bas	100 fl.	9210 52	9141 60 9279 50	9253 .. 9250 50
103 70	Côte Fse Somalis	100 F Djib	104 0727	....	....	6777 50	Suède	100 c. s.	6765 625	6715 . 6816 50	6770 .. 6769 50
2795 ..	Mexique	100 pes.	2800 ..	....	2795	8035 ..	Suisse	100 f. s	8003 98	7944 .. 8064 ..	8023 50 8021 50
8390 ..	Allemagne occid	100 D Mk	8333 33	8271 .. 8396 .	8332 .. 8350 ..	1356 25	Autriche	100 sch.	1346 15	1336 03 1356 25	....
704 95	Belgique	100 F b	709 ..	694 75 705 25	704 35 704 25	1007 ..	Égypte	1 liv. ég	1003 04	997 .. 1013 ..	1010 .. 1007 ..
5085 ..	Danemark	100 c. d	5067 22	5029 75 5105 25	5088 50 5087 ..	1210 ..	Portugal	100 esc.	1217 30	1208 25 1226 50	1220 .. 1218 ..
984 20	Gde-Bretagne	1 liv. st	980 ..	972 65 987 35	983 .. 982 90	4897 50	Tchécoslovaquie	100 kcs	4861 11	4824 50 4897 50	4897 50 .... ..
56 00	Italie	100 lire	56 036	55 50 56 43	56 05 56 03	117 20	Yougoslavie	100 din	116 666	115 70 117 60	....

Zone C. F. A	100 F C. F. A	200	États associés du Cambodge, du Laos et du Viet-Nam — 100 piastres — 1000
Zone C. F. P	100 F C. F. P	850	

(1) Cours de référence défini par l'avis n° 421 de l'office des changes

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris,

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

SOCIETE ANONYME DES ETABLISSEMENTS GRINGOIRE

CAPITAL DE 78.360.000 F

SIÈGE SOCIAL: PITHIVIERS, 14, AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE

R. C.: Pithiviers n° 678.

Liste des obligations ex-4 1/2 0/0 1941 (couleur bleue), amorties au titre de la tranche 1956, remboursables à 2.000 F l'une, à dater du 1er janvier 1956, coupon n° 29 attaché.

15 49 71 107 109 | 735 807 818 819 856
322 349 453 698 699 | 857 945 1.017 1.164 1.165
700 720 721 733 734 | 1.234 1.255 1.256 1.395 1.396

Obligations ex-4 1/2 0/0 rachetées en Bourse en 1955 et amorties au titre de la tranche remboursable en 1956.

25 obligations.

Liste des obligations ex-4 0/0 1942 (couleur jaune), amorties au titre de la tranche 1956, remboursables à 5.000 F l'une, à dater du 1er janvier 1956, coupon n° 27 attaché.

1 74 75 172 173 174 200 214 238 332 447 448 449 479
604 605 611 696 784 785 817 818 883 884

Obligations ex-4 0/0 1942 rachetées en Bourse en 1955 et amorties au titre de la tranche remboursable en 1956.

11 obligations.

Liste des obligations ex-4 0/0 1945, 1re émission (couleur marron), amorties au titre de la tranche 1956, remboursables à 5.000 F l'une, à dater du 1er janvier 1956, coupon n° 21 attaché.

27 66 178 179 180 383 429 457 622 623 682 715 716 783 784
785 815 910 911 947 948 1.054 1.118 1.229 1.430

Obligations ex-4 0/0 1945, 1re émission, rachetées en Bourse en 1955 et amorties au titre de la tranche remboursable en 1956.

25 obligations.

Liste des obligations ex-4 0/0 1945, 2e émission (couleur brique), amorties au titre de la tranche 1956, remboursables à 5.000 F l'une, à dater du 1er janvier 1956, coupon n° 21 attaché.

2 48 184 185 263 | 840 918 968 980 981
264 265 322 481 482 | 982 1.190 1.191 1.203 1.237
510 633 634 694 695 | 1.238 1.317 1.318 1.382 1.452
718 722 723 810 839 | 1.453 1.460

Obligations ex-4 0/0 1945 rachetées en Bourse en 1955 et amorties au titre de la tranche remboursable en 1956.

14 obligations.

Liste des obligations restant à rembourser sur tirages antérieurs.

Obligations ex-4 1/2 0/0 1941.

Remboursement au 1er janvier 1952.

477 478 479 831

Remboursement au 1er janvier 1953.

264 265 604 614 1.368

Remboursement au 1er janvier 1954.

706 707 1.035 1.382

Remboursement au 1er janvier 1955.

381 382 393 394 568 569 571 642 643 723 724 725 806
1.043 1.044 1.045 1.268 1.326

Obligations ex-4 0/0 1942.

Remboursement au 1er janvier 1953.

586

Remboursement au 1er janvier 1954.

154 190 519 550 715 763 764 863 889 890 891 893

Remboursement au 1er janvier 1955.

93 94 144 145 146 253 312 394 477 478 526 527 528 633
634 655 706 781 782 963 964 965

Obligations ex-4 0/0 1945 (émission d'avril).

Remboursement au 1er janvier 1952.

298 551 1.347

Remboursement au 1er janvier 1953.

1.112

Remboursement au 1er janvier 1954.

35 115 146 365 366 405 426 427 428 722 779 780 1.028 1.215 1.315

Remboursement au 1er janvier 1955.

126 127 128 817 1.016 1.017 1.207 1.208

Obligations 4 0/0 1945 (émission de décembre).

Remboursement au 1er janvier 1952.

358 1.004 1.335

Remboursement au 1er janvier 1953.

822 823 824 1.063

Remboursement au 1er janvier 1954.

392 423 424 442 443 818 1.046 1.116 1.322 1.328 1.329 1.342

DOCKS DU BOURBONNAIS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 30.000.000 DE FRANCS

6, RUE MARÉCHAL-LYAUTEY, VICHY (ALLIER)

R. C.: Cusset 54-B 17.

MM. les porteurs d'obligations de 2.000 F 4 1/4 0/0 1944 sont informés que la société, usant de la faculté qu'elle s'était réservée lors de l'émission, a procédé par voie de rachat en Bourse au douzième amortissement prévu au 1er février 1956.

Les amortissements précédents ont été également effectués par rachat.

(Le tableau d'amortissement a été publié au « Journal officiel de l'Etat français » du 3 mars 1944.)

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Dimitri Kernojitzky, né le 8 novembre 1910 à Odessa (Russie), naturalisé Français par décret n° 31616—33 du 26 novembre 1933, demeurant quartier des Vignards, à Romans (Drôme), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Ker.

M. Cocu (Michel-René-Bernard), né à Gournay-en-Bray le 29 janvier 1930, demeurant à Paris (17e), 108, rue de Saussure, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de son fils mineur Gilles-Renaud-Luc, né à la Garenne-Colombes le 26 juillet 1955, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Cossu.

M. Emile-Robert Schoengrun, né le 16 janvier 1902 à Paris (16e), demeurant 6, rue Meissonier, Paris (17e), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Belissent.

CONCESSIONS DIVERSES

AVIS

Demande de permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux

Par une pétition en date du 19 décembre 1955, la Société de prospection et d'exploitation pétrolières en Alsace (PREPA en abrégé), 12, rue Jean-Nicot, a Paris (7e), sollicite l octroi, pour une durée de cinq ans, d'un permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux portant sur partie des départements de la Côte-d'Or et de Saône-et-Loire.

Cette demande est faite en concurrence partielle avec une demande déposée par M. Roger Buttin, 50, avenue Charles-Floquet, à Paris (7e), agissant comme fondateur de la Société anonyme française de recherches et d'exploitation de pétrole (SAFREP en abrégé), le 4 octobre 1955, laquelle demande a fait l'objet d'un avis au public de mise à l'enquête dans le *Journal officiel* du 29 octobre 1955.

Le permis sollicité par la PREPA serait valable à l'intérieur d'un périmètre délimité comme suit:

	Coordonnées géographiques selon nouvelle triangulation.	
	L	M
Sommet initial point A : clocher de Gevrey-Chambertin	52 g 4748	— 2 g 9167
Portion de droite AB joignant le point A au point B : paratonnerre Nord de la tour Sud-Est de l'église Saint-Vincent à Chalon-sur-Saône	51 g 9803	— 2 g 8023
Portion de droite BC joignant le point B au point C : clocher de Sennecey-le-Grand.	51 g 8196	— 2 g 8136
Portion de droite CD joignant le point C au point D : intersection de la droite clocher de Sennecey-le-Grand, clocher de Louhans et de la droite clocher Saint-Germain-du-Plain et clocher de Dommartin-les-Cuiseaux	51 g 8137	— 3 g 0630
Portion de droite DE joignant le point D au point E : clocher de Saint-Germain-du-Plain	51 g 8940	— 2 g 9395
Portion de droite EF joignant le point E au point F : intersection de la droite paratonnerre Nord de la tour Sud-Est de l'église Saint-Vincent à Chalon-sur-Saône - clocher de Villers-Robert et de la droite clocher Saint-Germain-du-Plain - clocher de Saint-Martin-en-Bresse prolongée	52 g 0448	— 3 g 0440
Portion de droite FG joignant le point F au point G : intersection de la droite paratonnerre Nord de la tour Sud-Est de l'église Saint-Vincent à Chalon-sur-Saône - clocher de Villers-Robert et de la droite clocher de Devrouze - clocher de Remilly-sur-Tille.	52 g 0709	— 3 g 1433
Portion de droite GH joignant le point G au point H : intersection de la droite clocher de Devrouze - clocher de Remilly-sur-Tille et de la droite clocher de Bagnot - clocher de Binges	52 g 4797	— 3 g 1810
Portion de droite HJ joignant le point H au point J : clocher de Binges	52 g 5881	— 3 g 2599
Portion de droite JA joignant le point J au point A, sommet initial.		

Le périmètre ci-dessus délimité enferme une étendue superficielle de 124.280 hectares.

L'exécution des articles 5 et 7 du décret n° 55-1154 du 27 août 1955 portant règlement d'administration publique sur les permis exclusifs de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux et sur les permis d'exploitation ou les concessions de ces substances accordés à des titulaires de permis exclusifs de recherches, une enquête sur cette demande sera ouverte du 23 janvier 1956 au 22 février 1956.

Une copie de la demande et un extrait de carte au 1/200.000 portant les limites du périmètre sollicité seront déposés dans les préfectures de la Côte-d'Or et de Saône-et-Loire (bureau des travaux publics), où le public pourra en prendre connaissance pendant la période d'ouverture de l'enquête, tous les jours ouvrables, de dix heures à douze heures et de quatorze heures à seize heures, sauf le samedi après-midi.

Les observations seront soit consignées sur les registres ouverts à cet effet dans chaque préfecture, soit adressées par lettre recommandée au préfet.

Les demandes en concurrence, compte tenu des réserves applicables à la portion du permis intéressant la demande précédente de M. Roger Buttin, devront être déposées dans les formes prescrites aux articles 2 et 3 du décret n° 55-1154 du 27 août 1955 avant l'expiration d'un délai de quinze jours à partir de la clôture de l'enquête, c'est-à-dire au plus tard le 6 mars 1956, dans les formes suivantes:

Deux exemplaires de la demande, dont un sur papier timbré, et de ses annexes, au ministère de l industrie et du commerce, direction des mines et de la sidérurgie, 99, rue de Grenelle, Paris (7e);

Une copie de la demande avec ses annexes au ministère de l'industrie et du commerce, direction des carburants, 85, boulevard du Montparnasse, Paris (6e);

Une copie de la demande avec ses annexes au préfet du ou de chaque département intéressé par cette demande.

Les oppositions, compte tenu des réserves qui précèdent, devront être notifiées par leurs auteurs au préfet du ou de chaque département intéressé par ces oppositions avant la clôture de l'enquête, c'est-à-dire au plus tard le 22 février 1956.

Les demandes en concurrence et les oppositions devront, en outre, être notifiées par leurs auteurs à la PREPA, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Cet avis ou, à son défaut, le récépissé du dépôt accompagné de l'avis de la poste constatant que la lettre n'a pu être remise, devra être adressé:

Si l'opposition ou la concurrence porte sur un seul département; au préfet du département intéressé;

Si l'opposition ou la concurrence porte sur plusieurs départements: au ministère de l'industrie et du commerce, direction des mines et de la sidérurgie, 99, rue de Grenelle, Paris (7e).

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS
(Décret du 16 août 1901.)

3 janvier 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Dizier. **Association de la famille et des jeunes de Chancenay.** But: organisation de services de documentation sociale, cercles d'études, séances théâtrales et cinématographiques; constitution d'une caisse pour la participation des jeunes aux sessions camps de formation et écoles de cadres. Siège social: salle Hubert, à Chancenay (Haute-Marne).

3 janvier 1956. Déclaration à la préfecture de la Drôme. **Jeunesse Camping.** But: pratique des sports de plein air avec les jeunes du milieu populaire du département. Siège social: 1, rue Saint-Nicolas, Romans.

4 janvier 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Vouziers. **Société communale de chasse de Termes.** But: développement du gibier par la protection, le repeuplement, la destruction des nuisibles, la répression du braconnage et l'exploitation rationnelle de la chasse sur le territoire où l'association possède le droit de chasse soit par apport des sociétaires, soit par cessions ou locations. Siège social: mairie de Termes (Ardennes).

5 janvier 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Rambouillet. **Culture et Cinéma d'Etampes.** But: aider au développement de l'éducation populaire en tous domaines et particulièrement en matière de cinéma. Siège social: chemin du Pont-Saint-Jean, à Etampes (Seine-et-Oise).

5 janvier 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Millau. **Association familiale rurale de Séverac-le-Château.** But: étude et défense des droits et des intérêts moraux et matériels des familles. Siège social: café Rouquette, à Séverac-le-Château (Aveyron).

5 janvier 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Chinon. **Association des parents d'élèves et amis des écoles publiques du canton de l'Ile Bouchard.** But: veiller à la défense des intérêts matériels et moraux de l'école laïque, réaliser toute organisation péri ou post-scolaire. Siège social: école publique de l'Ile-Bouchard (Indre-et-Loire).

5 janvier 1956. Déclaration à la préfecture des Vosges. Association sportive scolaire **Le Chardon lorrain,** du cours complémentaire de jeunes filles du Thillot. But: organiser et favoriser la pratique des sports par les élèves fréquentant l'établissement. Siège social: au cours complémentaire de jeunes filles, le Thillot.

6 janvier 1956. Déclaration à la préfecture de Vannes. Section de Questembert **Orphelinat national des chemins de fer.** But: venir en aide aux orphelins de ses adhérents. Siège social: S. N. C. F., à Questembert.

6 janvier 1956. Déclaration à la préfecture de la Guadeloupe. **Ciné-Club de la Guadeloupe.** But: concourir à l'expansion de la culture cinématographique par l'organisation de projections et de conférences. Siège social: 21, rue Gambetta, à Pointe-à-Pitre.

6 janvier 1956. Déclaration à la préfecture de Meurthe-et-Moselle. **Troupe théâtrale d'Arraye.** But: soutenir et favoriser les œuvres d'éducation populaire. Siège social: salle paroissiale, Grande-Rue, à Arraye-et-Han.

6 janvier 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Pontarlier. **Association locale des aides familiales rurales de Villers-le-Lac (Doubs).** But: aide aux familles. Siège social: hôtel de ville, Villers-le-Lac (Doubs).

6 janvier 1956. Déclaration à la préfecture de la Haute-Loire. **Amicale du cours ménager agricole public du canton de Saint-Paulien.** But: développer l'enseignement ménager agricole dans le canton de Saint-Paulien. Siège social: centre ménager public, Saint-Paulien.

6 janvier 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Douai. **Association des parents d'élèves de Monchecourt fréquentant les écoles d'Aniche.** But: faire transporter les élèves dans les meilleures conditions possibles. Siège social: mairie, Monchecourt (Nord).

7 janvier 1956. Déclaration à la préfecture d'Auch. **Les Canaris siracois.** But: favoriser, soutenir les loisirs sains et moraux. Siège social: chez M. Larrue, à Sirac.

7 janvier 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Langon. **Amicale laïque de Saint-Michel-de-Castelnau.** But: organiser des fêtes et loisirs et s'occuper des activités de la jeunesse. Siège social: mairie, Saint-Michel-de-Castelnau (Gironde).

7 janvier 1956. Déclaration à la préfecture de la Martinique. **Amicale sportive de l'hôpital psychiatrique de Colson.** But: pratique de l'éducation physique et des sports. Siège social: hôpital psychiatrique de Colson, Fort-de-France.

9 janvier 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Bonneville. **Comité des fêtes de la ville de Cluses.** But: organisation sur le plan local de toutes fêtes ou manifestations d'ordre économique. Siège social: hôtel de ville de Cluses (Haute-Savoie).

9 janvier 1956. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. **Association des étudiants de l'institut de chimie de Rennes.** But: défense des intérêts des étudiants, organisation des manifestations culturelles et des loisirs. Siège social: place Pasteur, Rennes.

9 janvier 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Jean-d'Angély. **Foyer rural de Saint-Pierre-de-Juillers.** But: procurer aux habitants de la commune des moyens de distraction et de culture. Siège social: mairie de Saint-Pierre-de-Juillers (Charente-Maritime).

10 janvier 1956. Déclaration à la préfecture de police. **Les Amis de Delage.** But: entretenir le souvenir de Louis Delage, constructeur d'automobiles, établir des liens d'amitié entre toutes personnes portant intérêt à ses créations et veiller à leur pérennité. Siège social: 3 *bis*, rue de Trézel prolongée, Levallois.

10 janvier 1956. Déclaration à la préfecture de la Savoie. **Boule du Biollay.** But: pratique du sport boules. Siège social: café Coux, le Pont-Vieux, Cognin.

10 janvier 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Dié. **Union des vieux de France, section de Moyenmoutier.** But: défendre les intérêts des vieux pour l'amélioration de leurs moyens d'existence. Siège social: domicile de M. Paul Dulche, 11, rue Maréchal-Foch, Moyenmoutier (Vosges).

10 janvier 1956. Déclaration à la préfecture du Cher. **Association générale des familles nombreuses aux jeunes foyers, du canton de Châteauneuf-sur-Cher.** But: grouper les familles afin de soutenir leurs intérêts moraux et matériels. Siège social: mairie de Châteauneuf-sur-Cher.

11 janvier 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Omer. **Patronage laïque d'Arques.** But: compléter la formation physique, intellectuelle et morale des enfants. Siège social: école de garçons-centre, Arques (Pas-de-Calais).

11 janvier 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. **Centre d'études techniques agricoles de la Vieille France.** But: fournir à ses membres le moyen de faciliter la gestion de leur exploitation et améliorer la rentabilité de leur travail. Siège social: à la mairie, rue de Paris, à Louvres (Seine-et-Oise).

11 janvier 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Dieppe **Groupement de lutte contre les maladies des animaux de Canehan.** But: éradication des maladies économiquement graves du bétail de Canehan et environs. Siège social: mairie de Canehan (Seine-Maritime).

11 janvier 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Cholet **Amicale de la classe 1956.** But: resserrer les liens d'amitié entre les jeunes gens nés en 1936. Siège social: café Morsat, 127, rue Nationale, Cholet (Maine-et-Loire).

11 janvier 1956. Déclaration à la préfecture du Nord. **Comité d'entr'aide sociale du quartier Faubourg des Postes.** But: secourir les déshérités du quartier Faubourg des Postes. Siège social: 98, rue du Faubourg-des-Postes, Lille.

12 janvier 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Amicale laïque de Divion.** But: développer l'idée laïque. Siège social: école des filles du centre, à Divion (Pas-de-Calais).

12 janvier 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Bastia. **Olympique Idéal Club bastiais.** But: pratique du football. Siège social: Idéal Bar, place de l'Hôtel-de-Ville, à Bastia (Corse).

12 janvier 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Miliana. **Club judo affrevillois.** But: éducation physique. Siège social: chez M. Chapuis (Pierre), rue Richard-Lenoir, à Affreville (Alger).

12 janvier 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Montmorillon. **Fédération départementale des centres d'études techniques agricoles de la Vienne.** But: faire connaître la formule C. E. T. A. parmi les agriculteurs du département et les personnes ayant une activité paraagricole, aider de nouveaux centres à se créer, représenter l'ensemble des C. E. T. A. auprès des pouvoirs publics, des organisations professionnelles, des constructeurs de machines et de tous autres organismes agricoles ou non. Siège social: au Centre d'études techniques agricoles de Savigné (Vienne).

12 janvier 1956. Déclaration à la préfecture de la Savoie. **Œuvre scolaires communales de Motz.** But: encourager et distraire les enfants des écoles publiques et développer leur culture. Siège social: école du chef-lieu, Motz.

12 janvier 1956. Déclaration à la sous-préfecture des Andelys, **Corporation de Saint-Eloi, de Saint-Cyr et Notre-Dame-du-Vaudreuil.** But: resserrer les liens d'amitié entre ses membres et organiser une fête à la Saint-Eloi. Siège social: mairie de Notre-Dame-du-Vaudreuil (Eure).

12 janvier 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Montmorillon. **Association familiale rurale de Savigné.** But: assurer au point de vue moral et matériel, la défense des intérêts généraux de toutes les familles et notamment des familles rurales. Siège social: mairie de Savigné (Vienne).

12 janvier 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Saintes. **Association des propriétaires d'estuaires et de supers estuaires.** But: grouper les propriétaires ou copropriétaires de bateaux du type « estuaire » ou « super estuaire ». Siège social: constructeur chantier Bombal, Mortagne-sur-Gironde (Charente-Maritime).

13 janvier 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Pontarlier. **Association Jeanne-d'Arc de Boujailles.** But: favoriser l'éducation populaire. Siège social: presbytère, Boujailles (Doubs).

13 janvier 1956. Déclaration à la préfecture de l'Allier. **Comité des fêtes de Voussac.** But: organisation des fêtes artistiques, foraines, des bals. Siège social: mairie de Voussac.

13 janvier 1956. Déclaration à la préfecture de la Dordogne. **Association des charentais de Périgueux.** But: resserrer les liens d'amitié qui doivent unir ses adhérents. Siège social: café de la Bourse, 1, place Bugeaud, Périgueux.

14 janvier 1956. Déclaration à la préfecture du Cher. **Association générale des familles, des familles nombreuses aux jeunes foyers de Foëcy.** But: grouper les familles afin de soutenir leurs intérêts moraux et matériels. Siège social: mairie de Foëcy.

16 janvier 1956. Déclaration à la sous-préfecture d'Avesnes. **Comité des fêtes de Maubeuge-Saint-Pierre.** But: organisation de concerts, conférences, soirées théâtrales, kermesses, etc., et toutes autres manifestations ayant un but éducatif et susceptibles de promouvoir dans le public le goût de l'art musical, théâtral ou littéraire. Siège social: 17, rue du 145e-Régiment-d'Infanterie, Maubeuge (Nord).

16 janvier 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Sedan. **Ciné-Club des jeunes de Carignan.** But: concourir à l'expansion de la culture cinématographique parmi la jeunesse. Siège social: cours complémentaire, Carignan (Ardennes).

16 janvier 1956. Déclaration à la préfecture du Cantal. **Association pour le progrès de l'enseignement technique privé.** But: formation morale, intellectuelle et pratique de la jeunesse par l'enseignement technique. Siège social: école Saint-Joseph, avenue des Prades, Aurillac.

16 janvier 1956. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Ski-Club Genesien.** But: pratique des sports d'hiver. Siège social: chez M. Paul Garnier, rue du Feuillage, Saint-Genest-Malifaux (Loire).

17 janvier 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Amicale bouliste dongeoise.** But: pratique du jeu de boules et championnats. Siège social: mairie de Donges (Loire-Inférieure).

17 janvier 1956. Déclaration à la préfecture de la Haute-Savoie. **Arts et Loisirs populaires de la vallée de Thônes.** But: éducation de la jeunesse et des adultes par des séances cinématographiques et théâtrales, conférences et sports. Siège social: passage du Cimetière, Thônes.

17 janvier 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Carpentras. **Club des supporters de l'Olympique vaisonnais.** But: aider les joueurs de football de l'Olympique vaisonnais avec tous les moyens en son pouvoir. Siège social: Central-Bar, place de Montfort, Vaison-la-Romaine (Vaucluse).

17 janvier 1956. Déclaration à la préfecture de police. **Association des élèves de l'école nationale supérieure des télécommunications.** But: défendre le intérêts propres aux élèves devant toute personne dont l'activité les concerne et resserrer les liens de camaraderie à l'intérieur de l'école par toute activité jugée utile. Siège social: 36, rue Barrault, Paris.

18 janvier 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Dreux. **Amicale des élèves, anciens élèves et amis de l'école des Châtelets.** But: pratiquer la solidarité, entretenir des relations amicales entre les élèves, parents d'élèves et amis de l'école; prolonger l'œuvre scolaire par l'organisation de loisirs culturels perfectionnant, au point de vue civique, intellectuel, social et technique, les connaissances acquises par les habitants de la commune; organiser des réunions récréatives, conférences, fêtes, promenades scolaires. Siège social: école des Châtelets (Eure-et-Loir).

18 janvier 1956. Déclaration à la préfecture de Belfort. **Association des ingénieurs de la région Belfort-Montbéliard.** But: création dans la région et fonctionnement de cycles de perfectionnement intéressant les ingénieurs. Siège social: 14, boulevard de Lattre-de-Tassigny, Belfort.

20 janvier 1956. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **La Boule joyeuse du Mont-des-Maures.** But: pratique du jeu de boules. Siège social: mairie de Mauremont.

20 janvier 1956. Déclaration à la sous-préfecture du Blanc. **Amicale des classes 1940 à 1945 de Concremiers.** But: maintenir des liens de camaraderie entre lesdites classes. Siège social: mairie de Concremiers (Indre).

20 janvier 1956. Déclaration à la préfecture de la Drôme. **Conseil de la foire-exposition de Romans.** But: organisation de la foire-exposition annuelle de Romans. Siège social: pavillon de la foire, place du Champ-de-Mars, Romans.

20 janvier 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte. **Amicale de la classe 1952.** But: grouper les camarades de la classe 1952 et venir en aide aux amis nécessiteux de cette classe. Siège social: chez M. Levesque, café du Commerce, 10, rue de la République, Fontenay-le-Comte (Vendée).

20 janvier 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Limoux. **Education populaire des écoles libres de Limoux.** But: diriger les écoles libres. Siège social: école Sainte-Germaine, rue des Cordeliers, Limoux (Aude).

20 janvier 1956. Déclaration à la préfecture du Nord. **Le Cottage du Denacre, association de maison familiale de vacances populaires.** But: permettre aux familles du milieu populaire de passer des vacances saines, profitables et reposantes selon leurs besoins et leurs possibilités. Siège social: 38, rue Gosselet, Lille.

20 janvier 1956. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Les Amis de l'école à Layrac-sur-Tarn.** But: établir un lien entre les familles et l'école, organiser des loisirs culturels, cinéma éducateur et sports. Siège social: école de Layrac-sur-Tarn.

20 janvier 1956. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Terre et foyer.** But: promouvoir et développer la construction de logements en utilisant les dispositions légales mises à la disposition de ceux qui veulent bâtir. Siège social: 33, avenue Jean-Rieux, Toulouse.

20 janvier 1956. Déclaration à la préfecture de la Dordogne. **Amicale laïque de Montagrier.** But: défendre, développer et prolonger l'école. Siège social: école publique, Montagrier.

23 janvier 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Mostaganem. **Association amicale et d'entr'aide Prisunic Mostaganem.** But: développement moral, intellectuel et physique, développement de l'esprit de solidarité du personnel et des employés du magasin Prisunic, dont les moyens d'action consistent notamment dans l'organisation de réunions, conférences, sorties champêtres, création d'un club sportif, organisation de comités de fêtes. Siège social: 6, rue Arsène-Lemoine, à Mostaganem (Oran).

26 janvier 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **Association amicale de pêche des membres du personnel de la société Chocolat Menier.** But: affermage de lots de pêche, lutte contre le braconnage. Siège social: usine de la société Chocolat Menier, Noisiel (Seine-et-Marne).

Rectificatif au *Journal officiel* du 19 janvier 1956: page 728, 1re colonne, 7e insertion, **Association locale des aides familiales de Saint-Héand,** au lieu de: « salle de la justice de paix de Saint-Etienne », lire: « salle de la justice de paix de Saint-Héand ».

MODIFICATIONS

29 décembre 1955. Déclaration à la préfecture de police. Le Vélo-Club des compteurs de Montrouge change son titre, qui devient **Vélo-Club des cadets de Montrouge.** Siège social: 149, avenue de Bagneux, Montrouge.

4 janvier 1956. Déclaration à la préfecture d'Oran. **Education et santé pour la jeunesse** modifie ses statuts et la composition de son bureau. Siège social: 5, rue de Paris, à Oran.

10 janvier 1956. Déclaration à la préfecture de police. Le **Comité X 31** transfère son siège social du 47, boulevard Murat, Paris, au 27, avenue Pierre-Ier-de-Serbie, Paris.

11 janvier 1956. Déclaration à la préfecture du Finistère. Le Sport nautique de l'Odet change son titre, qui devient **Le Yacht-Club de l'Odet.** Siège social: mairie de Bénodet.

14 janvier 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte. L'Association locale des aides familiales rurales change son titre, qui devient **Association locale des aides familiales agricoles de l'Aiguillon-sur-Mer.** Siège social: 7, rue des Hauts-Faits, l'Aiguillon-sur-Mer (Vendée).

19 janvier 1956. Déclaration à la préfecture de police. La **Ligue de l'Ile-de-France de volley-ball** transfère son siège social du 1, place du Châtelet, Paris, au 1, cité Bergère, Paris.

ASSOCIATIONS ETRANGERES

AUTORISATIONS

(Décret-loi du 12 avril 1939.)

7 septembre 1955. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de la Moselle le 25 janvier 1956.) **Cercle des amis des éclaireurs polonais,** section de Rombas (Moselle). But: éducation de la jeunesse et préparation à la vie sociale selon les principes scouts. Siège social: 54, rue de la Paix, Rombas.

15 novembre 1955. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de la Moselle le 25 janvier 1956.) **Association des anciens combattants polonais en France,** section cité Jeanne-d'Arc. But: éveiller la conscience des devoirs civiques, l'idée d'indépendance de la Pologne, l'esprit de solidarité, de fraternité et d'entr'aide et collaboration avec les sociétés confraternelles polonaises et françaises. Siège social: cité Jeanne-d'Arc, Saint-Avold.

19 décembre 1955. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la sous-préfecture de Briey le 14 janvier 1956.) **Association des anciens combattants polonais en France,** section de Trieux. But: grouper les anciens combattants polonais en France et maintenir l'esprit de solidarité et de fraternité. Siège social: centre familial ménager de la mine de Sancy, à Trieux (Meurthe-et-Moselle).

MODIFICATIONS

29 décembre 1955. Déclaration à la préfecture de police. Le **Tennis-Club franco-russe** transfère son siège social du 4, rue Christophe-Colomb, au 3, rue Albert-Samain, à Paris.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.